



Gazette Officielle de Québec

PUBLIÉE PAR AUTORITÉ.

QUEBEC OFFICIAL GAZETTE

PUBLISHED BY AUTHORITY.

PROVINCE DE QUEBEC.

QUEBEC, SAMEDI, 10 JANVIER 1874

AVERTISSEMENT AUX CONSEILS MUNI- PAUX.

Il sera du devoir du Secrétaire-Tresorier de chaque municipalité de conserver en liasse les numéros de la *Gazette Officielle* qui lui sont adressés et d'en donner communication à demande aux électeurs municipaux de la localité.

Bureau du Secrétaire, 5 2
Quebec, 12 avril 1872.

Nominations.

BUREAU DU SECRÉTAIRE.
Quebec, 6 janvier 1874.

Il a plu à Son Excellence le LIEUTENANT-GOUVERNEUR de nommer Henri J. Duchesnay, écuyer, avocat, magistrat de district dans le district de Beauce.

Il a aussi plu à Son Excellence de nommer A. Philippe Beaulieu, écuyer, notaire, greffier de la cour de magistrat, dans le comté de Temiscouata, siégeant en la Paroisse de Notre-Dame du Lac. 117

Demande au Parlement.

AVIS PUBLIC, est par le présent donné, qu'une demande sera faite à la législature de Québec, durant cette session, pour obtenir un acte autorisant le sousigné à construire une dame, des piliers et place d'estacades (booms) dans la rivière Chaudière, et de prélever des droits pour l'usage d'iceux, la dite dame devant être construite à l'endroit où la dite rivière Chaudière rencontre la mer.

GEORGE B. HALL.
Québec, 22 décembre, 1873. 4807 3

AVIS.

La compagnie dite The Graphic Company, s'adressera à la législature de la province de Québec,

PROVINCE OF QUEBEC.

QUEBEC, SATURDAY, 10th JANUARY, 1874.

NOTICE TO MUNICIPAL COUNCILS.

The Secretary Treasurer of each municipality shall be bound to file and keep of record the numbers of the *Official Gazette* which may be addressed to him, and to allow communication thereof upon demand to the municipal electors of the locality.

Secretary's Office,
Quebec, 12 April, 1872. 6

Appointments.

SECRETARY'S OFFICE.
Quebec, 6th January 1874.

His Excellency the LIEUTENANT-GOVERNOR has been pleased to appoint Henri J. Duchesnay, esquire, advocate, to be district magistrate in the district of Beauce.

His Excellency has also been pleased to appoint Philippe Beaulieu, esquire, notary public, to be clerk of the magistrate's court in the county of Temiscouata, sitting in the parish of Notre-Dame du Lac. 118

Applications to Parliament.

PUBLIC NOTICE is hereby given that application will be made to the legislature of Québec, during this session, for an act to authorize the undersigned to build a dam and piers, and place booms in the River Chaudière, and for the use thereof to exact tolls, the said dam to be built at the confluence of the said River Chaudière with tidal water.

GEORGE B. HALL.
Quebec, 22nd December, 1873. 4808

NOTICE.

The Graphic Company will apply to the Legislature of the province of Québec, during its present session,

pendant sa présente session, pour obtenir le droit d'émettre des débetures ou fonds capital préférentiel jusqu'à un montant n'excédant pas deux cent cinquante mille piastres.

Par ordre des directeurs,

JAMES RIDDELL,
Secrétaire.

Montréal, 17 décembre 1873. 4675 4

Avis public est par les présentes donné que le sousigné fera application au parlement de la province de Québec, pendant la présente session, pour un acte autorisant la chambre provinciale des notaires à l'admettre à la pratique du notariat, après examen.

J. EDOUARD BEGIN.

Québec, 15 décembre 1873. 4717 4

Avis est par le présent donné qu'une demande sera faite à la session actuelle de la Législature de la province de Québec, pour obtenir un acte incorporant l'Institution Catholique Romaine des Sourds-Muets de la Province de Québec.

Québec, 12 décembre 1873. 4621 5

for an authority to issue preferential stock or debentures, to an amount not exceeding two hundred and fifty thousand dollars.

By order of the directors.

JAMES RIDDELL,
Secretary.

Montreal, 17th December, 1873. 4676

Public notice is hereby given that the undersigned will apply to the Parliament of the province of Quebec, during the present session, for the passing of an act to authorize the provincial board of notaries to admit him as a notary, after examination.

J. EDOUARD BEGIN.

Quebec, 15th December, 1873. 4718

Notice is hereby given that application will be made at the present session of the Legislature of the province of Quebec, for an Act to incorporate the Roman Catholic Deaf and Dumb Institution of the province of Quebec.

Quebec, 12th December, 1873. 4622

Avis Divers.

PROVINCE DE QUÉBEC,

MUNICIPALITÉ DU COMTÉ DE DORCHESTER.

AVIS PUBLIC est par le présent donné aux intéressés par Daniel Trachy, secrétaire-trésorier, que le conseil du comté de Dorchester a passé la résolution suivante :

Province of Quebec—Municipality of the County of Dorchester.

A une session générale et trimestrielle du conseil municipal du comté de Dorchester, tenue à Sainte-Hénédine, dans le dit comté, mercredi, le douzième jour de mars de l'année mil huit cent soixante-et-treize, conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec, à laquelle étaient présents,

MM. Honoré Guay, maire de la municipalité de la paroisse de Saint-Isidore; Damase Roy, maire de la municipalité de la paroisse de Sainte-Germaine; Laurent Gagnon, maire de la municipalité de la paroisse de Sainte-Hénédine; Joseph Laliberté, maire de la municipalité de la paroisse de Sainte-Claire; Augustin Audet, maire de la municipalité de la paroisse de Sainte-Justine; Jean Royer, maire de la municipalité de la paroisse de Sainte-Marguerite, tous conseillers et formant un quorum,

Il a été procédé comme suit :

Proposé par M. Laurent Gagnon, secondé par M. Joseph Laliberté, et résolu, que M. Honoré Guay, en l'absence du préfet, soit nommé président de la présente assemblée.

Et attendu qu'en vertu de l'article trente-deux du code municipal de la province de Québec, les habitants ou électeurs de la paroisse de Sainte-Germaine du Lac Etchemin, dans le comté de Dorchester, ont constaté, à la satisfaction de ce conseil, que la dite paroisse de Sainte-Germaine du Lac Etchemin, actuellement érigée civilement, et contenant une population de trois cents âmes et plus, et attendu qu'ils demandent en conséquence l'érection de la dite paroisse de Sainte-Germaine du Lac Etchemin en municipalité de paroisse, et attendu aussi qu'avis a dûment été donné à cet effet suivant la loi,

Il a été proposé par M. Joseph Laliberté, secondé par M. Laurent Gagnon, et résolu :

Que la paroisse de Sainte-Germaine du Lac Etchemin, située dans le comté de Dorchester et actuellement érigée civilement, et contenant une population de plus de trois cents âmes, soit érigée en municipalité de paroisse sous le nom de la municipalité de Sainte-Germaine du Lac Etchemin, laquelle comprendra les mêmes limites que celles assignées à la dite paroisse de Sainte-Germaine du Lac Etchemin, c'est-à-dire, toute cette partie de la paroisse de Sainte-Germaine du Lac Etchemin, érigée par décret de l'Archevêque de Québec, en date du seize février mil huit cent soixante-et-neuf, et se compose de certaines parties des cantons de Ware, Cranbourne et Standon, situées dans le dit comté de Dorchester, et sanctionné le vingt-

Miscellaneous Notices.

PROVINCE OF QUEBEC.

MUNICIPALITY OF THE COUNTY OF DORCHESTER.

PUBLIC NOTICE is hereby given to all parties interested, by Daniel Trachy, secretary treasurer, that the county council of Dorchester has passed the following resolution :

Province of Quebec—Municipality of the County of Dorchester.

At a general quarterly meeting of the municipal council of the county of Dorchester, held at Sainte-Hénédine, in the said county, on Wednesday, the twelfth day of March, of the year one thousand eight hundred and seventy-three, pursuant to the provisions of the municipal code of the province of Quebec, at which were present,

Messrs. Honoré Guay, mayor of the municipality of the parish of Saint-Isidore, Damase Roy, mayor of the municipality of the parish of Sainte-Germaine, Laurent Gagnon, mayor of the municipality of the parish of Sainte-Hénédine, Joseph Laliberté, mayor of the municipality of the parish of Sainte-Claire, Augustin Audet, mayor of the municipality of the parish of Sainte-Justine, Jean Royer, mayor of the municipality of the parish of Sainte-Marguerite, all councillors forming a quorum.

The following proceedings were had :

Proposed by Mr. Laurent Gagnon, seconded by Mr. Joseph Laliberté, and resolved that Mr. Honoré Guay, in the absence of the warden, be chairman of the present meeting.

And whereas pursuant to article thirty two of the municipal code of the province of Quebec, the inhabitants or electors of Sainte Germaine du Lac Etchemin, in the county of Dorchester, have established to the satisfaction of the said council, that the said parish of Ste. Germaine du Lac Etchemin now civilly erected, contains a population of three hundred souls and upwards, and whereas they accordingly ask for the erection of the said parish of Ste. Germaine du Lac Etchemin into a municipality, and whereas notice as also been given therefore, pursuant to law.

Proposed by Mr. Joseph Laliberté, seconded by Mr. Laurent Gagnon, and resolved :

That the parish of Ste. Germaine du Lac Etchemin, situate in the county of Dorchester and actually erected civilly, and containing a population of upwards of three hundred souls, be erected into a parish municipality under the name of the municipality of the parish of Ste. Germaine du Lac Etchemin which will comprise the same limits as those assigned to the said parish of Ste. Germaine du Lac Etchemin to wit : of the parish of Ste. Germaine du Lac Etchemin erected by decree of the Archbishop of Quebec, dated the sixteenth day of February on thousand eight hundred and sixty nine, and composed of certain parts of the townships of Ware, Cranbourne and Standon, situate in the said county of Dorchester, and sanctioned on the

quatre décembre mil huit cent soixante-et-dix, 34 Victoria, chapitre 8.

(Signed)

HONORE GUAY,
Président.
DANIEL TRACHY,
Secrétaire-trésorier.

Et que cette dite résolution a été soumise à l'approbation du Lieutenant-Gouverneur en conseil, conformément à l'article quarante-et-un du code municipal de la province de Québec, et autres articles sur ce sujet, et a été approuvée par le dit Lieutenant-Gouverneur, le vingt-troisième jour de décembre mil huit cent soixante-et-treize.

Et je certifie que la résolution ci-dessus est une copie vraie et correcte.

Donné ce deuxième jour de janvier mil huit cent soixante-et-quatorze.

DANIEL TRACHY,
Secrétaire-Trésorier du
Conseil du comté de Dorchester.

87

John Watson, marchand et agent des manufacturiers, désire informer qu'il a admis John Watson, fils, comme associé, et que les affaires seront à l'avenir transigées sous le nom de John Watson & Nephew.

Montréal, 1er décembre 1873.

71

Province de Québec, }
District d'Ottawa. } *Dans la Cour Supérieure.*

Emery Lauzon, du village d'Aylmer, dans le district d'Ottawa, marchand, Demandeur;

vs.

Julie Perrault, du même lieu, épouse du dit demandeur, et dûment autorisée à comparaître et à répondre à la demande d'ester en justice,

Defenderesse.

Une action en séparation de corps et de biens a été instituée contre la défenderesse en cette cause, le onzième jour d'octobre courant.

FLEMING, CHURCH & KENNEY,
Procureurs du Demandeur.

Aylmer, 30 octobre 1873.

119

Canada, }
Province de Québec, }
District d'Arthabaska. } *Cour Supérieure.*

Dame Eliza Blakeley, veuve de feu William Fee, en son vivant cultivateur du township de Durham et épouse actuelle de Samuel Spears, du dit township Durham, cultivateur, dûment autorisée à ester en justice par ordre en date du trois du courant, Demanderesse;

vs.

Samuel Spears, du dit township de Durham, cultivateur, Défendeur.

La demanderesse en cette cause a, le quatrième jour du mois de juillet courant, intenté une action en séparation de corps et de biens contre le dit défendeur, son mari.

FELTON & HONAN,
Procureurs de la demanderesse.

Arthabaskaville, 4 juillet, 1872.

89

Canada, }
Province de Québec, }
District de Québec. } *Dans la Cour Supérieure.*
No. 1622.

Theotiste Beaulac, épouse de Joseph Vermette, dûment autorisée à ester en justice contre son dit époux, la dite Theotiste Beaulac résidant en la paroisse Saint-Sauveur, contre Joseph Vermette, du dit lieu de Saint-Sauveur, corroyeur.

Une action en séparation de biens a été ce jour intentée en la présente cause, rapportable le quatorze janvier prochain.

JOS. G. BOSSÉ,
Proc. de la Demanderesse.

Québec, 31 décembre 1873.

115

PROVINCE DE QUEBEC,
MUNICIPALITÉ DU COMTÉ DE DORCHESTER.

AVIS PUBLIC est par le présent donné aux intéressés par Daniel Trachy, secrétaire-trésorier, que le conseil du comté de Dorchester a passé la résolution suivante :

twenty fourth day of December, one thousand eight hundred and seventy, 34 Vic., chap. 8.

(Signed),

HONORE GUAY,
Chairman.
DANIEL TRACHY,
Secretary-Treasurer.

And that the said resolution has been submitted for the approval of the Lieutenant-Governor in council, pursuant to article forty-one of the municipal Code of the province of Quebec and other articles relating thereto, and has been approved by the said Lieutenant-Governor, on the twenty-third day of December, one thousand eight hundred and seventy-three.

And I certify that the resolution hereinabove set forth is a true and correct copy.

Given on the second day of the month of January, one thousand eight hundred and seventy-four.

DANIEL TRACHY,
Secretary-Treasurer of the county
Council of Dorchester.

88

John Watson, merchant and manufacturers' agent, desires to intimate that he has admitted John Watson, jr., as a partner, and that the business will, hereafter, be carried on under the firm of John Watson & Nephew.

Montreal, 1st December, 1873.

72

Province of Quebec, }
District of Ottawa. } *In the Superior Court.*

Emery Lauzon, of the village of Aylmer, in the district of Ottawa, merchant, Plaintiff;

vs.

Julie Perrault, of the same place, wife of the said Plaintiff, and duly authorized to appear and answer to the demand *ester en justice*,

Defendant.

An action *en séparation de corps et de biens* has been issued against the Defendant in this cause, on the eleventh day of October instant.

FLEMING, CHURCH & KENNEY,
Attorneys for Plaintiff.

Aylmer, 30th October, 1873.

120

Canada, }
Province of Quebec, }
District of Arthabaska. } *Superior Court.*

Dame Eliza Blakeley, widow of the late William Fee, in his lifetime farmer, of the township of Durham, and now wife of Samuel Spears, of the said township of Durham, farmer, duly authorized to appear in judicial proceedings by an order dated the third instant, Plaintiff,

vs.

Samuel Spears, of the said township of Durham, farmer, Defendant.

The plaintiff in this cause has, on the fourth day of the month of July instant, instituted an action for separation from bed and board, against the said defendant, her husband.

FELTON & HONAN,
Attorneys for Plaintiff.

Arthabaskaville, 4th July, 1872.

90

Canada, }
Province of Quebec, }
District of Québec. } *In the Superior Court.*
No. 1622.

Theotiste Beaulac, wife of Joseph Vermette, duly authorized to institute legal proceedings against her said husband, the said Theotiste Beaulac residing in the parish of Saint Sauveur, against Joseph Vermette, of Saint Sauveur aforesaid, currier.

An action for separation as to property has been this day instituted in the present cause, returnable on the fourteenth day of January next.

JOS. G. BOSSÉ,
Atty. for Plaintiff.

Quebec, 31st December, 1873.

116

PROVINCE OF QUEBEC.

MUNICIPALITY OF THE COUNTY OF DORCHESTER.

PUBLIC NOTICE is hereby given to all parties interested, by Daniel Trachy, secretary treasurer, that the county council of Dorchester has passed the following resolution :

Province of Quebec—Municipality of the County of Dorchester.

A une session générale et trimestrielle du conseil municipal du comté de Dorchester, tenue à Sainte-Henédine, dans le dit comté, mercredi le douzième jour de mars de l'année mil huit cent soixante-et-treize, conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec, à laquelle étaient présents, MM. Honoré Guay, maire de la municipalité de la paroisse de Saint-Isidore, Damase Roy, maire de la municipalité de la paroisse de Sainte-Germaine, Laurent Gagnon, maire de la municipalité de la paroisse de Sainte-Henédine, Joseph Laliberté, maire de la municipalité de la paroisse de Sainte-Clair, Augustin Audet, maire de la municipalité de la paroisse de Sainte-Justine, Jean Royer, maire de la municipalité de la paroisse de Sainte-Marguerite, tous conseillers et formant un quorum.

Il a été procédé comme suit :

Proposé par M. Laurent Gagnon, secondé par M. Joseph Laliberté, et résolu que M. Honoré Guay, en l'absence du préfet, soit nommé président de la présente assemblée.

Et attendu qu'en vertu de l'article trente-deux du code municipal de la province de Québec, les habitants ou électeurs de Saint-Léon de Standon, dans le comté de Dorchester, ont constaté à la satisfaction de ce conseil, que la dite paroisse de Saint-Léon de Standon, actuellement érigée civilement, contient une population de trois cents âmes et plus, et a tendu qu'ils demandent en conséquence l'érection de la dite paroisse de Saint-Léon de Standon en municipalité, et attendu aussi, qu'avis a dûment été donné à cet effet suivant la loi.

Proposé par M. Joseph Laliberté, secondé par M. Laurent Gagnon, et résolu,

Que la paroisse de Saint-Léon de Standon, située dans le comté de Dorchester et actuellement érigée civilement, et contenant une population de plus de trois cents âmes, soit érigée en municipalité de paroisse sous le nom de municipalité de la paroisse de Saint-Léon de Standon, laquelle comprendra les mêmes limites que celles assignées à la dite paroisse de Saint-Léon de Standon, c'est-à-dire toute cette partie des townships de Standon, Cranbourne, Frampton et Buckland, connue généralement sous le nom de mission de Saint-Léon de Standon de Standon, et comme mentionné en la proclamation de Son Excellence Sir Narcisse Fortuinat Belleau, Chevalier, lieutenant-gouverneur de la dite province de Québec, en date du vingt-six février mil huit cent soixante-et-douze.

(Signé,)

HONORE GUAY,

Président.

DANIEL TRACHY,

Secrétaire-Trésorier.

Et que cette dite résolution a été soumise à l'approbation du lieutenant-gouverneur en conseil, conformément à l'article quarante-et-un du code municipal de la province de Québec, et autres articles sur ce sujet, et a été approuvée par le dit lieutenant-gouverneur, le vingt-troisième jour de décembre mil huit cent soixante-et-treize.

Et je certifie que la résolution ci-dessus est une copie vraie et correcte.

Donné ce deuxième jour du mois de janvier mil huit cent soixante-et-quatorze

DANIEL TRACHY,

Secrétaire-Trésorier du
Conseil du comté de Dorchester.

85

Province de Québec,
District de Montréal.

Dame Marie Julie Gélphire Legault dit Deslauriers, de la paroisse de Saint-Michel de Lachine, dans le dit district, épouse de Jean Baptiste Quesnel, gentleman, de la dite paroisse, dûment autorisée à ester en justice,

Demanderesse ;

vs.

Le dit Jean Bte. Quesnel, Défendeur.
Une action en séparation de biens a été, ce jour, instituée en cette cause, rapportable le 22 janvier prochain.

A. B. LONGPRÉ,

Avocat de la Demanderesse.

Montréal, 10 décembre 1873.

R-4611 5

Province of Quebec—Municipality of the County of Dorchester.

At a general quarterly meeting of the municipal council of the county of Dorchester, held at Sainte-Henédine, in the said county, on Wednesday, the twelfth day of March, of the year one thousand eight hundred and seventy-three, pursuant to the provisions of the municipal code of the province of Quebec, at which were present :

Messrs. Honoré Guay, mayor of the municipality of the parish of Saint-Isidore, Damase Roy, mayor of the municipality of the parish of Sainte-Germaine, Laurent Gagnon, mayor of the municipality of the parish of Sainte-Henédine, Joseph Laliberté, mayor of the municipality of the parish of Sainte-Clair, Augustin Audet, mayor of the municipality of the parish of Sainte-Justine, Jean Royer, mayor of the municipality of the parish of Sainte-Marguerite, all councillors and forming a quorum.

The following proceedings were had :

Proposed by Mr. Laurent Gagnon, seconded by Mr. Joseph Laliberté, and resolved that Mr. Honoré Guay, in the absence of the warden, be chairman of the present meeting.

And whereas pursuant to article thirty-two of the municipal code of the province of Quebec, the inhabitants or electors of Saint-Léon de Standon, in the county of Dorchester, have established to the satisfaction of the said council, that the said parish of Saint-Léon de Standon, now civilly erected, contains a population of three hundred souls and upwards, and whereas they accordingly ask for the erection of the said parish of Saint-Léon de Standon into a municipality, and whereas notice has also been given therefore, pursuant to law.

Proposed by Mr. Joseph Laliberté, seconded by Mr. Laurent Gagnon, and resolved :

That the parish of Saint-Léon de Standon, situate in the county of Dorchester and actually erected civilly, and containing a population of upwards of three hundred souls, be erected into a parish municipality under the name of the municipality of the parish of Saint-Léon de Standon, which will comprise the same limits as those assigned to the said parish of Saint-Léon de Standon, to wit : all that part of the townships of Standon, Cranbourne, Frampton and Buckland, generally known under the name of the mission of Saint-Léon de Standon, and as set forth in the proclamation of His Excellency Sir Narcisse Fortuinat Belleau, Knight, Lieutenant-Governor of the said Province of Quebec, dated the twenty-sixth day of February, one thousand eight hundred and seventy-two.

(Signed,)

HONORE GUAY,

Chairman.

DANIEL TRACHY,

Secretary-Treasurer.

And that the said resolution has been submitted for the approval of the Lieutenant-Governor in council, pursuant to article forty-one of the municipal code of the province of Quebec and other articles relating thereto, and has been approved by the said Lieutenant-Governor on the twenty-third day of December, one thousand eight hundred and seventy-three.

And I certify that the resolution hereinabove set forth is a true and correct copy.

Given on the second day of the month of January, one thousand eight hundred and seventy-four.

DANIEL TRACHY,

Secretary-Treasurer of the County
Council of Dorchester.

86

Province of Quebec,
District of Montréal.

Dame Marie Julie Gélphire Legault dit Deslauriers, of the parish of Saint Michel de Lachine, in the district aforesaid, wife of Jean Baptiste Quesnel, gentleman, of the said parish, duly authorized to ester en justice.

Plaintiff ;

vs.

The said Jean Bte. Quesnel, Defendant.
An action for separation of property has been, this day, instituted in this cause, returnable the 22nd of January next

A. B. LONGPRÉ,

Attorney for Plaintiff.

Montreal, 10th December, 1873.

4612

Province de Québec, }
District de Joliette. } *Cour Supérieure.*
No. 722.
Dame Aurélie Elmira Leblanc, de la paroisse de L'Épiphanie, dans le district de Joliette, dûment autorisée à ester en justice, épouse de Jean Baptiste Leonard, écuier, notaire, du même lieu, Demanderesse; vs. le dit Jean Baptiste Leonard.
Une action en séparation de biens, a été intentée par la demanderesse contre le défendeur.

BABY & McCONVILLE,

Avocats de la Demanderesse.

Joliette, 15 novembre 1873. 1733 4

Demande sera faite au Lieutenant-Gouverneur en conseil par George Anderson, commerçant, Daniel Boyce, cultivateur, Andrew Montgomery, cultivateur, John Dinneen, propriétaire de moulin, John McHardy, cultivateur, Robert K. Graham, cultivateur, William Gardner, cultivateur, James Blaik, cultivateur, James Tassie, commerçant, Michael Corrigan, hôtelier, tous du canton de Hinchinbrooke, district de Beauharnois, province de Québec, et Thomas Cairns fils, cultivateur, du canton d'Elgin, dans le dit district pour obtenir des lettres-patentes les constituant en corps politique et incorporé sous le nom de "The Athelstan Dairy Company" pour faire du beurre et du fromage à Athelstan, dans Hinchinbrooke susdit, avec un fonds social de trois mille piastres, divisé en soixante actions de cinquante piastres chacune. Les dits George Anderson, Daniel C. Boyce, et Thomas Cairns fils, tous sujets de Sa Majesté, seront les premiers directeurs de la dite compagnie.

JOHN J. MACLAREN,

Solliciteur des dits requérants

Huntingdon, 23 décembre 1873. 4813 3

AVIS.

M. John Taylor s'est, ce jour, retiré de la société de Morland Watson et Cie., les affaires de la dite société seront continuées comme ci-devant par les soussignés.

CHARLES S. WATSON,

JAMES ROSE.

Montréal, 31 décembre 1873. 57 2

Avis de Faillite.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de James Martin, failli

Les créanciers du failli sont par le présent notifiés de se réunir à mon bureau, à Hull, district d'Ottawa, mardi, le treizième jour de janvier prochain, à dix heures de l'avant-midi, pour l'examen du failli, et l'arrangement des affaires de la faillite en général.

N. TETREAU,

Syndic.

Hull, 31 décembre 1873. 67

ACTE DE FAILLITE DE 1869 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Charles Storer, estampeur, vernisseur et commerçant, tant individuellement que comme ayant fait affaires en société à Montréal susdit, avec Charles D. Edwards et Walker M. Riessous les noms et raison de Charles Storer & Cie. failli.

Je, soussigné, James Tyre, syndic officiel, de la cité et du district de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations, sous un mois, et sont notifiés de se réunir à mon bureau, no. 97, rue Saint-Jacques, dans la cité de Montréal, vendredi, le trentième jour de janvier prochain 1874, à quatre heures P. M., pour l'examen du failli et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

JAMES TYRE,

Syndic.

Montréal, 30 décembre, 1873. 73

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de J. B. Brousseau, failli.

Je, soussigné, Adolphe Germain, avocat et syndic officiel du comté de Richelieu, de la ville de Sorel, a.

Province of Quebec, }
District of Joliette. } *Superior Court.*
No. 722.

Dame Aurélie Elmira Leblanc, of the parish of L'Épiphanie, in the district of Joliette, duly authorized to appear in judicial proceedings, wife of Jean Baptiste Leonard, esquire, notary of the same place, Plaintiff; vs. the said Jean Baptiste Leonard.

An action for separation of property, has been instituted by the plaintiff against the defendant.

BABY & McCONVILLE,

Attorneys for Plaintiff.

Joliette, 15th November, 1873. 4734

Application will be made to the Lieutenant Governor in council by George Anderson, trader, Daniel C. Boyce, farmer, Andrew Montgomery, farmer, John Dinneen, mill owner, John McHardy, farmer, Robert K. Graham, farmer, William Gardner, farmer, James Blaik, farmer, James Tassie, trader, Michael Corrigan, hotel keeper, all of the township of Hinchinbrooke, district of Beauharnois and province of Quebec; and Thomas Cairns, jr., farmer, of the township of Elgin, in said district, for Letters Patent constituting them a body politic and corporate, to be called "The Athelstan Dairy Company," for the purpose of manufacturing butter and cheese at Athelstan, in Hinchinbrooke aforesaid, with a capital stock of three thousand dollars, in sixty shares of fifty dollars each. The said George Anderson, Daniel C. Boyce, and Thomas Cairns, jr., all subjects of Her Majesty, to be the first directors of said company.

JOHN J. MACLAREN,

Attorney for said applicants.

Huntingdon, 23rd December, 1873. 4814

NOTICE.

Mr John Taylor has this day, retired from the firm of Morland Watson & Co., the business of which will be continued as before by the undersigned

CHARLES S. WATSON,

JAMES ROSE.

Montreal, 31st December, 1873. 58

Bankrupt Notices.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of James Martin, an Insolvent.

The creditors of the insolvent are hereby notified to meet at my office, at Hull, district of Ottawa, on Tuesday, the thirteenth day of January next, at ten o'clock in the forenoon, for the examination of the insolvent and for the ordering of the affairs of the estate generally.

N. TETREAU,

Assignee.

Hull, 31st December, 1873. 68

INSOLVENT ACT OF 1869, AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of Charles Storer, of the city of Montreal, m. tal. stampeur, japaner and trader, as well individually as having carried on business in partnership at Montreal aforesaid, with Charles D. Edwards and Walker M. Riess, under the name and firm of Charles Storer & company, an Insolvent.

I, the undersigned James Tyre, official assignee of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me, within one month, and are hereby notified to meet at my office, No. 97, Saint-James Street, in the city of Montreal, on Friday, the 30th day of January 1874, at four o'clock P. M., for the examination of the insolvent and for the ordering of the affairs of the estate generally.

JAMES TYRE,

Assignee.

Montreal, 30th December, 1873. 74

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of J. B. Brousseau, an Insolvent.

I, the undersigned, Adolphe Germain, of Sorel, advocate and official assignee for Richelieu county,

été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations devant moi dans le cours d'un mois, et sont de plus notifiés de s'assembler à mon bureau, rue George, en la ville de Sorel, mercredi, le onzième jour de février prochain, à deux heures de l'après-midi, pour l'interrogatoire public du failli, et pour le règlement des affaires de la faillite en général. Le failli est notifié d'y assister.

A. GERMAIN,

Syndic.
107

Sorel, 5 janvier 1874.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de W. A. E. Boucher, failli.

Je, soussigné, Adolphe Germain, avocat et syndic officiel du comté de Richelieu, de la ville de Sorel, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations devant moi dans le cours d'un mois, et sont de plus notifiés de s'assembler au bureau de Jacques Grenier, rue Saint-Paul, en la cité de Montréal, jeudi, le douzième jour de mars prochain, à onze heures de l'avant-midi, pour l'interrogatoire public du failli, et pour le règlement des affaires de la faillite en général. Le failli est notifié d'y assister.

A. GERMAIN,

Syndic.
109

Sorel, 5 janvier 1874.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Pierre Stebenne, marchand, de la paroisse de L'Ange-Gardien, comté de Rouville, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et ses créanciers sont priés de se réunir au siège d'affaires du failli, à son magasin, en la paroisse de L'Ange-Gardien, lundi, le vingt-six janvier courant, à onze heures avant-midi, pour recevoir un état de ses affaires, et nommer un syndic.

G. A. GIGAULT,

Syndic provisoire.

Saint-Césaire, 5 janvier 1874.

127

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Elzéar Courville, failli.

Je, soussigné, George Hyacinthe Dumesnil, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations à mon bureau, No. 531½, rue Craig, sous un mois, et sont aussi par le présent notifiés de s'y réunir, le 11e jour de février prochain, à 3 heures P. M., pour l'examen du failli et l'arrangement des affaires de la faillite en général. Le failli est par le présent notifié d'assister à la dite assemblée.

G. H. DUMESNIL,

Syndic officiel.

Montréal, 7 janvier 1874.

129

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Jonathan Findlay, confiseur de la cité de Montréal, failli.

Je, soussigné, John Macintosh, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire.

Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations, sous un mois, et sont par le présent notifiés de se réunir au bureau de MM. Court & Macintosh, North British Chambers, no. 11, rue de l'Hôpital, Montréal, jeudi, le 12e jour de février prochain, à trois heures de l'après midi, pour l'examen du failli et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

JOHN MACINTOSH,

Syndic.

Montréal, 5 janvier 1874.

131

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Champion Brown, en sa qualité d'exécuteur et administrateur de la succession de feu John Patton, décédé, failli.

Je, soussigné, John Fair, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire.

Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations sous un mois.

JOHN FAIR,

Syndic.

Montréal, 7 janvier 1874.

133

have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month, and are notified to meet at my office, George street, in the town of Sorel, Wednesday, the eleventh day of February next, at two o'clock in the afternoon, for the public examination of the insolvent and for the ordering of the affairs of the estate generally. The insolvent is notified to attend.

A. GERMAIN,

Assignee.
108

Sorel, 5th January, 1874.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of W. A. E. Boucher, an Insolvent.

I, the undersigned, Adolphe Germain, of Sorel, advocate and official assignee for Richelieu county, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month, and are notified to meet at the office of Jacques Grenier, Saint Paul street, in the city of Montreal, Thursday, the twelfth day of March next, at eleven o'clock in the forenoon, for the public examination of the insolvent and for the ordering of the affairs of the estate generally. The insolvent is notified to attend.

A. GERMAIN,

Assignee.
110

Sorel, 5th January, 1874.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Pierre Stebenne, merchant, of the parish of L'Ange-Gardien, county of Rouville, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and his creditors are required to meet at the business place of the insolvent, at his store, in the parish of L'Ange-Gardien, on Monday, the twenty-sixth day of the month of January instant, at eleven o'clock in the forenoon, to receive statements of his affairs, and to appoint an assignee.

G. A. GIGAULT,

Interim Assignee.

Saint-Césaire, 5th January, 1874.

128

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Elzéar Courville, an Insolvent.

I, the undersigned, George Hyacinthe Dumesnil, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month, and are hereby notified to meet at my office, No. 531½, Craig street, on the 11th day of February next, at 3 o'clock P. M., for the examination of the insolvent and for the ordering of the affairs of the estate generally. The insolvent is hereby notified to attend said meeting.

G. H. DUMESNIL,

Official Assignee.

Montreal, 7th January, 1874.

130

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Jonathan Findlay, of the city of Montreal, confectioner, an Insolvent.

I, the undersigned, John Macintosh, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month, and are hereby notified to meet at the office of Messrs. Court & Macintosh, North British Chambers, no. 11, Hospital street, Montreal, on Thursday, the 12th day of February next, at three o'clock afternoon, for the examination of the insolvent and for the ordering of the affairs of the estate generally.

JOHN MACINTOSH,

Assignee.

Montreal, 5th January, 1874.

132

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Champion Brown, in his capacity as executor and administrator of the estate and effects of the late John Patton, deceased, an Insolvent.

I, the undersigned, John Fair, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

JOHN FAIR,

Assignee.

Montreal, 7th January, 1874.

134

ACTE DE FAILLITE DE 1869 ET SES AMEN- DEMENTS.

Dans l'affaire de Frederick Y. C. Hill, tapissier et commerçant des cité et district de Montréal, tant individuellement que comme ayant fait affaires en société avec George F. Dean, sous les nom et raison de G. F. Dean & Compagnie, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir au palais de justice, dans la cité de Montréal, où sont ordinairement transigées les affaires sous l'acte de faillite, mardi, le vingt-septième jour de janvier courant (A. D. 1874,) à trois heures de l'après-midi, pour recevoir un état de ses affaires et nommer un syndic.

A. B. STEWART,
Syndic provisoire.

Montréal, 7 janvier 1874.

135

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Charles Duclos, commerçant, de la cité de Montréal, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à sa place d'affaires, No. 380, rue Sainte-Catherine, mardi, le vingt-septième jour de janvier courant, à onze heures A. M., pour recevoir un état de ses affaires et nommer un syndic.

A. B. STEWART,
Syndic provisoire.

Montréal, 7 janvier 1874.

137

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Thomas Harper, failli.

Je, soussigné, A. Bourgeau, d'Aylmer, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations sous un mois.

A. BOURGÉAU,
Syndic.

Aylmer, 7 janvier 1874.

139

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Louis Riendeau, failli.

Je, soussigné, A. Bourgeau, d'Aylmer, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations, sous un mois.

A. BOURGÉAU,
Syndic.

Aylmer, 7 janvier 1874.

141

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de James Callen, failli.

Je, soussigné, H. B. Picken, fils, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations, sous un mois.

H. B. PICKEN, fils,
Syndic,
Tiroir 29, B. P.

Montréal, 5 janvier 1874.

143

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de P. O. Triganne, failli.

Je, soussigné, Octave Ouellette, du village de Plessisville, syndic officiel, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations devant moi, dans le cours d'un mois.

OCTAVE OUELLETTE,
Syndic.

Plessisville de Somerset, 23 décembre 1873.

9 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Paul Lagarde, de la cité de Montréal, commerçant, failli.

Je, soussigné, L. Jos. Lajoie, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations à mon bureau sous un mois, et sont aussi par le présent notifiés de se réunir à mon bureau, No. 97, rue Saint-Jacques, en la cité de Montréal, mercredi, le vingt-huitième jour de janvier 1874, à trois heures P. M., pour l'examen du failli et l'arrangement des affaires de la faillite en général.

L. JOS. LAJOIE,
Syndic.

Montréal, 27 décembre, 1873.

13 2

INSOLVENT ACT OF 1869, AND ITS AMENDMENTS.

In the matter of Frederick Y. C. Hill, of the city and district of Montreal, upholsterer and trader, as well individually as having carried on business in partnership with George F. Dean, under the name and firm of G. F. Dean & Company, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me and the creditors are notified to meet at the Court House, in this city of Montreal, in the room wherein proceedings under the said act are usually had on Tuesday, the twenty-seventh day of January instant (A. D. 1874), at the hour of three of the clock in the afternoon, to receive statements of his affairs and to appoint an assignee.

A. B. STEWART,
Interim Assignee.

Montreal, 7th January, 1874.

136

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Charles Duclos, of the city of Montreal, trader, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at his place of business, No. 380, Ste. Catherine street, on Tuesday, the twenty-seventh day of January instant, at eleven o'clock A. M., to receive statements of his affairs and to appoint an assignee.

A. B. STEWART,
Interim Assignee.

Montreal, 7th January, 1874.

138

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Thomas Harper, an Insolvent.

I, the undersigned, A. Bourgeau, of Aylmer, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

A. BOURGÉAU,
Assignee.

Aylmer, 7th January, 1874.

140

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Louis Riendeau, an Insolvent.

I, the undersigned, A. Bourgeau, of Aylmer, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me, within one month.

A. BOURGÉAU,
Assignee.

Aylmer, 7th January 1874.

142

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of James Callen, an Insolvent.

I, the undersigned, H. B. Picken, jr., of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me, within one month.

H. B. PICKEN, Jr.,
Assignee,
Drawer 29, P. O.

Montreal, 5th January, 1874.

144

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of P. O. Triganne, an Insolvent.

I, the undersigned, Octave Ouellette, official assignee, of the village of Plessisville, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me, within one month.

OCTAVE OUELLETTE,
Assignee.

Plessisville de Somerset, 23rd December 1873.

10

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Paul Lagarde, of the city of Montreal, trader, an Insolvent.

I, the undersigned, L. Jos. Lajoie, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month, and are hereby notified to meet at my office, No. 97, Saint James street, in the city of Montreal, on Wednesday, the twenty-eighth day of January, 1874, at three o'clock P. M., for the examination of the insolvent and for the ordering of the affairs of the estate generally.

L. JOS. LAJOIE,
Assignee.

Montreal, 27th December, 1873.

14

ACTE DE FAILLITE DE 1869 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de P. G. Dugal & Frère, Chapeliers & fourreurs, de Québec, faillies.

Avis est par le présent donné aux créanciers des susdits faillies qu'ils ont déposé à mon bureau, un acte de composition et de décharge, exécuté par la majorité en nombre de leurs créanciers, représentant trois quarts du montant de ce qu'ils doivent, sujet à être vérifié en évaluant la proportion; et si aucune opposition au dit acte de composition et de décharge n'est faite, par écrit, par un ou des créanciers, sous trois jours juridiques après la dernière publication du présent avis, lequel jour sera samedi, le dix septième jour du mois de janvier 1874, je, syndic officiel, agirai en vertu du dit acte de composition et de décharge suivant ses termes.

OWEN MURPHY,
Syndic officiel.

Québec, 30 décembre 1873.

ACTE DE FAILLITE DE 1869 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Mme. S. Mohr et Cie., modistes et commerçantes, de Québec, faillies.

Je soussigné, Owen Murphy, syndic officiel, de Québec, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations sous un mois, et une assemblée des créanciers sera tenue à mon bureau, Telegraph Building, No. 26, rue Saint-Pierre, Québec, lundi, le 19 janvier 1874, à 11 heures A. M., pour l'examen public des faillies et le règlement des affaires en général. Les faillies sont par le présent notifiées d'assister à la dite assemblée.

OWEN MURPHY,
Syndic.

Québec, 29 décembre 1873.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Province de Québec, }
District de Québec, } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de John Teaffe, failli.

Le quatrième jour de février prochain, le failli demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

THOMAS MOLONY,
Son procureur *ad litem*.

Québec, 3 janvier 1874.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Charles Roch, failli.

Avis est par le présent donné, que le failli a déposé dans mon bureau, un acte de composition et de décharge, portant avoir été exécuté par une majorité en nombre de ses créanciers, représentant les trois quarts en valeur de ses dettes, sujet à être vérifié en évaluant telle proportion, et si aucune opposition au dit acte n'est faite sous trois jours juridiques, depuis samedi le 17 janvier prochain, jour de la dernière publication du présent avis, j'agirai en vertu du dit acte suivant ses termes.

G. H. DUMESNIL,
Syndic.

Montréal, 31 décembre, 1873.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Alphonse Lacoste, failli.

Je, soussigné, George-Hyacinthe Dumesnil, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations à mon bureau, No. 531½, rue Craig, sous un mois, et sont aussi par le présent notifiés de se réunir, le 30 janvier prochain, à 3 heures P. M., pour l'examen du failli et l'arrangement des affaires de la faillite en général. Le failli est par le présent notifié d'assister à la dite assemblée.

G. H. DUMESNIL,
Syndic officiel.

Montréal, 30 décembre 1873.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Roch Desjardins, failli.

Un premier bordereau des dividendes a été préparé et restera ouvert aux oppositions jusqu'au 19 janvier prochain, après lequel jour les dividendes seront payés.

G. H. DUMESNIL,
Syndic.

Montréal, 29 décembre 1873.

INSOLVENT ACT OF 1869 AND ITS AMENDMENTS.

In the matter of P. G. Dugal & Frère, hatters & furriers, of Québec, Insolvents.

The creditors of the above named insolvents are hereby notified that they have deposited in my office a deed of composition and discharge, purporting to be executed by a majority in number of their creditors, representing three-fourths in value of their liabilities subject to be computed in ascertaining such proportion; and should no opposition be made to such deed of composition and discharge, within three juridical days next after the last publication of this notice, which will be on Saturday, 17th January 1874, the undersigned assignee will act upon the said deed of composition and discharge according to its terms.

OWEN MURPHY,
Official Assignee.

Québec, 30th December, 1873.

INSOLVENT ACT OF 1869 AND AMENDMENTS.

In the matter of Mrs. S. Mohr & Co., of Québec, milliners and traders, Insolvents.

The undersigned, Owen Murphy, official assignee of Québec, has been appointed assignee in this matter. The creditors are notified to file their claims before me, within one month, and are requested to meet at my office, Telegraph Buildings, No. 26, Saint Peter street, Québec, on Monday, the 19th January, 1874, at 11 o'clock A. M., for the public examination of the insolvents, and the ordering of the affairs of the estate generally. The insolvents are hereby notified to attend said meeting.

OWEN MURPHY,
Assignee.

Québec, 29th December, 1873.

INSOLVENT ACT OF 1869.

Province of Québec, }
District of Québec, } *Superior Court.*

In the matter of John Teaffe, an Insolvent.

On the fourth day of February next, the Insolvent will apply to said court for a discharge under said act.

THOMAS MOLONY,
His Attorney *ad litem*.

Québec, 3rd January, 1874.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Charles Roch, an Insolvent.

Notice is hereby given, that the insolvent has deposited in my office a deed of composition and discharge, purporting to be executed by a majority in number of his creditors, representing three fourths in value of his liabilities, subject to be computed in ascertaining such proportion; and if no opposition to said deed be made to me within three juridical days from Saturday, the 17th day of January next, the last appearance of this advertisement, I shall act upon the said deed according to its terms.

G. H. DUMESNIL,
Assignee.

Montreal, 31st December, 1873.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Alphonse Lacoste, an Insolvent.

I, the undersigned, George-Hyacinthe Dumesnil, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me, within one month, and are hereby notified to meet at my office, No. 531½, Craig street, on the 30th day of January next, at 3 o'clock P. M., for the examination of the insolvent and for the ordering of the affairs of the estate generally. The insolvent is hereby notified to attend said meeting.

G. H. DUMESNIL,
Official Assignee.

Montreal, 30th December, 1873.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Roch Desjardins, an Insolvent.

A first dividend sheet has been prepared, open to objection until the 19th day of January next, after which dividend will be paid.

G. H. DUMESNIL,
Assignee.

Montreal, 29th december 1873.

ACTE DE FAILLITE DE 1869 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de William Riley, commerçant, de la cité de Montréal, failli.

Un premier et dernier bordereau des dividendes a été préparé et ouvert aux oppositions jusqu'au dix-neuvième jour de janvier 1874, après lequel jour les dividendes seront payés.

A. B. STEWART,
Syndic officiel.

Montréal, 30 décembre 1873.

35 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869 ET SES AMENDEMENTS

Dans l'affaire de Alexander D. Daly, commerçant, des cité et district de Montréal, failli.

Je, soussigné, Andrew B. Stewart, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations, sous un mois, et sont par le présent notifiés de se réunir à mon bureau, Merchants Exchange Building, rue Saint Sacrement, dans la cité de Montréal, le quatrième jour de février A. D. 1874, à trois heures P. M., pour l'examen public du failli et pour le règlement des affaires de la faillite en général. Le failli est par le présent notifié d'y assister.

A. B. STEWART,
Syndic.

Montréal, 30 décembre 1873.

37 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Josephine Polliquin, veuve de feu Michel Loiseau, marchande publique, tenant hôtel, de la cité de Trois-Rivières, failli.

Un premier et dernier bordereau des dividendes a été préparé et ouvert aux oppositions jusqu'au vingtième jour de janvier prochain (1874), après lequel les dividendes seront payés.

I. L. CLAIR,
Syndic.

Trois-Rivières, 31 décembre 1873.

43 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869 ET SES AMENDEMENTS

Dans l'affaire de Louis Pichette, commerçant sellier, de la paroisse Sainte-Anne d'Yamachiche, district de Trois-Rivières, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, en cette cité, rue Craig, jeudi, le 15e jour de janvier prochain (1874), à 10 heures A. M., pour recevoir un état de ses affaires, et nommer un syndic.

I. L. CLAIR,
Syndic provisoire.

Trois-Rivières, 31 décembre 1873.

45 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Canada,
Province de Québec, } Dans la Cour Supérieure.
District de St. Hyacinthe.

Dans l'affaire de Pierre Louis Gédéon Auger, de Saint-Pie, comté de Bagot, dit district, et Jacques Monty, de Saint-Césaire, comté de Rouville, dit district, marchands associés, faisant affaires à Saint-Césaire, sous le nom de Auger et Monty, et aussi individuellement, faillis.

Le soussigné a déposé au bureau de cette cour deux actes de composition et de décharge, le premier exécuté en sa faveur, par les créanciers de la dite société de Auger et Monty, et le second par ses propres créanciers individuellement, et le vingt-huitième jour de février prochain 1874, il s'adressera à la dite cour pour en obtenir une ratification des décharges effectuées en sa faveur.

P. L. G. AUGER,
Par son procureur, *ad litem*.
R. A. RAMSAY.

Saint-Hyacinthe, 15 déc 1873.

4757 3

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Canada,
Province de Québec, } Dans la Cour Supérieure.
District de Saint-François.

Dans l'affaire de John L. Bachelder, failli.

Le soussigné a déposé au bureau de cette cour un acte de composition et de décharge exécuté par ses

INSOLVENT ACT OF 1869 AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of William Riley, of the city of Montreal, trader, an Insolvent.

A first and final dividend sheet has been prepared, subject to objection until the nineteenth day of January, 1874, after which dividend will be paid.

A. B. STEWART,
Official Assignee.

Montreal, 30th December, 1873.

36

INSOLVENT ACT OF 1869 AND ITS AMENDMENTS.

In the matter of Alexander D. Daly, of the city and district of Montreal, trader, an Insolvent.

I, the undersigned, Andrew B. Stewart, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me, within one month, and are hereby notified to meet at my office, Merchants Exchange Building, Saint Sacrament street, in the city of Montreal, on the fourth day of February, A. D. 1874, at three o'clock P. M., for the public examination of the insolvent, and for the ordering of the affairs of the estate generally. The insolvent is hereby notified to attend.

A. B. STEWART,
Assignee.

Montreal, 30th December, 1873.

38

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Josephine Polliquin, widow of the late Michel Loiseau, public trader and hotel keeper, of the city of Three Rivers, an Insolvent.

A first and final dividend sheet has been prepared, open to objection until the twentieth day of January next (1874), after which dividend will be paid.

I. L. CLAIR,
Assignee.

Three Rivers, 31st December, 1873.

44

INSOLVENT ACT OF 1869 AND ITS AMENDMENTS.

In the matter of Louis Pichette, of the parish of Sainte-Anne d'Yamachiche, district of Three Rivers, trader and saddler, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at my office, in this city, Craig street, Thursday, the 15th day of January next (1874), at 10 o'clock A. M., to receive a statement of his affairs, and appoint an assignee.

I. L. CLAIR,
Interim Assignee.

Three Rivers, 31st December, 1873.

46

INSOLVENT ACT OF 1869.

Canada,
Province of Québec, } In the Superior Court.
District of St. Hyacinthe.

In the matter of Pierre Louis Gédéon Auger, of Saint Pie, county of Bagot, said district, and Jacques Monty, of Saint Césaire, county of Rouville, said district, merchants, copartners doing business at Saint Césaire, under the firm of Auger & Monty, and also as individuals, Insolvents.

The undersigned has filed in the office of this court two deeds of composition and discharge, the first executed in his favor by the creditors of said firm of Auger & Monty, and the second by his individual creditors, and on the twenty-eighth day of February next, 1874, he will apply to the said court for confirmation of the discharges thereby effected.

P. L. G. AUGER,
By his Atty. *ad litem*.
R. A. RAMSAY.

Saint Hyacinthe, 15th Dec., 1873.

4758

INSOLVENT ACT OF 1869.

Canada,
Province of Québec, } In the Superior Court.
District of Saint-François.

In the matter of John L. Bachelder, an Insolvent.

The undersigned has filed in the office of this court a deed of composition and discharge, executed by his

créanciers, et vendredi, le sixième jour de février prochain, il s'adressera à la dite cour pour en obtenir une ratification de la décharge effectuée en sa faveur, et pour une décharge en vertu du dit acte.

JOHN L. BACHELDER,
Par H. W. HOVEY,
Son procureur ad litem.
Sherbrooke, 24 décembre, 1873. 4759 3

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Canada, }
Province de Québec, } Dans la Cour Supérieure.
District de Montréal. }

Dans l'affaire de George Henshaw, fils, failli.
Jeudi, le dix-neuvième jour de février prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

GEORGE HENSHAW, Jr.,
Par J. S. ARCHIBALD,
Procureur ad litem.
Montréal, 19 décembre 1873. 4761 3

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Canada, }
Province de Québec, } Dans la Cour Supérieure.
District de Bedford. }

Dans l'affaire de Isaac Alonzo Welch, du township de Granby, dans le district de Bedford, failli.

Le soussigné a déposé au greffe de cette cour un acte de composition et de décharge, exécuté par ses créanciers, et le dixième jour de février prochain, il s'adressera à la dite cour pour obtenir une ratification de la décharge par là effectuée.

ISAAC ALONZO WELCH,
Par JAS. O'HALLORAN,
Son procureur ad litem.
Nelsonville, 10 décembre, 1873. 4519 5

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Canada, }
Province de Québec, } Dans la Cour Supérieure.
District d'Iberville. }

Dans l'affaire de Hay & Robillard, faillis.
Le vingt-troisième jour de janvier prochain, les dits faillis feront, par leur procureur soussigné, application à la dite cour, pour obtenir leur décharge en vertu du dit acte.

J. S. MESSIER,
Procureur ad litem.
Saint-Jean, 9 décembre 1873. 4529 5

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Canada, }
Province de Québec, } Dans la Cour Supérieure.
District de Bedford. }

Dans l'affaire de Leonard J. Kneeland, failli.
Mardi, le dixième jour de février prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

LEONARD J. KNEELAND,
Par HUNTINGTON & NOYES,
Ses procureurs ad litem.
Sweetsburg, 10 décembre 1873. 4531 5

ACTE DE FAILLITE DE 1869 ET SES AMENDEMENTS.

Canada, }
Province de Québec, } Dans la Cour Supérieure.
District de Québec. }

Dans l'affaire de Dame Veuve Jean E. Gingras, faillie.
La soussignée a déposé au greffe de cette cour un acte de composition et de décharge exécuté par ses créanciers, et le deuxième jour de février prochain, elle s'adressera à la dite cour pour obtenir une ratification de la décharge par là effectuée.

DAME VEUVE J. E. GINGRAS,
Par CYR. T. SUZOR,
Son procureur ad litem.
Québec, 18 décembre 1873. 4753 4

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Wilder Bartlett, marchand, de Ely Nord, dans le comté de Shefford, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à son magasin, dans le township d'Ely Nord, (Berthel Post Office),

creditors, and on Friday, the sixth day of February next, he will apply to the said court for a confirmation of the discharge thereby effected, and for a discharge under the said act.

JOHN L. BACHELDER,
By H. W. HOVEY,
His Attorney ad litem.
Sherbrooke, 24th December, 1873. 4760

INSOLVENT ACT OF 1869.

Canada, }
Province of Quebec, } In the Superior Court.
District of Montreal. }

In the matter of George Henshaw, junior, an Insolvent.

On Thursday, the nineteenth day of February next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

GEORGE HENSHAW, Jr.,
By J. S. ARCHIBALD,
Attorney ad litem.
Montreal, 16th December, 1873. 4762

INSOLVENT ACT OF 1869.

Canada, }
Province of Quebec, } In the Superior Court.
District of Bedford. }

In the matter of Isaac Alonzo Welch, of the township of Granby, in the district of Bedford, an Insolvent.

The undersigned has filed in the office of this court, a deed of composition and discharge, executed by his creditors, and on the tenth day of February next, he will apply to the said court for a confirmation of the discharge thereby effected.

ISAAC ALONZO WELCH,
By JAS. O'HALLORAN,
His Attorney ad litem.
Nelsonville, 10th December, 1873. 4520

INSOLVENT ACT OF 1869.

Canada, }
Province of Quebec, } In the Superior Court.
District of Iberville. }

In the matter of Hay & Robillard, Insolvents.
On the twenty-third day of January next, the said insolvents will apply by their undersigned attorney to the said court for their discharge under the said act.

J. S. MESSIER,
Attorney ad litem.
Saint John, 9th December, 1873. 4530

INSOLVENT ACT OF 1869.

Canada, }
Province of Quebec, } In the Superior Court.
District of Bedford. }

In the matter of Leonard J. Kneeland, an Insolvent.

On Tuesday, the tenth day of February next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

LEONARD J. KNEELAND,
By HUNTINGTON & NOYES,
His Attorneys ad litem.
Sweetsburg, 10th December, 1873. 4532

INSOLVENT ACT OF 1869 AND ITS AMENDMENTS.

Canada, }
Province of Quebec, } In the Superior Court.
District of Quebec. }

In the matter of Mrs. widow Jean E. Gingras, an Insolvent.

The undersigned has filed in the office of this court a deed of composition and discharge executed by her creditors; and on the second day of February next, she will apply to the said court for a confirmation of the discharge hereby effected.

MRS. WIDOW J. E. GINGRAS,
Per CYR. T. SUZOR,
Her Attorney ad litem.
Quebec, 18th December, 1873. 4754

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Wilder Bartlett, trader, of North Ely, in the county of Shefford, an Insolvent.

The Insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet in his store, in the township of North Ely, (Berthel Post

jeudi, le vingt-deuxième jour du mois de janvier prochain (1874), à une heure de l'après-midi, pour recevoir un état de ses affaires et nommer un syndic.

THOS. BRASSARD,

Syndic.

Waterloo, P. Q., 30 décembre 1873.

55 2

ACTE DE FAILLITE DE 189.

Province de Québec, } Dans la Cour Supérieure.
District de Québec. }

Dans l'affaire de Joseph A. Tapin, failli.

Lundi, le deuxième jour de février prochain, le sous-signé demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

JOSEPH A. TAPIN,
Par JAS. MALOUIN,

Son procureur ad litem.

Québec, décembre 1873.

4725 4

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Province de Québec, } Cour Supérieure.
District de Montréal. }

Dans l'affaire de Joseph Laplante, de Montréal, failli.

Le soussigné a déposé au greffe de cette cour, un acte de composition et décharge exécuté par ses créanciers, au nombre requis par la loi, et mardi le dix-septième jour de février prochain, il s'adressera à cette cour pour obtenir confirmation du dit acte de décharge.

JOSEPH LAPLANTE,
Par T. & C. G. DE LORIMIER,

Ses procureurs ad litem.

Montréal, 10 décembre, 1873.

4545 5

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Province de Québec, } Cour Supérieure.
District de Québec. }

Dans l'affaire de Joseph S. Moffet, failli.

Le troisième jour de février prochain, le failli demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

THOMAS MOLONY,

Son procureur ad litem.

Québec, 6 décembre, 1873.

4461 6

ACTE DE FAILLITE DE 1869 ET SES AMENDMENTS.

Dans l'affaire de Martin Finn, failli.

Je, soussigné, James Riddell, syndic officiel, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations sous un mois, et sont par le présent notifiés de s'assembler à mon bureau, savoir, au bureau de Riddell & Evans, North British Chambers, numéro onze, rue de l'Hôpital, mercredi, le 4e jour de février, A. D. 1874, à trois heures de l'après-midi, pour l'examen du failli et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

JAMES RIDDELL,

Syndic.

Montréal, 29 décembre, 1873.

59 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Parker W. Nagle, Gérard J. Nagle & John Nagle, propriétaires de moulins et marchands de bois, et comme tels faisant affaire en société sous les nom et raison de P. W. Nagle & Cie., et dans l'affaire de P. W. Nagle et de John Nagle, individuellement, faillis.

Une feuille de dividende a été préparée dans les affaires ci-dessus mentionnées, colloquant les créanciers hypothécaires et privilégiés, en entier, pour leurs réclamations et pour les créances ordinaires contre la dite société et les dits P. W. Nagle & John Nagle, individuellement, une première et dernière feuille de dividende de 40 cts dans la \$, sujette à objection jusqu'à mercredi, le 14e jour de janvier 1874, après lequel jour les dividendes seront payés.

J. A. ARCHAMBAULT,
Syndic officiel.

Sherbrooke, 2 janvier 1874.

61 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire Macfarlane, Thompson & cie, failli. Les créanciers du dit failli sont notifiés de s'assembler à mon bureau, Merchants Exchange Building, à Montréal, lundi, le 19eme jour de Janvier, à 11 heures.

Office), on thursday, the twenty-second day of January now next, (1874), at one o'clock P. M., to receive statement of his affairs and to appoint an assignee.

THOS. BRASSARD,

Assignee.

Waterloo, P. Q., 30th December 1873.

56

INSOLVENT ACT OF 1869.

Province of Quebec, } In the Superior Court.
District of Quebec. }

In the matter of Joseph A. Tapin, an Insolvent.

On Monday, the second day of February next, the undersigned will apply to the said court for his discharge under the said act.

JOSEPH A. TAPIN,
By JAS. MALOUIN,

His Attorney ad litem.

Quebec, December, 1873.

4726

INSOLVENT ACT OF 1869.

Province of Quebec, } Superior Court.
District of Montreal. }

In the matter of Joseph Laplante, of Montreal, Insolvent.

The undersigned has deposited in the office of this court, a deed of composition and discharge, executed by his creditors in number as required by law, and Tuesday, the seventeenth day of February next, he will apply to this court for a confirmation of said deed of discharge.

JOSEPH LAPLANTE,
By T. & C. G. DE LORIMIER,

His Attorneys ad litem.

Montreal, 10th December, 1873.

4546

INSOLVENT ACT OF 1869.

Province of Quebec, } Superior Court.
District of Quebec. }

In the matter of Joseph S. Moffet, an Insolvent.

On the third day of February next, the insolvent will apply to said court for a discharge under said act.

THOMAS MOLONY,

His Attorney ad litem.

Quebec, 6th December, 1873.

4462

INSOLVENT ACT OF 1869 AND AMENDMENTS.

In the matter of Martin Finn, an Insolvent.

I, James Riddell, of the city of Montreal, official assignee, have been appointed assignee in this matter, and creditors are requested to file their claims before me within one month, and are hereby notified to meet at my office, viz: Riddell & Evans' office, North British Chambers, number eleven, Hospital street, on Wednesday, 4th day of February, A. D. 1874, at three o'clock in the afternoon, for the examination of the insolvent and the ordering of the affairs of the estate generally.

JAMES RIDDELL,
Assignee.

Montreal, 29th December, 1873.

60

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Parker W. Nagle, Gerard J. Nagle and John Nagle, mill owners and lumber merchants, and as such doing business together in partnership under the name and style of "P. W. Nagle & Co., and in the matter of P. W. Nagle and John Nagle, individually, insolvents.

A dividend sheet has been prepared, in the above matters, collocating hypothecary and privileged creditors for their claims in full, and on claims of unsecured creditors of said firm and of said Parker W. Nagle and John Nagle, individually, a first and final dividend of 40cts. in the \$, subject to objection until Wednesday, the 14th day of January, 1874, after which day dividends will be paid.

J. A. ARCHAMBAULT,
Official Assignee.

Sherbrooke, 2nd January, 1874.

62

INSOLVENT ACT OF 1869.

In re—Macfarlane, Thompson & Co, an Insolvent. The creditors of said insolvent are notified to meet at my office, Merchants Exchange Building, in Montreal, on Monday, the 19th day of January at 11 o'clock, at my

a. m., pour prendre en considération la résignation proposée du syndic actuel; pour nommer un successeur, si besoin est; pour déterminer l'endroit de la future assemblée et pour régler les affaires de la faillite en général.

JOHN WHYTE,
syndic.

Montréal, 31 décembre 1873. 65 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Canada, }
Province de Québec, } *Dans la Cour Supérieure.*
District de Saint-François. }
Dans l'affaire de P. W. Nagle & compagnie, d'Orford,
et Parker W. Nagle, individuellement, et John
Nagle, individuellement, faillis.

Les soussignés ont déposé au bureau de cette cour un consentement de leurs créanciers à leur décharge, et le sixième jour de février prochain, ils s'adresseront à la dite cour pour en obtenir une ratification de la décharge effectuée en leur faveur.

PARKER W. NAGLE,
Par HALL, WHITE & PANNETON,
Ses procureurs *ad litem*.

JOHN NAGLE,
Par HALL, WHITE & PANNETON,
Ses procureurs *ad litem*.

Sherbrooke, 2 janvier 1874. 63 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869 ET AMENDEMENTS.

Canada, }
Province de Québec, }
District de Trois-Rivières. }
Dans l'affaire de Joseph Cleophas Tessier, marchand,
de la paroisse Sainte-Anne de la Perade, failli.

Je, soussigné, A. J. Martineau, notaire, syndic nommé en cette affaire, notifie tous les créanciers du dit failli de s'assembler en la dite paroisse de Sainte-Anne de la Perade, en la demeure du failli, mardi, le treizième jour du prochain mois de janvier 1874, à trois heures de l'après-midi, pour l'examen du failli, et l'arrangement de ses affaires en général.

Je les notifie, de même, que je procéderai à la vente des effets et stock du dit failli, par encan public, en un seul lot, pour argent comptant, à tant dans le mois, le lendemain, mercredi, quatorzième jour du dit mois de janvier 1874, en la demeure du dit failli, en la dite paroisse de Sainte-Anne de la Perade, à onze heures de l'avant-midi.

A. J. MARTINEAU,
Notre-Dame de la Visitation Syndic.
de Champlain, 29 décembre 1873. 41 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Province de Québec, }
District de Montréal. } *Cour Supérieure.*
In re :—Isidore Gauthier, failli,

et Louis Joseph Lajoie, syndic.

Le dix-sept février prochain, le failli demandera sa décharge à cette cour en vertu du dit acte.

ISIDORE GAUTHIER,
Par DUHAMEL & RINFRET,
Ses procureurs *ad litem*.

Montréal, 24 décembre 1873. 4797 3

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Kamouraska. }
Dans l'affaire de Emile Hudon, de la Rivière-du-Loup
(en bas), failli.

Le treize février prochain, le soussigné s'adressera à cette cour, pour obtenir une décharge en vertu du dit acte.

EMILE HUDON,
Par J. ELZ. POULIOT,
Son procureur *ad litem*.

Rivière-du-Loup, 8 janvier 1874. 147

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Owen Lynch & Frères, O. & J. Lynch et Owen Lynch, individuellement, faillis.

Je, D. A. St. Amour, de la ville de Beauharnois, ai été nommé syndic en cette affaire.

to consider the proposed resignation of the present assignee; to appoint a successor, if need be; to determine the place of future meetings and to order the affairs of said estate generally.

JOHN WHYTE,
Assignee,

Montreal, 31st December, 1873. 66

INSOLVENT ACT OF 1869.

Canada, }
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Saint Francis }
In the matter of P. W. Nagle & Company, of Orford,
and Parker W. Nagle, individually, and John
Nagle, individually, Insolvents.

The undersigned have filed in the office of this court a consent by their creditors to their discharge, and on the sixth day of February next, they will apply to the said court for a confirmation of the discharge thereby effected.

PARKER W. NAGLE,
Per HALL, WHITE & PANNETON,
His Attorneys *ad litem*.

JOHN NAGLE,
Per HALL, WHITE & PANNETON,
His Attorneys *ad litem*.

Sherbrooke, 2nd January, 1874. 64

INSOLVENT ACT OF 1869 AND AMENDMENTS.

Canada, }
Province of Quebec, }
District of Three Rivers }
In the matter of Joseph Cleophas Tessier, merchant, of
the parish of Sainte Anne de la Perade, an Insolvent.

I, the undersigned, A. J. Martineau, notary, official assignee in this matter, notify all the creditors of the said insolvent to meet in the said parish of Sainte Anne de la Perade, at the insolvent's residence, on Tuesday, the thirteenth day of the month of January next (1874), at three of the clock in the afternoon, for the examination of the insolvent and for the ordering of the affairs of the estate generally.

I also notify them that I will proceed with the sale, by public auction, of the said insolvent's effects and stock, in one lot, for cash, at so much in the pound, on the following day, Wednesday, the fourteenth day of the said month of January (1874), at the residence of the said insolvent, in the said parish of Sainte Anne de la Perade, at eleven of the clock in the forenoon.

A. J. MARTINEAU,
Notre-Dame de la Visitation Assignee.
de Champlain, 29th December, 1873. 42

INSOLVENT ACT OF 1869.

Province of Quebec, }
District of Montreal. } *Superior Court.*
In re :—Isidore Gauthier, an Insolvent,

and Louis Joseph Lajoie, Assignee.

On the seventeenth day of February next, the insolvent will apply to this court for his discharge under this act.

ISIDORE GAUTHIER,
Per DUHAMEL & RINFRET,
His Attorneys *ad litem*.

Montreal, 24th December, 1873. 4798

INSOLVENT ACT OF 1869.

Canada, }
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Kamouraska. }
In the matter of Emile Hudon, of River du Loup (en
bas), an Insolvent.

The thirteenth day of February next, the undersigned will apply to said court for his discharge under the said act.

EMILE HUDON,
By J. ELZ. POULIOT,
His Attorney *ad litem*.

River du Loup (en bas), 8th January, 1874. 148

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Owen Lynch & Brother, O. & J. Lynch and Owen Lynch, individually, Insolvents.

I, D. A. St. Amour, of the town of Beauharnois, have been appointed assignee in this matter.

Les créanciers sont requis de filer leurs réclamations entre mes mains sous un mois de cette date.

D. A. ST. AMOUR,
Syndic.
157

Beauharnois, 5 janvier 1874.

ACTE DE FAILLITE DE 1869 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Treffle Olivier Aubry, commerçant, de la cite de Trois-Rivières, failli.

Je, soussigné, I. L. Clair, de la cite de Trois-Rivières, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers sont requis de filer leurs réclamations devant moi sous un mois.

I. L. CLAIR,
Syndic
151.

Trois-Rivières, 8 janvier, 1874.

ACTE DE FAILLITE DE 1869 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Joseph Bergeron, constructeur, de Québec, failli.

Je, soussigné, Owen Murphy, syndic officiel, de Québec, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont notifiés de produire leurs réclamations entre mes mains sous un mois et sont requis de se réunir à mon bureau, bâtisses du télégraphe, No. 26, rue Saint-Pierre, Québec, lundi, 26 janvier 1874, à 11 heures A. M., pour l'examen public du failli et pour le règlement des affaires de la faillite en général. Le failli est par le présent notifié d'y assister.

OWEN MURPHY,
Syndic.
153

Québec, 5 janvier 1874.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Macaire Denechaud, commerçant, de la cite de Trois-Rivières, agissant tant en mon nom que pour et au nom de George Lupien, de la dite cite des Trois-Rivières, et faisant affaires comme tel comme associés, sous les nom et rai-on de Denechaud et Cie., marchands épiciers, faillits.

Je, soussigné, James Tyre, syndic officiel, de la cite de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire.

Les créanciers sont pries de produire entre mes mains leurs réclamations sous un mois.

JAMES TYRE,
Syndic.
155

Montréal, 8 janvier 1874.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Alexander McGibbon, épiciier, de la cite de Montréal, failli.

Un troisième bordereau des dividendes a été préparé et ouvert aux oppositions, jusqu'au 24 du courant, après lequel jour les dividendes seront payés.

DAVID J. CRAIG,
Syndic.
159

Montréal, 8 janvier 1874.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Alexander McGibbon, épiciier, de la cite de Montréal, failli.

Un border-au des dividendes du produit d'une partie des biens immeubles a été préparé et ouvert aux oppositions, jusqu'au 24 du courant, après lequel jour les dividendes seront payés.

DAVID J. CRAIG,
Syndic.
161

Montréal, 8 janvier 1874.

ACTE DE FAILLITE DE 1869 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Constant Vigneau, navigateur et commerçant, de la ville de Nicolet, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir en la demeure du failli, en la dite ville de Nicolet, mardi le vingtième jour du présent mois de janvier, à dix heures de l'avant-midi, pour recevoir un état de ses affaires, et nommer un syndic.

A. O. HOULE,
Syndic provisoire.
171

Saint-Célestin, 7 janvier 1874.

Creditors are requested to file their claims into my hands within one month from this date.

D. A. ST. AMOUR,
Assignee.
158

Beauharnois, 5th January, 1874.

INSOLVENT ACT OF 1869 AND AMENDMENTS.

In the matter of Treffle Olivier Aubry, of the city of Three-Rivers, trader, an Insolvent.

I, the undersigned, I. L. Clair, of the city of Three-Rivers, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me, within one month.

I. L. CLAIR,
Assignee.
152

Three-Rivers, 8th January, 1874.

INSOLVENT ACT OF 1869 AND AMENDMENTS.

In the matter of Joseph Bergeron, of Quebec, builder, an Insolvent.

I, the undersigned, Owen Murphy, official assignee, of Quebec, has been appointed assignee in this matter. The creditors are notified to file their claims before me within one month, and are requested to meet at my office, Telegraph Buildings, No. 26, Saint Peter street, Quebec, on Monday, 26th January, 1874, at 11 o'clock A. M., for the public examination of the insolvent and the ordering of the affairs of the estate generally. The insolvent is hereby notified to attend said meeting.

OWEN MURPHY,
Assignee.
154

Quebec, 5th January, 1874.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Macaire Denechaud, of the city of Three-Rivers, trader, acting as well in his own name, as for and in the name of George Lupien, of the city of Three-Rivers aforesaid, and carrying on business as such together as partners, under the name, style and firm of Denechaud & Co., merchant grocers, Insolvents.

I, the undersigned, James Tyre, official assignee, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter.

Creditors are requested to file their claims before me within one month.

JAMES TYRE,
Assignee.
156

Montreal, 8th January, 1874.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Alexander McGibbon, of the city of Montreal, grocer, an Insolvent.

A third dividend sheet has been prepared, open to objection until the 24th instant, after which dividend will be paid.

DAVID J. CRAIG,
Assignee.
160

Montreal, 8th January, 1874.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Alexander McGibbon, of the city of Montreal, grocer, an Insolvent.

A dividend sheet of the proceeds of portion of the real estate has been prepared open to objection until the 24th instant, after which dividend will be paid.

DAVID J. CRAIG,
Assignee.
162

Montreal, 8th January, 1874.

INSOLVENT ACT OF 1869 AND AMENDMENTS.

In the matter of Constant Vigneau, of the town of Nicolet, navigator and trader, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet, in the said town of Nicolet, at the insolvent's place of residence, on Tuesday, the twentieth day of January, at ten o'clock in the forenoon, to receive statements of his affairs, and to appoint an assignee.

A. O. HOULE,
Interim Assignee.
172

Saint Celestin, 7th January, 1874.

ACTE DE FAILLITE DE 1869 ET SES AMEN- DEMENTS.

Dans l'affaire de Charles Roberge, commerçant de bois, de la ville de Nicolet, failli.
Je, soussigné, Adolphe Odilon Houle, notaire, de la paroisse de Saint-Célestin, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations devant moi dans le cours d'un mois.

A. O. HOULE,
Syndic.
169

Saint-Célestin, 7 janvier 1874.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de A. Lapointe & fils, manchonniers et chapelliers, failli.
Je, soussigné, R. Henry Wurtele, syndic officiel de Québec, ai été nommé syndic dans cette affaire.

Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations, sous un mois, et une assemblée des créanciers sera tenu, à mon bureau, rue Saint-Pierre, Québec, jeudi, le douzième jour de février prochain, à onze heures a. m., pour l'examen public des faillies, et pour le règlement des affaires en général.

R. HENRY WURTELE,
Syndic officiel.
175

Québec, le 8 janvier, 1874.

Règle de Cour.

Province de Québec, } *Cour Supérieure.—Montreal.*
District de Montréal. } No. 161.
Jeudi, le huitième jour de janvier mil huit cent soixante-quatorze.

EN CHAMBRE :

PRÉSENT :—L'honorable M. le Juge MONDELET, J. C. S.

Dans l'instance :—Le maire, les échevins et les citoyens de la cité de Montréal, requérant en expropriation pour l'établissement du Parc Mont Royal, et Dugald J. Bannatyne, écuyer, de la cité de Montréal, Indemnitaire.

Avis public est par le présent donné, que les requérants ont déposé au greffe de cette cour, la somme de neuf mille dollars, prix et compensation de l'immeuble acquis par eux par voie d'expropriation forcée, et dont la description est comme suit, savoir : un terrain, avec bâtisse en bois dessus, borné comme suit, savoir, commençant à la jonction d'une rue, avec la propriété de Dugald J. Bannatyne, et borné par la propriété de Hugh Taylor, par des lignes courant dans une direction ouest nord-ouest, dans une direction sud-ouest, et dans une direction est sud-est, par une rue, par une ligne courant dans une direction nord ; et sur la requête du dit indemnitaire, il est ordonné que par avis à être inséré deux fois de suite, dans la *Gazette Officielle de Québec*, les créanciers soient appelés à produire leurs réclamations au greffe de la dite cour supérieure à Montréal, sous un mois, à compter de la première insertion du dit avis, à défaut de quoi il sera procédé sans égard aux droits qu'ils peuvent y avoir.

(Par ordre),
HUBERT, PAPINEAU & HONEY,
P. C. S.

173

Canada, }
Province de Québec, } *Dans la Cour Supérieure.*
District de Québec. } No. 909.
Le vingtième jour de décembre, mil huit cent soixante-et-troize.

PRÉSENT :

L'honorable M. le Juge ANDREW STUART.
La compagnie des remorqueurs du Saint-Laurent, corps politique et incorporé, faisant affaire et commerce, et ayant son principal établissement en la cité de Québec, dans le district de Québec.

Demanderesse ;

vs.

"The-Quebec Chemical Works," corps politique et incorporé, dûment incorporé en vertu de lettres

INSOLVENT ACT OF 1869 AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of Charles Roberge, lumber merchant, of the said town of Nicolet, an Insolvent.
I, the undersigned, Adolphe Odilon Houle, notary, of the parish of Saint-Célestin, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me, within one month.

A. O. HOULE,
Assignee.
170

Saint-Célestin, 7th January, 1874

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of A. Lapointe & fils, Hatters and furriers, Insolvents.
I, the undersigned, R. Henry Wurtele, official assignee, of Québec, have been appointed assignee in this matter.

Creditors are requested to file their claims before me, within one month, and a meeting of the creditors will be held at my office, Saint-Peter street, Québec, on Thursday, the twelfth day of February next, at eleven o'clock A. M., for the public examination of the insolvents, and the ordering of affairs generally.

R. HENRY WURTELE,
Official Assignee.
176

Québec, 8th January, 1874.

Rule of Court.

Province of Québec, } *Superior Court—Montreal.*
District of Montréal. } No. 161.
Thursday, the eighth day of January, one thousand eight hundred and seventy-four.

IN CHAMBERS :

PRESENT :—The Honorable Mr. Justice MONDELET, J. S. C.

In the matter of the Mayor, aldermen and citizens of the city of Montreal, petitioners in expropriation for the establishment of Mount Royal Park, and Dugald J. Bannatyne, of the city of Montreal, esquire, Indemnitaire.

Public notice is hereby given, that the petitioners have deposited in the office of the prothonotary of the said court, the sum of nine thousand dollars, being the price and compensation for the property hereinafter described, acquired by them by forced expropriation, namely : A piece of land with a wooden building thereon ; bounded as follows : commencing at the junction of a street with the property of Dugald J. Bannatyne, and bounded by the property of Hugh Taylor, by lines running in a west north westerly direction, in a south westerly direction, and in a east south easterly direction, by a street, by a line running in a northerly direction. And upon the petition of the said Indemnitaire, It is ordered, that by a notice to be inserted during two consecutive weeks, in the *Quebec Official Gazette*, the creditors be notified and required to signify their oppositions and file the same in the office of the prothonotary of the said superior court, at Montreal, within one month from the date of the first publication of said notice, in default whereof proceedings will be had without respect of any rights they may have.

(By order).

HUBERT, PAPINEAU & HONEY,
P. S. C.

174

Canada, }
Province of Québec. } *In the Superior Court.*
District of Québec. } No. 909.
The twentieth day of December, one thousand eight hundred and seventy-three.

PRESENT :

The Honorable Mr. Justice ANDREW STUART.
The Saint Lawrence Tow Boat Company, a body politic and corporate, carrying on trade and commerce and having its principal place of business at the city of Québec, in the district of Québec.

Plaintiffs ;

vs.

The Quebec Chemical Works, a body politic and corporate, duly incorporated under letters patent bear-

patentes datées du troisième jour de juin, mil huit cent soixante-et-dix, et ayant son principal établissement en la dite cité de Québec.

Défenderesse.

Vu la pétition des Demandeurs et l'allégation d'insolvabilité de la part des Défendeurs,—Il est ordonné que les créanciers des dits Défendeurs soient convoqués et priés de filer en cette cause, leurs réclamations sous quinze jours de délai, à partir de la première insertion du présent ordre, qui sera publié deux fois en anglais et en français dans la Gazette Officielle de Québec.

Certifié vraie copie,

J. B. R. DUFRESNE,

Dép. P. C. S.

ANDREWS, CARON & ANDREWS,
Procs. de la Demandresse.

49 2

Canada,
Province of Québec, } Dans la Cour Supérieure.
District of Québec. }
No. 1496.

Le neuvième jour de décembre mil huit cent soixante-treize.

PRÉSENT :

L'honorable M. le Juge NAPOLÉON CASAUULT.

Ex parte :—Le Révérend Adolphe Ignace Iréné Légaré, de la cité de Québec, Requérent.

La cour, vu les procédures et les documents de record, et ayant entendu le requérant par son conseil sur sa requête pour lui permettre de rendre compte en justice de son administration comme curateur à la succession vacante de feu Révérend Charles Laverdière, en son vivant de la cité de Québec, et pour déposer certains argents appartenant à la dite succession, et pour assembler les créanciers de la dite succession pour la distribution d'iceux, avec frais à être distraits des dits argents, accorde la demande du dit requérant, en conséquence ordonne que les créanciers de la dite succession soient, par avis à être publié deux fois dans les langues française et anglaise dans la Gazette Officielle de Québec, requis de produire leurs réclamations sous quinze jours après la date de la première insertion de tel avis.

Certifié vraie copie,

J. B. R. DUFRESNE,

Dép. P. C. S.

2 51

Ventes d'immeubles en vertu des Actes concernant la Faillite.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Henry Simon Griffing, failli.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits seront vendus aux temps et lieux mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Registrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, ou afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

1. Un morceau de terre ou emplacement situé dans le township de Durham, au village de L'Avenir, étant partie du lot numéro vingt-quatre du troisième rang des lots du dit township de Durham, contenant un demi arpent de front sur un arpent de profondeur, tenant en front au chemin de la Reine en arrière à Casimir Gagnon, d'un côté à Simeon Fraser, écr., notaire, et de l'autre côté à l'emplacement en second lieu désigné—avec maison, cuisine, shed, hangar, grange et étables dessus érigés.

2. Un emplacement ou lot de villages situé au village de L'Avenir, formant partie du lot numéro vingt-quatre du troisième rang des lots du dit township de Durham, contenant un demi arpent de terre en superficie plus ou moins, borné en front au chemin de

ing date the third day of June one thousand eight hundred and seventy, and having its principal place of business at the said city of Québec.

Defendants.

Seeing the petition of the Plaintiffs and the allegation made of Insolvency on the part of the defendants,—It is ordered that the creditors of the said defendants be called in and required to file in this cause their claims within fifteen days from the date of the first insertion of the present order, which shall be published twice in the french and english languages in the Quebec Official Gazette.

Certified a true copy,

J. B. R. DUFRESNE,

Depy. P. S. C.

ANDREWS, CARON & ANDREWS,
Attys. for Plaintiffs.

50

Canada,
Province of Québec, } In the Superior Court.
District of Québec. }
No. 1496.

The ninth day of December, one thousand eight hundred and seventy-three.

PRESENT :

The Honorable Mr. Justice NAPOLÉON CASAUULT.

Ex parte :—The reverend Adolphe Ignace Iréné Légaré, of the city of Québec, Petitioner.

The court, seeing the proceedings and documents of record, and having heard the petitioner by his counsel upon his petition to be permitted to render *en justice* an account of his administration as curator to the vacant estate of the late Reverend Charles Laverdière, in his lifetime of the city of Québec, and to deposit certain moneys appertaining to said estate, and to call in the creditors of the said estate for the distribution thereof, with costs to be taken out of the said moneys; doth grant the prayer of the said petition, and thereupon doth order that the creditors of the said estate be, by advertisement published twice in the french and english languages, in the Quebec Official Gazette, required to file their claims within fifteen days from the date of the first insertion of such advertisement.

Certified a true copy.

J. B. R. DUFRESNE,

Deputy P. S. C.

52

Sales of Real Estate under Insolvent Acts.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Henry Simon Griffing, an Insolvent. **P**UBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned immovables will be sold at the time and places mentioned below. All persons having claims on the same, which the Registrar is not bound to include in his certificate, under the article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law; all oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire*, or *afin de charge*, or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit :

1. A parcel of land or emplacement situate in the township of Durham, at the village of L'Avenir, being part of lot number twenty-four of the third range of lots of the said township of Durham, containing half an arpent in front by one arpent in depth, bounded in front by the Queen's Highway, in rear by Casimir Gagnon, on one side by Simeon Fraser, esq., notary, and on the other side by the secondly herein described emplacement—with house, kitchen, shed, granary, barn and stable thereon erected.

2. An emplacement or village lot situate at the village of L'Avenir, making part of lot number twenty-four of the third range of lots of the said township of Durham, containing half an acre of land in superficies, more or less, bounded in front by the

la Reine, en arrière à Casimir Gagnon, d'un côté à l'emplacement ci-dessus désigné, et de l'autre côté à Joseph Lampson, ou ses représentants.

3. Un autre terrain ou emplacement situé au village de L'Avenir susdit, contenant un demi arpent plus ou moins en superficie, borné en front au chemin de la Reine, en arrière à Isaïe Gagnon, tenant d'un côté au sud-est à James Doyle, et de l'autre côté au nord-ouest à Samuel Hall, et mieux connu comme étant la moitié nord-ouest du terrain possédé par James Doyle, dans le lot numéro vingt-quatre du troisième rang des lots du dit township de Durham.

4. Un morceau de terre situé dans le township de Durham désigné comme suit : douze acres formant partie du lot numéro vingt-six du huitième rang du township de Durham, sur le coin ouest du dit lot et contenant deux acres de front sur six acres de profondeur.

5. Une certaine maison en bois à un seul étage, érigée sur partie du lot numéro vingt-cinq du troisième rang du dit township de Durham, contenant quarante pieds de front sur quatre-vingt-dix pieds de profondeur, tenant en front au chemin de la Reine, en profondeur et d'un côté à Sr. Cléophas Dionne, et de l'autre côté à L. E. Dionne, avec l'usage et usufruit du dit terrain en vertu d'un bail emphytéotique pour l'espace de quatre-vingt-dix-neuf années à compter du vingt-et-un avril mil huit cent soixante et dix et sujet à une rente annuelle de cinq piastres et demi courant, payable le premier mars de chaque année à Sr. Cléophas Dionne, ou à ses représentants.

6. La jouissance, maîtrise et usufruit de la moitié indivise du lot numéro vingt-six, du troisième rang des lots du dit township de Durham, la vie durant du dit Henry Simon Griffing, failli.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement du comté de Drummond, à Drummondville, le **UNDI**, le **SEIZIEME** jour de **MARS** prochain, à **MIDI**.

S. FRASER,

Syndic.

L'Avenir, P. Q., 5 janvier 1874.

[Première publication, 10 janvier 1874.]

163

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Honoré Lafleur, commerçant, de Saint-Michel d'Yamaska, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits seront vendus aux temps et lieux mentionnés ci-après. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registraire n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du Code de procédure Civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

1. Une terre située dans le village de Saint-Michel d'Yamaska, à l'ouest du chemin de front, de deux arpents et un quart de front et plus s'il s'y trouve, sur la profondeur qu'il peut y avoir depuis le dit chemin de front à aller à la rivière Saint-Louis, joignant d'un côté vers le nord à Paul Morisseault, et de l'autre côté à Louis Hercule Lafleur et Joseph Fourquin, avec une grange, une écurie, une étable et autres dépendances dessus érigées, à l'exception des sept emplacements qui sont à en distraire, appartenant à Bazile Giguère, à H. Lafleur, à Maxime Beaupré, Joseph Fourquin, aux héritiers Narcisse Cartier, Henry Dubois et à Toussaint Vigeant, avec droit de passage sur les emplacements des dits Dubois et Vigeant pour communiquer au dit chemin de front, sur laquelle terre diverses personnes ont bâti des maisons et occupent des emplacements sur promesse verbale du failli de leur concéder les dits emplacements, moyennant certaines rentes foncières, qui seront mentionnées le jour de la vente.

2. Un emplacement situé au même lieu, distrait de la terre sus-désignée, de quatre-vingt-un pieds de front sur deux cents pieds de profondeur, tenant par

Queen's Highway, in rear by Casimir Gagnon, on one side by the firstly her-in described emplacement and on the other side by Joseph Lampson, or representatives.

3. Another piece of land or emplacement situate at the aforesaid village of L'Avenir, containing half an arpent more or less in superficies, bounded in front by the Queen's Highway, in rear by Isaïe Gagnon, on one side towards the south-east by James Doyle, and on the other side towards the north-west by Samuel Hall, and better known as being the north-west part of the land owned by James Doyle, in lot number twenty-four of the third range of lots of the said township of Durham.

4. A piece of land situate in the said township of Durham, described as follows: twelve acres of lot number twenty-six of the eighth range of Durham, being the west corner of said lot and containing two acres in front by six acres in depth.

5. A certain one storey wooden house built on part of lot number twenty-five of the third range of the said township of Durham, containing forty feet in front by twenty feet in depth, bounded in front by the Queen's Highway, in rear and on one side by Cléophas Dionne, and on the other side by L. E. Dionne, with the use and usufruct of the said piece of land, by virtue of a certain emphyteutic lease for the space of ninety-nine years to be reckoned from the twenty-first of April one thousand eight hundred and seventy, and subject to an annual rent of five dollars and fifty cents payable on the first of March of each year, to Cléophas Dionne or representatives.

6. The use, usufruct and enjoyment of the one undivided half of lot number twenty-six of the third range of lots of the said township of Durham, during the lifetime of the said Henry Simon Griffing, insolvent.

To be sold, at the registry office, for the county of Drummond at Drummondville, on **MONDAY**, the **SIXTEENTH** day of the month of **MARCH** next, at **NOON**.

S. FRASER,

Assignee.

L'Avenir, P. Q., 5th January, 1874.

[First published, 10th January, 1874.]

164

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Honoré Lafleur, of Saint Michel d'Yamaska, trader, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given, that the under-mentioned immovables will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire* or *afin de charge*, or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of the sale, to wit:

1. A farm situate in the village of Saint Michel d'Yamaska, west of the front road, of two arpents and a quarter front and more if the same be found, to the depth which may be found from the said front road to the river Saint Louis, joining on one side towards the north to Paul Morisseault, and on the other side to Louis Hercule Lafleur and Joseph Fourquin—with a barn, stables and other dependencies thereon erected; except seven emplacements to be reserved belonging to Bazile Giguère, to H. Lafleur, to Maxime Beaupré, Joseph Fourquin, to the heirs Maxime Cartier, Henry Dubois and to Toussaint Vigeant, with right of passage on the emplacements of the said Dubois and Vigeant to communicate to the said front road, on which said farm several persons have erected homes and occupy emplacements under verbal promise of the said insolvent to grant them deeds thereto, subject to certain land rents, which will be mentioned on the day of sale.

2. An emplacement situate in the same place, reserved from the above described farm, of ninety-one feet front by two hundred feet in depth; bounded in

devant au chemin de front, par derrière et au sud au dit Honoré Lafleur, et de l'autre côté au nord au dit Maxime Beaupré—avec maison, cuisine, hangar, et autres bâties y érigées, à la charge de payer à Dlle. Chèvrefils, la rente constituée dont le montant sera donné le jour de la vente.

3. Un autre emplacement situé dans le dit village, à l'est du chemin de front, vis-à-vis l'emplacement sus-désigné, d'environ soixante-quatorze pieds de front, sur la profondeur depuis le côté-est du chemin à aller au bas de la côte, soixante-dix-neuf pieds étant de forme irrégulière et n'ayant que trente-et-un pieds de front à la dite profondeur, tenant par devant au dit chemin, par derrière et des deux côtés à Dlle. Chèvrefils—avec un pavillon dessus construit, à la charge de payer à Dlle. Chèvrefils la rente foncière dont le montant sera donné le jour de la vente.

4. Une terre située dans la paroisse de Saint-David, dans le quatrième rang, de trois arpents de largeur sur vingt-cinq arpents de profondeur, tenant devant aux terres du troisième rang, derrière aux terres du cinquième rang, d'un côté en haut à Paul Thérout, fils, et de l'autre en bas, à Antoine Chapdelaine—avec trois granges, écuries et autres dépendances dessus érigées, à la charge de conserver les deux tiers de la dite terre du côté d'en haut, joignant Paul Thérout, fils, sur toute la profondeur de la dite terre, et de les rendre après le décès du failli à ses enfants nés ou à naître au premier degré seulement, lesquels enfants sont substitués au failli pour recueillir les deux tiers de la dite terre après le décès du dit failli, s'ils lui survivent, et si le dit failli décède sans enfants nés ou à naître, la dite substitution des deux tiers de la dite terre, devant prendre effet au profit des sœurs et frères du failli comme seconds substitués, avec réserve cependant de la jouissance et usufruit des deux tiers de la dite terre en faveur de la veuve du dit feu Honoré Lafleur, tant qu'elle ne convolera pas en secondes noces.

Pour être vendus les lots un, deux et trois, à la porte de l'église catholique de Saint-Michel d'Yamaska, JEUDI, le DIX-NEUVIÈME jour de FEVRIER prochain, à ONZE heures du matin, et le lot numéro quatre à la porte de l'église catholique de la paroisse de Saint-David, VENDREDI, le VINGTIÈME jour de FEVRIER prochain, à ONZE heures du matin.

G. E. MAYRAND,
Syndic.

Montréal, 4 décembre 1873. 4543 2
[Première publication, 13 décembre 1873.]

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

In re : Etienne Edmond Vigneau, marchand, du village de la Rochelle, en la paroisse Saint-Grégoire, district de Trois-Rivières, failli.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que l'immeuble sous mentionné sera vendu au temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, ou afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées au bureau du soussigné, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente : les oppositions afin de conserver peuvent être déposées au aucun temps dans les six jours après le jour de la vente.

Le syndic soussigné, nommé aux biens du dit failli, donne par le présent avis que JEUDI, le VINGT-DEUXIÈME jour de JANVIER prochain (1874), à ONZE heures avant-midi, à la porte de l'église du village de la Rochelle, en la paroisse Saint-Grégoire, comté de Nicolet, il offrira en vente l'immeuble ci-après mentionné, savoir :

1. Un emplacement situé dans le dit village de la Rochelle, sur la rue St. Joseph, du côté nord-est d'icelle, contenant quarante-sept pieds de front à partir de la dite rue St. Joseph, sur environ vingt-sept pieds de profondeur, au bout de laquelle profondeur le dit emplacement contient soixante-un pieds de largeur sur environ trente-deux pieds de profondeur,

front by the front road, in rear and on the south by the said Honoré Lafleur, and on the other side to the north to the said Maxime Beaupré—with house, kitchen, barn and other buildings thereon erected, subject to the payment to Miss Chèvrefils of a constituted rent, the amount whereof will be given on the day of sale.

3. Another emplacement situate in the said village, to the east of the front road, opposite the emplacement above described, of about seventy-four feet front by the depth from the east side of the road, to the foot of the hill, seventy-nine feet being of an irregular form and having only thirty-one feet front at the said depth; bounded in front by the said road, in rear and on both sides by Miss Chèvrefils—together with a pavilion thereon erected, subject to the payment to Miss Chèvrefils of the land rent, the amount whereof will be given on the day of sale.

4. A farm situate in the parish of Saint David, in the fourth range, of three arpents in width by twenty-five arpents in depth; bounded in front by the lands of the third range, in rear by the lands of the fifth range, on one side the upper part by Paul Thérout, fils, and on the other side the lower end by Antoine Chapdelaine—with three barns, stables and other dependencies thereon erected, subject to the reserve of two thirds of the said farm on the upper end joining Paul Thérout, fils, by all the depth of said farm, the same to be delivered after the death of the insolvent to his children born or to be born in the first degree only, which children are substituted to the insolvent to receive said two thirds of said farm after the death of the insolvent, if they survive him, and if the said insolvent dies without children born or to be born, the said substitution of said two thirds of said farm to accrue to the benefit of the sisters and brothers of the insolvent as second substituted, with reserve nevertheless of the enjoyment and usufruct of said two thirds of said farm in favor of the widow of the said late Honoré Lafleur, so long as she does not marry a second time.

To be sold the lots one, two and three at the door of the catholic church of Saint Michel d'Yamaska, THURSDAY, the NINETEENTH day of FEBRUARY next, at ELEVEN o'clock in the morning; and the lot number four at the door of the catholic church of the parish of Saint David, FRIDAY, the TWENTIETH day of FEBRUARY next, at ELEVEN o'clock in the forenoon.

G. E. MAYRAND,
Assignee.

Montreal, 4th December, 1873. 4544
[First published, 13th December, 1873.]

INSOLVENT ACT OF 1869.

In re : Etienne Edmond Vigneau, merchant, of the village of la Rochelle, in the parish of St. Gregoire, district of Three Rivers, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the under-mentioned immovable will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700, of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law; all oppositions *afin d'annuler, afin de distraire or afin de charge*, or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of the sale.

The undersigned assignee appointed to the estate of the said insolvent, hereby gives notice that on THURSDAY, the TWENTY-SECOND day of JANUARY next (1874), at ELEVEN o'clock in the forenoon, at the church door of the village of la Rochelle, in the parish of St. Gregoire, county of Nicolet, he will offer for sale the following real estate, to wit :

An emplacement situate in the village of la Rochelle aforesaid, on St. Joseph street, on the north-east side thereof, containing forty-seven feet in front starting from the said St. Joseph street, by about twenty-seven feet in depth, at the end of which depth the said emplacement, is sixty-one feet wide by about thirty-two feet deep, bounded in front to the south-west by St.

borné pardevant vers le sud-ouest à la dite rue St. Joseph, et en arrière à Luc Heon, joignant du côté nord à Jean-Baptiste Héli, et du côté sud à Edmond Vigneault—avec une maison et autres bâties sus-érigées.

A la charge par l'acquéreur de payer la rente seigneuriale s'il y en a, la présente année et à l'avenir.

JAMES SHORTIS,

Syndic.

Trois-Rivières, 17 novembre 1873.

[Première publication, 22 novembre 1873.]

4279 3

Joseph street aforesaid, in rear by Luc Heon, on the north side by Jean Baptiste Heli, and on the south side by Edmond Vigneault—with a house and out-buildings thereon erected.

Subject to the charge upon the purchaser of paying the seigniorial rent if any there be, for the present year and in future.

JAMES SHORTIS,

Assignee.

Three Rivers, 17th November, 1873.

[First published, 22nd November, 1873.]

4280

Ventes par le Shérif.—Arthabaska.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les **TERRES** et **HERITAGES** sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le **Régistrateur** n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charges ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente : les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du **Bref**.

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit—District d'Arthabaska.

Arthabaska, à savoir : } **PRUDENT LAINESSE**,
No. 315. } Demandeur ; contre
EVANGELISTE CLEMENT, Défendeur.

Une terre formant partie du lot numéro dix, dans le huitième rang du canton de Warwick, contenant deux arpents de front sur la profondeur du lot ; bornée en front au septième rang, en arrière au neuvième rang, d'un côté, au nord-est, à Narcisse Gélinas, et de l'autre côté, au sud-ouest, à Joseph Turcotte—avec bâties dessus construites.

Pour être vendue au bureau d'enregistrement du comté d'Arthabaska, à Arthabaskaville, le **VINGT-TROISIEME** jour de **MARS** prochain, à **DIX** heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingtième jour de mars prochain.

CHARLES J. POWELL,

Bureau du Shérif, Député Shérif.

Arthabaskaville, 18 novembre 1873.

[Première publication, 22 novembre 1873.]

4229 2

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit—Comté de Mégantic.

Arthabaska, à savoir : } **LES COMMISSAIRES D'E-**
No. 2802. } **COLE**, pour la municipalité du township de Somerset sud, dans le comté de Mégantic, Demandeurs ; contre **JOHN O'FARRELL**, Défendeurs.

Un terrain ou emplacement de forme irrégulière sur la profondeur, situé dans le village de Plessisville, et formant partie du lot numéro vingt-huit du huitième rang du canton de Somerset, contenant soixante pieds de front sur deux cents pieds de profondeur, au nord-est, et deux cent quarante-huit pieds de profondeur au sud-ouest ; borné comme suit : en front au chemin provincial d'Arthabaska, en profondeur à l'honorable Charles Cormier, joignant, au nord-est, à Guillaume Gosselin, ou ses représentants, et au sud-ouest, à une rue de quinze pieds—avec bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances.

A la charge d'une rente foncière de huit piastres, payable au premier janvier chaque année, au dit honorable Charles Cormier ; à la charge aussi de fournir deux pieds et demi de front, sur la profondeur du dit emplacement, du côté sud-ouest d'icelui, pour élargir la susdite rue de quinze pieds, suivant acte de vente par feu Joseph Louis Heon, à feu Charles Prince, passé devant M. O. Cormier et confrère, notaires, le cinq août mil huit cent quarante-cinq.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du

Sheriff's Sales.—Arthabaska.

PUBLIC NOTICE is hereby given, that the under-mentioned **LANDS** and **TENEMENTS** have been seized and will be sold at the respective times and places as mentioned below. All persons having claims on the same; which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire or afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of the sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the **Writ**.

FIERI FACIAS.

Circuit Court—District of Arthabaska.

Arthabaska, to wit : } **PRUDENT LAINESSE**,
No. 315. } Plaintiff; against **EVANGELISTE CLEMENT**, Defendant.

A land forming part of lot number ten, in the eighth range of the township of Warwick, containing two arpents in front by the depth of the lot ; bounded in front to the seventh range, in rear to the ninth range, on one side, to the north-east, by Narcisse Gélinas, and on the other side, to the south-west, by Joseph Turcotte—with buildings thereon erected.

To be sold at the registry office of the county of Arthabaska, at Arthabaskaville, on the **TWENTY-THIRD** day of **MARCH** next, at **TEN** o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty-sixth day of March next.

CHARLES J. POWELL,

Sheriff's Office, Deputy Sheriff.

Arthabaskaville, 18th November, 1873.

[First published, 22nd November, 1873.]

4230

FIERI FACIAS.

Circuit Court—County of Mégantic.

Arthabaska, to wit : } **THE SCHOOL COMMIS-**
No. 2802. } **SIONERS** for the municipality of the township of South Somerset, in the county of Mégantic, Plaintiffs; against **JOHN O'FARRELL**, Defendant.

A parcel of land or emplacement of an irregular figure in depth, situate in the village of Plessisville, and forming part of lot number twenty-eight in the eighth range of the township of Somerset, containing sixty feet in front by two hundred feet in depth—towards the north-east, and two hundred and forty, eight feet in depth, towards the south-west, bounded as follows : in front, to the Arthabaska provincial road, in depth, to the Honorable Charles Cormier, joining to the north-east Guillaume Gosselin or his representatives, and to the south-west a street fifteen feet wide—with a building thereon erected, circumstances and dependencies.

Subject to a ground rent of eight dollars, payable on the first of January each year, to the said Honorable Charles Cormier ; subject, also, to an allowance of two feet and a half in front by the depth of said emplacement on the south west side thereof, cut off to widen the aforesaid fifteen feet street, according to deed of sale by the late Joseph Louis Heon, to the late Charles Prince, executed before M^{rs}. O. Cormier and colleague, notaries, on the fifth day of August, one thousand eight hundred and forty-five.

To be sold, at the registry office of the county of

comté de Mégantic, à Inverness, le **TRENTE-UNIEME** jour de **MARS** prochain, à **DIX** heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le premier jour d'avril prochain.

CHARLES J. POWELL,
Bureau du Shérif, Dép. Shérif.
Arthabaskaville, 21 novembre, 1873. 4287 2
[Première publication, 22 novembre 1873.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District de Montréal.

Arthabaska, à savoir : } **LA COMPAGNIE DE DE-**
No. 2272. } **POT ET DE PRET DU**
CANADA, Demanderesse; contre LEONARD MAN-
SEAU, Défendeur.

Un lot de terre sis et situé dans le canton de Wickham, et étant la partie sud-ouest des lots six et sept dans le second rang, dans la Longue Pointe, et contenant quatre-vingt-quinze acres en superficie, et borné en front au nord par la rivière Saint-François, en arrière au sud-est par le lot numéro cinq dans le dit second rang, d'un côté au nord-est par la partie nord-est des lots numéros six et sept, appartenant à Curtis Barlow, ou ses représentants, et de l'autre côté au sud-ouest, par la ligne de démarcation entre les premier et second rangs—avec une maison de bois, grange et étables dessus construites.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté de Drummond, à Drummondville, le **VINGT-QUATRIEME** jour de **MARS** prochain, à **MIDI**. Le dit bref rapportable le vingt-sixième jour de mars prochain.

CHARLES J. POWELL,
Bureau du Shérif, Dép. Shérif.
Arthabaskaville, 21 novembre 1873. 4231 2
[Première publication, 22 novembre 1873.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District d'Arthabaska.

Arthabaska, à savoir : } **WILLIAM EDWARD**
No. 87. } **WADLEIGH, de-qualité,**
Demandeur; contre **DENNIS BRADY, et uxor,**
Défendeurs.

Un morceau de terre étant la moitié centrale du lot numéro six, dans le cinquième rang du canton de Kingsey, et contenant cent acres en superficie; borné par devant au quatrième rang, par derrière, au sixième rang, d'un côté, au sud-est, par Isidore Leclerc ou ses représentants, et de l'autre côté au nord-ouest, par Isidore Leclerc et Adolphus Morin—avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté de Drummond, à Drummondville, le **VINGT-QUATRIEME** jour de **MARS** prochain, à **MIL-ET-DEMI**. Le dit bref rapportable le vingt-sixième jour de mars prochain.

CHARLES J. POWELL,
Bureau du Shérif, Député Shérif.
Arthabaskaville, 21 novembre, 1873. 4233 2
[Première publication, 22 novembre 1873.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District de Montréal.

Arthabaska, à savoir : } **L'HONORABLE THOMAS**
No. 1550. } **CUSHING AYLWIN,**
Demandeur; contre **PIERRE PERREAULT, Défendeur.**

1. Le lot numéro vingt-quatre dans le onzième rang du canton de Simpson, contenant deux cents acres plus ou moins, en superficie.

2. La moitié centre du lot numéro sept, dans le sixième rang du canton de Kingsey, contenant cent acres, plus ou moins, en superficie.

3. La moitié nord-ouest de la moitié sud-est du lot numéro six dans le sixième rang du canton de Kingsey, contenant cinquante acres, plus ou moins, en superficie.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement du comté de Drummond, à Drummondville, le **VINGT-QUATRIEME** jour de **MARS** prochain, à **ONZE** heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-troisième jour d'avril prochain.

CHARLES J. POWELL,
Bureau du Shérif, Député Shérif.
Arthabaskaville, 21 novembre 1873. 4285 2
[Première publication, 22 novembre 1873.]

Mégantic, at Inverness, on the **THIRTY-FIRST** day of **MARCH** next, at **TEN** of the clock in the forenoon. The said Writ returnable on the first day of April next.

CHARLES J. POWELL,
Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Arthabaskaville, 21st November, 1873. 4288
[First published, 22nd November, 1873.]

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Montreal.

Arthabaska, to wit : } **THE TRUST AND LOAN**
No. 2272. } **COMPANY OF CANADA,**
Plaintiffs; against **LEONARD MANSEAU, Defen-**
dant.

A lot of situate land lying and being in the township of Wickham, and being the south-west part of lots six and seven, in the second range in the Long Point, and containing ninety-five acres in superficies, and bounded in front to the north by the river Saint François, in rear to the south-east by lot number five in the said second range, on one side to the north-east by the north-east part of the said lots numbers six and seven, belonging to Curtis Barlow or representatives, and on the other side to the south-west by the range line between the first and second ranges—with a wooden house, barn and stables thereon erected.

To be sold at the registry office of the county of Drummond, at Drummondville, on the **TWENTY-FOURTH** day of **MARCH** next, at **TWELVE** o'clock **NOON**. The said writ returnable on the twenty-sixth day of March next.

CHARLES J. POWELL,
Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Arthabaskaville, 21st November, 1873. 4232
[First published, 22nd November 1873.]

FIERI FACIAS.

In the Superior Court—District of Arthabaska.

Arthabaska, to wit : } **WILLIAM EDWARD**
No. 87. } **WADLEIGH, de-qualité,**
Plaintiff; against **DENNIS BRADY, et uxor, Defen-**
dants.

A parcel of land being the central half of lot number six in the fifth range of the township of Kingsey, and containing one hundred acres in superficies, bounded, in front, by the fourth range, in rear by the sixth range, on one side, to the south-east, by Isidore Leclerc, or his representatives, and, on the other side, to the north-west, by Isidore Leclerc and Adolphus Morin—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the registry office of the county of Drummond, at Drummondville, on the **TWENTY-FOURTH** day of **MARCH** next, at **HALF-PAST TWELVE** of the clock, **NOON**. The said writ returnable on the twenty-sixth day of March next.

CHARLES J. POWELL,
Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Arthabaskaville, 21st November, 1873. 4234
[First published, 22nd November, 1873.]

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Montreal.

Arthabaska, to wit : } **THE HONORABLE THO-**
No. 1550. } **MAS CUSHING AYLWIN,**
Plaintiff; against **PIERRE PERREAULT, Defendant.**

1. Lot number twenty-four in the eleventh range of the township of Simpson, containing two hundred acres, more or less, in superficies.

2. The centre half of lot number seven in the sixth range of the township of Kingsey, containing one hundred acres, more or less, in superficies.

3. The north-west half of the south-east half of lot number six in the sixth range of the township of Kingsey, containing fifty acres, more or less, in superficies.

To be sold, at the registry office of the county of Drummond, at Drummondville, on the **TWENTY-FOURTH** day of **MARCH** next, at **ELEVEN** of the clock in the forenoon. The said Writ returnable on the twenty-third day of April next.

CHARLES J. POWELL,
Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Arthabaskaville, 21st November, 1873. 4286
[First published, 22nd November, 1873.]

Ventes par le Shérif.—Beauce.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les **TERRES** et **HERITAGES** sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du sousigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

PLURIES FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour Supérieure—District de Montréal.

Beauce, à savoir: } **WILLIAM W. STUART**,
No. 597. } écuier, marchand, de la
cité de Montréal; contre **JAMES FOLEY**, écuier,
marchand, du même lieu, à savoir:

Tous les mines, minerais, couches, veines, droits de mine et droits de passage, dans et sur le numéro dix-sept, dans le premier rang des lots situés dans le canton de Jersey—ensemble tous les droits et toutes les réserves mentionnés dans les actes de vente faits par George Robert Poyer, par et en vertu d'un transport passé devant Joseph Petitclerc, notaire, le neuf avril de l'année mil huit cent soixante-trois, en faveur de James Reed, médecin.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement du comté de Beauce, dans la paroisse de Saint-François de la Beauce, le **DOUZIEME** jour de **Mai** prochain, à **ONZE** heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-sixième jour de mai prochain.

T. J. TASCHEREAU,

Bureau du Shérif,

Saint-Joseph, Beauce, 2 janvier 1874.

[Première publication, 10 janvier 1874.]

91

Sheriff's Sales.—Beauce.

PUBLIC NOTICE is hereby given, that the under-mentioned **LANDS** and **TENEMENTS** have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same, which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

PLURIES FIERI FACIAS DE TERRIS.

Superior Court—District of Montreal.

Beauce, to wit: } **WILLIAM W. STUART**, of the
No. 597. } city of Montreal, esquire, merchant; against **JAMES FOLEY**, of the same place, esquire, merchant; to wit:

All the mines, ores, seams, veins, mining rights and rights of way in, under and upon of number seventeen in the first range of lots in the township of Jersey—together with all the rights and reserves mentioned in the deeds of sale made by Georges Robert Poyer under and by virtue of an assignment passed before Joseph Petitclerc, notary, on the ninth April, in the year one thousand eight hundred and sixty-three, in favor of James Reed, physician.

To be sold at the registry office of the county of Beauce, in the parish of Saint-François de la Beauce, on the **TWELFTH** day of **MAY** next, at **ELEVEN** o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty-sixth day of May next.

T. J. TASCHEREAU,

Sheriff's Office,

Saint Joseph, Beauce, 2nd January, 1874.

[First published, 10th January, 1874.]

92

Ventes par le Shérif.—Bedford.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les **TERRES** et **HERITAGES** sous mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du sousigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.

In the Superior Court for the Bas-Canada—District of Bedford.

Bedford, à savoir: } **WILLIAM V. CARTER**,
No. 1523. } gentilhomme, du village
de Waterloo, dans le district de Bedford, Demandeur; contre les terres et tenements de **JOSEPH WARD KENDALL**, cultivateur, du canton de North Stukely, dans le dit district de Bedford, Défendeur.

Cette étendue de terre sise et située dans le dit canton de Stukely, comté de Shefford, connue et désignée comme la moitié sud de la moitié nord du lot numéro quatorze, dans le huitième rang des lots du dit canton, contenant ou supposée contenir cinquante acres de terre en superficie, plus ou moins—ensemble les bâties sus-érigées.

Pour être vendue au bureau d'enregistrement du comté de Shefford, à Waterloo, dans le canton de Shefford, district de Bedford, **JEUDI**, le **VINGT-SIXIEME** jour de **MARS** prochain, à **UNE** heure de

Sheriff's Sales.—Bedford.

PUBLIC NOTICE is hereby given, that the under-mentioned **LANDS** and **TENEMENTS** have been seized and will be sold at the respective times and places as mentioned below. All persons having claims on the same, which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire or afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of the sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

In the Superior Court, for Lower Canada—District of Bedford.

Bedford, to wit: } **WILLIAM V. CARTER**, of the
No. 1523. } village of Waterloo, in the district of Bedford, gentleman, Plaintiff; against the lands and tenements of **JOSEPH WARD KENDALL**, of the township of North Stukely, in said district of Bedford, farmer, Defendant.

That certain piece, tract and parcel of land, lying, being and situate in the said township of Stukely, and county of Shefford, known and distinguished as the south half of the north half of the lot number fourteen in the eighth range of lots of the said township, containing or supposed to contain fifty acres of land in superficies, more or less—together with the buildings thereon made and erected.

To be sold, at the office of the registrar for the county of Shefford, at Waterloo, in the township of Shefford and district of Bedford, on **THURSDAY**, the **TWENTY-SIXTH** day of **MARCH** next, at the hour

l'après-midi. Le dit bref rapportable le dixième jour d'avril prochain.

P. COWAN, Sheriff.
Bureau du Shérif, Nelsonville, 17 novembre 1873. 4237 2
[1^{re} publication, 22 novembre 1873.]

FIERI FACIAS

Dans la Cour Supérieure du Bas-Canada—District de Bedford.

Bedford, à savoir : } **G**EOURGE W. BROOKS, écuyer, No. 1537. } du village de Durham, dans le district de Bedford, Demandeur ; contre les terres et tenements de la compagnie dite THE ERSKINE SLATE COMPANY, corps politique dûment incorporé suivant la loi de la Province de Québec, ayant un bureau d'affaires dans le village de Waterloo, dans le dit district, Défendeur.

Toute cette étendue de terre, sise et située dans le canton de Granby, dans le district de Bedford, contenant environ soixante-neuf acres en superficie, étant la moitié nord de la moitié nord du lot numéro onze, dans le troisième rang des lots situés dans le dit canton de Granby, et environ dix-neuf acres à distraire du coin nord-ouest du lot numéro dix dans le même rang, bornée au nord, aux terres du quatrième rang dans le dit canton, au sud par G. W. Butterfield, à l'est par le chemin public qui conduit du village Granby à Adamsville, et à l'ouest, au numéro douze, dans le même rang, sauf et excepté un acre possédé par un nommé Stanhope—avec toutes les bâtisses sus-érigées et améliorations faites.

Pour être vendue au bureau d'enregistrement du comté de Shefford, à Waterloo, dans le canton de Shefford, district de Bedford, JEUDI, le VINGT-SIXIÈME jour de MARS prochain, à MIDI. Le dit bref rapportable le septième jour d'avril prochain.

P. COWAN, Sheriff.
Bureau du Shérif, Nelsonville, 17 novembre 1873. 4235 2
[1^{re} publication, 22 novembre 1873.]

Ventes par le Shérif.—Iberville.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charger, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du sousigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District de Montréal.
No. 1305.

Canada, } **J**OHN OSTELL, Demandeur ; vs. **W**ILLIAM RYDER, Défendeur.
Province de Québec, }
District d'Iberville.

Un morceau de terre situé en la ville de Saint-Jean, dans le district d'Iberville, connu sur la mappe ou plan de la dite ville sous la lettre O ; borné en front vers l'ouest, où il est supposé contenir une frontière d'à-peu-près cent quatre-vingt-quatre pieds sur la rue Front, en arrière vers l'est et d'un côté vers le nord par la propriété du Canal Chambly, et d'autre côté vers le sud par la propriété de la succession de feu John Rosseter, père, sur la profondeur quelle qu'elle soit entre la dite rue Front et le dit Canal Chambly—ensemble avec les bâtisses, et machineries et toutes autres améliorations dessus construites.

Pour être vendu en mon office, dans le palais de justice, en la ville de Saint-Jean, le TRENTE-ET-UNIÈME jour de MARS prochain, à ONZE heures de

of ONE of the clock in the afternoon. The said writ returnable the tenth day of April next.

P. COWAN, Sheriff.
Sheriff's Office, Nelsonville, 17th November, 1873. 4238
[First published, 22nd November, 1873.]

FIERI FACIAS.

In the Superior Court for Lower Canada—District of Bedford.

Bedford, to wit : } **G**EOURGE W. BROOKS, esquire, No. 1537. } of the village of Dunham, in the district of Bedford, Plaintiff ; against the lands and tenements of THE ERSKINE SLATE COMPANY, a body politic and corporate, duly incorporated by law of the province of Quebec, having an office and place of business in the village of Waterloo, in said district, Defendant.

All that certain tract and parcel of land, lying, being and situate in the township of Granby, in the district of Bedford, containing about sixty-nine acres in superficies, being the north half of the north half of the lot number eleven in the third range of lots of the said township of Granby, and about nineteen acres off, of the north-west corner of the lot number ten in the same range, bounded north by the lands in the fourth range in the said township, south by G. W. Butterfield, east by the highway leading from Granby Village to Adamsville, and west by the lot number twelve in same range, saving and excepting however therefrom, one acre owned by one Stanhope—together with all the buildings and improvements thereon made and erected.

To be sold at the office of the registrar for the county of Shefford, at Waterloo, in the township of Shefford and district of Bedford, on THURSDAY, the TWENTY-SIXTH day of MARCH next, at the hour of TWELVE of the clock NOON. The said writ returnable the seventh day of April next.

P. COWAN, Sheriff.
Sheriff's Office, Nelsonville, 17th November, 1873. 4236
[First published, 22nd November, 1873.]

Sheriff's Sales—Iberville.

PUBLIC NOTICE is hereby given, that the under-mentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same, which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, or afin de charger*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Montreal.
No. 1305.

Canada, } **J**OHN OSTELL, Plaintiff ;
Province of Québec, } vs. **W**ILLIAM RIDER,
District of Iberville. } Defendant.

A parcel of land situate in the town of Saint Johns, known on the map or plan of said town under letter O ; bounded in front towards the west where it is supposed to contain a frontage of about one hundred and eighty-four feet by Front street, in rear easterly, and on one side towards the north by the Chambly Canal property, and on the other side towards the south by property of the estate of the late John Rosseter, senior, by whatever depth may be found between said Front street and said Chambly Canal—together with the buildings and machinery and all the other improvements thereon erected.

To be sold in my office, in the court house, in the town of Saint Johns, on the THIRTY-FIRST day of MARCH next, at ELEVEN of the clock in the fore-

l'avant-midi. Le dit bref rapportable le premier jour de mai prochain.

CHS. NOLIN, Shérif.
Bureau du Shérif, Saint-Jean, 25 novembre 1873. 4373 2
[Première publication, 29 novembre 1873.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District d'Iberville.
Saint-Jean, à savoir : } EDWARD MACDONALD
No. 32. } et al., Demandeurs ; vs.
THEODE ROY, Défendeur.

Une terre sise et située au côté nord-est du chemin de la première Grande Ligne, en la paroisse de Sainte-Marguerite de Blairindie, comté de Saint-Jean, dans le district d'Iberville, de la contenance de quatre arpents de front sur vingt-huit arpents de profondeur, tenant en front au chemin de la dite première Grande Ligne, en profondeur aux représentants Pierre Roy, au côté ouest à Narcisse Perron, et au côté est à Laurent Poissant—avec une maison en pierre, deux granges et autres bâtiments dessus construits.

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse de Sainte-Marguerite de Blairindie, le DOUZIEME jour de FEVRIER prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le second jour de mars prochain.

CHS. NOLIN, Député Shérif.
Bureau du Shérif, Saint-Jean, 7 octobre 1873. 3657 3
[Première publication, 11 octobre 1873.]

Ventes par le Shérif.—Joliette.

A VIS PUBLIC est par le présent donné, que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi ; toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions fin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit—Comté de L'Assomption.
No. 428. } PIERRE LEVESQUE, Jur., Deman-
deur ; vs. AZAZIE LEVESQUE, Défendeur.

Deux terres contigües situées au nord du ruisseau Saint-Jean, dans la dite paroisse de Saint-Roch, contenant six arpents de front, sur dix-sept arpents de profondeur, dans une ligne et treize arpents et demi dans l'autre ligne, plus ou moins, tenant en front au dit Ruisseau Saint-Jean, derrière, partie à François Omond Haumond, d'un côté à Antoine Lapalme, et de l'autre côté à Narcisse Lévesque—avec une maison, grange et autres bâtisses y érigées.

A distraire de la terre sus-désignée, l'emplacement occupé par Pierre Lévesque, fils, tel que clôturé.

Un terrain situé au même lieu, contenant un demi arpent de front, sur vingt arpents de profondeur, tenant devant au chemin public, derrière au dit Joseph Piché, et des deux côtés au dit Narcisse Lévesque, en bois debout.

Pour être vendues aux charges, clauses et conditions, servitudes et à la rente et pension annuelle et viagère, mentionnées dans un certain acte de donation passé à Saint-Roch, le douze septembre mil huit cent soixante-et-cinq, entre les parties en cette cause, devant Mre. D. Lamarche et collègue, à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Roch, LUNDI, le ONZIEME jour de MAI prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le dix-huitième jour de mai prochain.

B. H. LEPROHON, Shérif.
Bureau du Shérif, Joliette, 2 janvier 1874. 93
[Première publication, 10 janvier 1874.]

noon. Said writ returnable on the first day of May next.

CHS. NOLIN, Shérif.
Sheriff's Office, Saint Johns, 25th November, 1873. 4374
[First published, 29th November, 1873.]

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Iberville.
Saint Johns, to wit : } EDWARD MACDONALD,
No. 32. } et al., Plaintiffs ; vs.
THEODE ROY, Defendant.

A farm lying and situate on the north-east side of the road of the first Grand line, in the parish of Sainte Marguerite de Blairindie, county of Saint Johns, in the district of Iberville, containing four arpents in front by twenty-eight arpents in depth ; joining in front the road of said first Grand line, in depth the representatives of Pierre Roy, on the north side Narcisse Perron, and on the east side Laurent Poissant—with a stone house, two barns and other buildings thereon erected.

To be sold at the church door of the parish of Sainte Marguerite de Blairindie, on the TWELFTH day of FEBRUARY next, at ELEVEN of the clock in the forenoon. Said writ returnable on the second day of March next.

CHS. NOLIN, Deputy Sheriff.
Sheriff's Office, Saint Johns, 7th October, 1873. 3658
[First published, 11th October, 1873.]

Sheriff's Sales.—Joliette.

PUBLIC NOTICE is hereby given, that the under-mentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same, which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire* or *afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

Circuit Court—County of Assomption.
No. 428. } PIERRE LEVESQUE, Senior, Plain-
tiff, vs. AZAZIE LEVESQUE, De-
fendant.

Two contiguous lots situate north of the Ruisseau Saint Jean, in the said parish of Saint Roch, containing six arpents in front by seventeen arpents in depth, in one alignment, and thirteen arpents and a half on the other, more or less, bounded in front by the said Ruisseau Saint Jean, in rear, partly by François Omond Haumond, on one side, by Antoine Lapalme, and on the other side by Narcisse Lévesque—with a house, barn and out buildings thereon erected.

Reserving therefrom the emplacement occupied by Pierre Lévesque, junior, such as enclosed.

2. A lot situate at the same place, containing half an arpent in front, by twenty arpents in depth, bounded in front by the main road, in rear by the said Joseph Piché, on both sides by the said Narcisse Lévesque, covered with standing timber.

To be sold subject to the charges, clauses, conditions and servitudes, and to the life rent mentioned and set forth in a certain deed of gift, passed at Saint-Roch, on the twelfth day of September one thousand eight hundred and sixty-five, between the parties in this cause, before Mre. D. Lamarche and colleague, at the parochial church door of the parish of Saint Roch, MONDAY, the ELEVENTH day of MAY next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable the eighteenth May next.

B. H. LEPROHON, Shérif.
Sheriff's Office, Joliette, 2nd January, 1874. 94
[First published, 10th January, 1874.]

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit—Comté de L'Assomption.

No. 1678. } DAME MARIE THELICE VAIL-
LANT, De manderesse ; contre NAR-
CISSE LEMIRE dit MARSOLAIS, Défendeur.

1. La juste moitié d'une terre située au Point-du-Jour, dans la paroisse de L'Assomption, dans le district de Joliette, sur la seigneurie de Saint-Sulpice, contenant la dite terre en totalité, trois arpents de front sur environ trente arpents de profondeur, tenant en front au sud au ruisseau du Point-du-Jour, en profondeur aux terres de Saint-Sulpice, d'un côté à François-Xavier Lemire dit Marsolais, et de l'autre côté à Nicaïsse Lemire dit Marsolais—avec une maison en pierre, une laiterie, une remise et autres bâtiments dessus érigés.

2. La juste moitié d'une terre située au même lieu que celle ci-haut mentionnée, contenant en totalité un arpent et demi de front sur trente arpents de profondeur, tenant en front au ruisseau du Point-du-Jour, en profondeur à un lot de terre appartenant au Défendeur, en la paroisse de Saint-Sulpice, tenant d'un côté la partie du dit défendeur au dit François-Xavier Lemire dit Marsolais, et de l'autre côté à Régis Allard.

3. La juste moitié d'un lot de terre situé en la paroisse de Saint-Sulpice, contenant en totalité sept à huit arpents en superficie, tenant à un bout à une autre terre appartenant au défendeur, par l'autre bout à Joseph Robillard, d'un côté à Benjamin Debusat dit St. Germain, et de l'autre côté à François Régis Allard.

Pour être vendues, sujettes les dites terres aux charges, clauses, conditions, obligations, servitudes, rente et pension viagère, telles qu'énumérées et créées dans un acte de donation passé devant Mtre. Eugène Archambault et confrère, notaires, le vingt-quatrième jour du mois de juin mil huit cent soixante et trois, au village de L'Assomption, sous le numéro 4,462, entre la demanderesse et le défendeur, comme suit : les lots numéros un et deux, à la porte de l'église de la paroisse de L'Assomption, au village de L'Assomption, LUNDI, le TRENTIEME jour du mois de MARS prochain, à DIX heures du matin ; et le lot numéro trois, en dernier lieu mentionné, à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Sulpice, le même jour, à MIDI. Le dit bref rapportable le quinzième jour du mois d'avril prochain.

B. H. LEPROHON,

Bureau du Shérif,

—Ville de Joliette, 22 novembre 1873.

[Première publication, 29 novembre 1873.]

Shérif.

4345 2

Ventes par le Shérif—Kamouraska.

A VIS PUBLIC est par le présent donné, que les **TERRES** et **HERITAGES** sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps, dans les six jours qui suivront le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.

Dans la Cour de Circuit du Comté de Temiscouata.

Kamouraska, à savoir : } LEANDRE MORENCY,
No. 70. } ci-devant marchand, de

la paroisse des Trois-Pistoles, maintenant absent aux Etats-Unis d'Amérique, Demandeur ; contre ISAAC MORENCY, en son vivant cultivateur, de la paroisse des Trois-Pistoles, Défendeur ; et Benjamin Morency, yoman, ci-devant de la paroisse des Trois-Pistoles, et maintenant de la ville de Lévis, défendeur en déclaration de jugement commun. Jugé le vingt-quatre octobre dernier, c'est à savoir :

Un circuit ou lopin de terre sis et situé dans le pre-

FIERI FACIAS.

Circuit Court—County of L'Assomption.

No. 1678. } DAME MARIE THELICE VAIL-
LANT, Plaintiff ; against NARCISSE
LEMIRE dit MARSOLAIS, Defendant :

1. The exact half of a land situate at the Point-du-Jour, in the parish of L'Assomption, in the district of Joliette, on the seigniorie of Saint-Sulpice, said land containing in all three arpents in front, by about thirty arpents in depth, bounded in front to the south by the creek called Point-du-Jour, in rear by the lands of Saint Sulpice, on one side by François Xavier Lemire dit Marsolais, and on the other side by Nicaïsse Lemire dit Marsolais—with a stone house, a dairy, a shed and other buildings thereon erected.

2. The exact half of a land situate at the same place as the one above mentioned, containing in all one arpent and a half in front by thirty arpents in depth, bounded in front by the Point-du-Jour creek, in rear by a lot of land belonging to the said Defendant, in the parish of Saint-Sulpice, bounded on one side the said Defendant's part by the said François Xavier Lemire dit Marsolais, and on the other side by Régis Allard.

3. The exact half of a lot of land situate in the parish of Saint-Sulpice, containing in all from seven to eight arpents in extent, bounded at one end by another land belonging to the Defendant, at the other end by Joseph Robillard, on one side by Benjamin Debusat dit Saint Germain, and on the other side by François Régis Allard.

Said lands to be sold, subject to the charges, clauses, conditions, obligations, servitudes, rente and life rent, such as set forth and created in a deed of gift passed before Mtre. Eugène Archambault and colleague, notaries, on the twenty-fourth day of the month of June, one thousand eight hundred and sixty-three, at the village of L'Assomption, under number 4462, between the Plaintiff and Defendant, as follows, to wit : numbers one and two at the parochial church door of the parish of L'Assomption, in the village of L'Assomption, on MONDAY, the THIRTIETH day of the month of MARCH next, at TEN o'clock in the forenoon, and lot number three lastly above mentioned at the parochial church door of the parish of Saint-Sulpice, on the same day, at NOON. Said writ returnable the fifteenth day of the month of April next.

B. H. LEPROHON,

Sheriff's Office,

Town of Joliette, 22nd November, 1873

[First published, 29th November, 1873.]

Sheriff.

4346

Sheriff's Sales.—Kamouraska.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the under-mentioned **LANDS AND TENEMENTS** have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin de distraire, afin d'annuler, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

In the Circuit Court for the County of Temiscouata.

Kamouraska, to wit : } LEANDRE MORENCY,
No. 70. } heretofore merchant, of the

parish of Trois-Pistoles, now absent in the United States of America, Plaintiff ; against ISAAC MORENCY, in his lifetime farmer, of the parish of Trois-Pistoles Defendant ; and Benjamin Morency, yoman, heretofore of the parish of Trois-Pistoles, and now of the town of Lévis, Defendant by declaration of judgment commun, rendered on the twenty-fourth day of October last, to wit :

A circuit or lot of land situate and being in the first

mier rang de la paroisse des Trois-Pistoles, dans le district de Kamouraska, contenant deux arpents et deux perches de front sur un arpent et demi ou environ de profondeur, borné au nord à la veuve Hyacinthe Déchène ou représentant, au sud à George Rioux, représentant Achille Martel, à l'est à Marcellin Rioux, et à l'ouest au dit George Rioux, sans bâtisses, mais avec appartenances et dépendances, le dit circuit ou lopin de terre saisi sur le dit Benjamin Morancy, le dit défendeur en déclaration de jugement commun.

Pour être vendu à la porte de l'église de la paroisse des Trois-Pistoles, MARDI le DOUZIEME jour de MAI prochain, à DIX heures avant-midi. Le dit bref rapportable le trentième jour de mai prochain.

V. TACHE.

Bureau du Shérif,
Kamouraska, 7 janvier 1874,
[Première publication, 10 janvier 1874.]

Shérif.
149

range of the parish of Trois Pistoles, in the district of Kamouraska, containing two arpents and two perches in front by one arpent and a half or thereabouts in depth, bounded on the north by Mrs. Widow Hyacinthe Déchène or representative, on the south, by George Rioux, representing Achille Martel, east by Marcellin Rioux, west by the said George Rioux—without buildings, but with appurtenances and dependencies. Said circuit or lot of land being seized upon the said Benjamin Morancy, the said defendant by declaration of judgment commun.

To be sold at the parochial church door of the parish of Trois Pistoles, on TUESDAY the TWELFTH day of MAY next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the thirtieth day of May next.

V. TACHE.

Sheriff's Office,
Kamouraska, 7th January, 1874.
[First published, 10th January, 1874.]

Shérif.
150.

Ventes par le Shérif.—Montréal.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les **TERRES et HERITAGES** sous mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.

Montréal, à savoir : } **LA COMPAGNIE DE DEPOT**
No. 2497. } **ET DE PRET DU CANADA**, corporation légalement constituée par acte public du parlement, ayant sa principale place d'affaire pour la province de Québec, dans la cité de Montréal, Demanderesse; contre les terres et tenements de **JOSEPH MOISE LANCTOT**, Défendeur.

Le lot numéro sept sur le plan et le livre de renvoi du cadastre de la paroisse de Saint-Constant, dans le comté de Laprairie, district de Montréal, étant un lot de terre ou une ferme sise et située dans la dite paroisse de Saint-Constant, contenant quatre arpents et demi de front sur trente arpents de profondeur, borné en front à la Petite Rivière la Tortue, en arrière aux terres de la concession Saint-Joseph, d'un côté, au nord-ouest à André Faille, et de l'autre côté, vers le sud-est, à Jérôme Aguenier, avec une maison en bois, grange, étable et autres bâtisses sus-érigées.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Constant, LUNDI, le VINGT-TROISIEME jour de MARS prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le deuxième jour d'avril prochain.

C. A. LEBLANC,

Bureau du Shérif.
Montréal, 18 novembre 1873.
[Première publication, 22 novembre 1873.]

Shérif.
4289 2

FIERI FACIAS.

Montréal, à savoir : } **LA SOCIÉTÉ DITE THE**
No. 1816. } **PROVINCIAL PERMANENT BUILDING SOCIETY**, corps politique dûment incorporé, et faisant affaires dans les cité et district de Montréal, Demanderesse; contre les terres et tenements de **JOHN DEMPSEY**, commerçant, de la cité de Montréal, Défendeur.

Un lopin de terre ou emplacement connu sous le numéro treize (13) sis et situé dans le faubourg Sainte-Marie alias faubourg Québec, de la dite cité de Montréal, contenant quarante-un pieds et huit pouces de front, mesure anglaise, sur quatre-vingts pieds de profondeur, même mesure, plus ou moins; borné en front à la rue Lafontaine, en arrière à Alexis Edouard Mont-

Sheriff's Sales.—Montreal.

PUBLIC NOTICE is hereby given, that the under-mentioned **LANDS and TENEMENTS** have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same, which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire or afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

Montréal, to wit : } **THE TRUST AND LOAN COM-**
Mo. 2497. } **PANY OF CANADA**, a corporation legally constituted by public act of parliament, having its principal place of business, for the province of Quebec, in the city of Montreal, Plaintiff; against the lands and tenements of **JOSEPH MOISE LANCTOT**, Defendant.

Lot number seven of the cadastral plan or book of reference of the parish of Saint Constant, in the county of Laprairie, and district of Montreal, being a lot of land or farm situate, lying and being in the said parish of Saint Constant, containing four arpents and a half in front, by thirty arpents in depth, bounded in front by the *petite rivière la Tortue*, in rear by the lands of the concession Saint-Joseph, on one side to the north-west by André Faille, and on the other side towards the south-east by Jérôme Aguenier—with a wooden house, barn, stable and other buildings thereon erected.

To be sold at the door of the parochial church of the said parish of Saint Constant, on MONDAY, the TWENTY-THIRD day of MARCH next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the second day of April next.

C. A. LEBLANC,

Sheriff's Office,
Montreal, 18th November, 1873.
[First published, 22nd November, 1873.]

Shérif.
4290

FIERI FACIAS.

Montréal, to wit : } **THE PROVINCIAL PERMA-**
No. 1816. } **NENT BUILDING SOCIETY**, a body politic and corporate, duly incorporated and carrying on business in the city and district of Montreal, Plaintiff; against the lands and tenements of **JOHN DEMPSEY**, of the city of Montreal, trader, Defendant.

A lot of ground or emplacement known under number thirteen (13), situate, lying and being in the Sainte Mary alias Quebec suburbs, of the said city of Montreal, containing forty-one feet and eight inches, english measure, in front, by eighty feet, same measure, in depth, be the same more or less, bounded in front by Lafontaine street, in rear by Alexis Edouard Mont-

marquet ou ses représentants, d'un côté à un nommé Durand ou ses représentants, et de l'autre côté à un nommé Richer ou représentants—avec une maison en bois, hangar et autres bâties sus-érigées, et étant le lot numéro neuf cent soixante (960) des plan et livre de renvoi du cadastre du quartier Sainte-Marie de la dite cité de Montréal.

Pour être vendu, à mon bureau, dans les cité et district de Montréal, le VINGT-TROISIEME jour de MARS prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-troisième jour de mars prochain.

C. A. LEBLANC,

Bureau du Shérif,

Shérif.

Montréal, 18 novembre 1873.

4291 2

[Première publication, 22 novembre 1873.]

FIERI FACIAS.

Montréal, à savoir : } ALEXIS BRUNET, de la No. 1981. } A cité de Montréal, avocat.

Demandeur : contre les terres et tenements de FRANÇOIS D. LABRECHE et al., Défendeurs

Comme appartenant à François D. Labrèche, l'un des dits Défendeurs.

1. Un lot de terre situé dans le quartier Saint-Jacques, dans la cité de Montréal, faisant partie du lot de terre connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du dit quartier Saint-Jacques, sous le numéro mil douze (1012), borné en front par la rue Montcalm, en arrière par un lot de terre connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du dit quartier Saint-Jacques, sous le numéro mil quatorze (1014), d'un côté par une autre partie du dit numéro mil douze (1012) appartenant à Nazaire Pigeon ou représentants, et de l'autre côté par une autre partie du dit numéro mil douze (1012) appartenant à un nommé Rheaume ou représentant ; de la contenance, le dit lot de terre, de quarante-deux pieds (42), plus ou moins, de largeur, sur une profondeur de cinquante-sept pieds (57)—avec une maison en bois lambrissée en briques, à deux étages et autres bâties érigées sur le dit lot.

2. Un lot de terre situé dans le quartier Saint-Louis, dans la cité de Montréal, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels comme lot cinq cent quatre-vingt-dix (590), borné en front par la ruelle Saint-Hypolite, près de la rue Ontario.

Pour être vendus à mon bureau, en la cité de Montréal, le VINGT-TROISIEME jour de MARS prochain, à MIDI. Le dit bref rapportable le septième jour d'avril prochain.

C. A. LEBLANC,

Bureau du Shérif,

Shérif.

Montréal, 19 novembre 1873.

4295 2

[Première publication, 22 novembre 1873.]

FIERI FACIAS.

Montréal, à savoir : } FRANÇOIS-XAVIER BEAU- No. 2402. } F DRY, écuyer, bourgeois, de la cité et du district de Montréal, Demandeur : contre les terres et tenements de EMILE VISSIERE, gentilhomme, et de MALVINA DUCHARME, fille majeure et tissant de ses droits, du même lieu, Défendeurs.

Comme appartenant à chacun des dits défendeurs, une moitié indivise dans la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un terrain sis et situé en la cité de Montréal, dans le quartier Saint-Jacques, sur la rue Jacques-Cartier, connu et désigné sur le plan officiel et dans le livre de renvoi du dit quartier Saint-Jacques, sous le numéro deux cent cinquante-quatre (254), contenant vingt pieds de front, mesure française, sur quarante-quatre pieds de profondeur, plus ou moins, sans garantie de mesure précise : borné en front par la rue Jacques-Cartier, par derrière par les héritiers Elie, d'un côté par les représentants William Armstrong, et d'autre côté par Maurice Hébert—avec une maison en bois à deux étages et autres bâtiments dessus construits.

Et comme appartenant seulement au dit Emile Vissière, le terrain ci-après décrit, savoir :

Un terrain ou emplacement sis et situé en le village incorporé de la Côte des Neiges, dans le district de Montréal, de la contenance d'un arpent et douze pieds de front sur trois arpents de profondeur, plus ou moins, borné en front par le chemin qui conduit à la Côte des Neiges, derrière par Amable Robert ou représentants, d'un côté par les représentants du Dr. McCulloch, et

marquet or his representatives, on one side by one Durand or representatives, and on the other side by one Richer or representatives—with a wooden house, shed and other buildings thereon erected, and being lot number nine hundred and sixty (960), of the cadastral plan and book of reference of the Saint Mary ward of the said city of Montreal.

To be sold at my office, in the city and district of Montreal, on the TWENTY-THIRD day of MARCH next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty-third day of March next.

C. A. LEBLANC,

Sheriff's Office,

Sheriff.

Montreal, 18th November, 1873.

4292

[First published, 22nd November, 1873.]

FIERI FACIAS.

Montreal, to wit : } ALEXIS BRUNET, of the city No. 1981. } A of Montreal, advocate, Plaintiff : against the lands and tenements of FRANÇOIS D. LABRECHE, et al., Defendants

As belonging to François D. Labrèche, one of the said Defendants :

1. A lot of land situate in the Saint James ward, in the city of Montreal, forming part of the lot of land known and designated upon the official plan and book of reference of the said Saint James ward, under the number one thousand and twelve (1012) ; bounded in front by Montcalm street, in rear by a lot of land known and designated upon the official plan and book of reference of the said Saint James ward, under the number one thousand and fourteen (1014), on one side by another part of the said number one thousand and twelve (1012), belonging to Nazaire Pigeon or representatives, and on the other side by another part of the said number one thousand and twelve (1012), belonging to one Rheaume or representative, containing the said lot of land forty-two feet (42), more or less, in width, by a depth of fifty-seven feet (57)—with a two storey wooden house, faced in brick, and other buildings erected on the said lot.

2. A lot of land situate and being in Saint Lewis ward, in the city of Montreal, known and described on the plan and book of official reference as being lot five hundred and ninety ; bounded in front by Saint Hypolite lane, near Ontario street.

To be sold in my office, in the city of Montreal, on the TWENTY-THIRD day of MARCH next, at NOON. Said Writ returnable the seventh day of April next.

C. A. LEBLANC,

Sheriff's Office,

Sheriff.

Montreal, 19th November, 1873.

4296

[First published, 22nd November, 1873.]

FIERI FACIAS.

Montreal, to wit : } FRANÇOIS-XAVIER BEAU- No. 2402. } F DRY, esquire, gentleman, of the city and district of Montreal, Plaintiff : against the lands and tenements of EMILE VISSIERE, gentleman, and of MALVINA DUCHARME, fille majeure et usant de ses droits, of the same place, Defendants.

As belonging to each of the said Defendants, an undivided half of the property hereinafter described, to wit :

A lot situate and being in the city of Montreal, on Jacques Cartier street, known and described on the official plan and in the book of reference for Jacques Cartier ward aforesaid, as number two hundred and fifty four (254), containing twenty feet in front, french measure, by forty-four feet in depth, more or less, without warranty as to precise contents ; bounded in front by Jacques Cartier street, in rear by the heirs Elie, on one side by the representatives of William Armstrong, and on the other side by Maurice Hébert—with a two storey wooden house and outbuildings thereon erected.

And as belonging to the said Emile Vissière only, the lot hereinafter described, to wit :

A lot or emplacement situate in the incorporated village of La Côte des Neiges, in the district of Montreal, containing one arpent and twelve feet in front by three arpents in depth, more or less ; bounded in front by the road leading to the Côte des Neiges, in rear by Amable Robert or representatives, on one side by the representatives of Dr. McCulloch, and on

d'autre côté par Joseph Taylor—avec une maison en bois à deux étages, remises, hangars et autres bâtiments dessus construits et tel qu'enclos; lequel lot porte le numéro cinquante-sept sur le plan officiel du livre de renvoi du dit village.

Pour être vendus, en mon bureau, en la cité de Montréal, le VINGT-TROISIÈME jour de MARS prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le septième jour d'avril prochain.

C. A. LEBLANC,

Bureau du Shérif, Shérif.
Montréal, 18 novembre 1873. 4293 2
[Première publication, 22 novembre 1873.]

FIERI FACIAS

Montréal, à savoir: } **SAMUEL WHITTAKER**, gentleman, des cité et district de Montréal; contre les terres et tenements de **JOHN ANDERSON**, forgeron, ci-devant de la paroisse de Saint-Michel de Lachine, dans le district de Montréal, maintenant de la cité et du district de Montréal, Défendeur.

Une étendue de terre dans la forme d'une pointe de terre située dans la dite paroisse de Lachine, telle qu'enclose maintenant, à l'endroit appelé Lower Lachine, en front par la propriété de Jean Bte Robert contenant la dite étendue de terre environ un arpent de front sur la profondeur qui peut être trouvée depuis le chemin de la Reine jusqu'à la rivière Saint-Laurent, soit environ cinq perches de profondeur, dans la ligne du côté sud-ouest, et retrocissant dans la ligne de l'autre côté, de manière à n'être rien dans la forme d'une pointe ou triangle, bornée en front par le dit chemin de la Reine, en arrière par la rivière Saint-Laurent, d'un côté au sud-ouest à Michel Parker, et de l'autre côté à la pointe ou triangle, et à la prévaissant à Jean Bte Robert ou ses représentants—avec une maison en bois à un étage, et une maison en bois à deux étages, lambrissée en brique, en voie d'érection.

Pour être vendue à la porte de l'église paroissiale de la dite paroisse de Lachine, le TRENTE-UNIÈME jour de MARS prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le deuxième jour d'avril prochain.

C. A. LEBLANC,

Bureau du Shérif, Shérif.
Montréal, 25 novembre 1873. 4375 2
[Première publication, 29 novembre 1873.]

FIERI FACIAS.

Du District de Montréal.

Montréal, à savoir: } **DAME HELENE SHUTER**, et **PHILOMÈNE LAUZON**, épouse séparée de biens de Charles Barré, et Louis Barré, Défendeurs.

Comme appartenant à Philomène Lauzon l'immeuble suivant, savoir:

Un lot de terre sis et situé au faubourg Saint-Joseph, en la cité de Montréal, contenant quarante-quatre pieds et dix pouces de front sur quatre-vingt-dix-huit pieds de profondeur, borné en front par la rue Saint-Joseph, derrière par Dame Loïselle, d'un côté par Felix Barré, et d'autre côté par M Campbell, avec une maison et autres dépendances dessus construits, sur lequel lot il y a un passage de neuf pieds de largeur depuis la dite rue Saint-Joseph jusqu'à la distance de quarante-deux pieds de la dite rue; lequel passage sera mitoyen à perpétuité entre le dit lot et le terrain appartenant à Felix Barré, et avec droit au propriétaire du dit lot de bâtir au-dessus du dit passage, et aussi avec droit dans le pignon de l'autre maison, sans indemnité; lequel dit lot porte le numéro onze cent soixante-et-cinq sur le plan officiel et livre de renvoi du quartier Sainte-Anne, de la cité de Montréal.

Comme appartenant à Louis Barré l'immeuble suivant, savoir:

Un lot de terre situé dans le faubourg Saint-Joseph, de la cité de Montréal, contenant quarante-quatre pieds de front y compris la moitié du passage mitoyen qui existe entre le dit lot et le lot appartenant à Madame Loïselle, sur cent pieds de profondeur, borné en front par la rue Saint-Martin, derrière par C. S. Rodier, d'un côté par Dame Loïselle, et d'autre côté par le dit sieur C. S. Rodier—avec une maison dessus construite; lequel dit lot porte le numéro onze cent soixante-et-trois au plan et livre de renvoi officiels du quartier Sainte-Anne, de la cité de Montréal.

the other side by Joseph Taylor—with a two storey wooden house, the sheds, hangars and outbuildings thereon erected, and such as enclosed; which said lot is number fifty-seven on the official plan and on the book of reference for the said village.

To be sold in my office, in the city of Montreal, on the TWENTY-THIRD day of MARCH next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the seventh day of April next.

C. A. LEBLANC,

Sheriff's Office, Shérif.
Montreal, 18th November, 1873. 4294
[First published, 22nd November, 1873.]

FIERI FACIAS.

Montreal, to wit: } **SAMUEL WHITTAKER**, of the city and district of Montreal, gentleman, Plaintiff; against the lands and tenements of **JOHN ANDERSON**, heretofore of the parish of Saint Michel de Lachine, in the district of Montreal, now of the city and district of Montreal, blacksmith, Defendant.

A tract, piece or parcel of land, in the form of a point of land, situate in the aforesaid parish of Lachine, as now enclosed, a the place called Lower Lachine, in front by Jean Bte Robert's farm, containing the said tract, piece or parcel of land, about one arpent, in front, by the depth which may be found from the Queen's highway to the river Saint Lawrence, that is about five perches in depth, in the south-west side line and tapering off in the other side line to nothing in the form of a point or triangle, bounded in front by the said Queen's highway, in rear by the river Saint Lawrence on one side to the south-west by Michael Parker, and on the other side at the point or triangle and to the beach belonging to Jean Bte Robert or his representatives—with a one story wooden house, and a two story wooden house, covered with bricks, in the course of erection.

To be sold at the door of the parochial church of the said parish of Lachine, on the THIRTY-FIRST day of MARCH next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable the second day of April next.

C. A. LEBLANC,

Sheriff's Office, Shérif.
Montreal, 25th November, 1873. 4376
[First published, 29th November, 1873.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit: } **DAME HELENE SHUTER**, et **PHILOMÈNE LAUZON**, wife separated as to property of Charles Barré, and Louis Barré, Defendants.

As belonging to Philomène Lauzon, the following immovable property, to wit:

A lot of land situate and being in the Saint Joseph Suburb, in the city of Montreal, containing forty-four feet ten inches in front by ninety-eight feet in depth; bounded in front by Saint Joseph street, in rear by Dame Loïselle, on one side by Felix Barré, and on the other side by Mr. Campbell—with a house and other dependencies thereon erected, over which said lot there is a passage nine feet wide from Saint Joseph street, to a distance of forty-two feet from the said street; which passage will be common forever between the said lot and the land belonging to Felix Barré, and with the right to the proprietor of said lot to build over the said passage, and also with right in the gable (pignon) of the other house, with ut indemnity; said lot being number eleven hundred and sixty-five on the official plan and book of reference for Saint Ann's ward, of the city of Montreal.

As belonging to Louis Barré, the following immovable property, to wit:

A lot of land situate in Saint Joseph's Suburb, of the city of Montreal, containing forty-four feet in front, including half of the common passage existing between the said lot and the lot belonging to Madame Loïselle, by one hundred feet in depth; bounded in front by Saint Martin street, in rear by C. S. Rodier, on one side by Dame Loïselle, and on the other side by the said C. S. Rodier—with a house thereon erected; said lot being number eleven hundred and sixty-three on the plan and book of official reference for Saint Ann's ward, of the city of Montreal.

Pour être vendus en mon bureau, en la cité de Montréal, le DOUZIÈME jour de FEVRIER prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trentième jour de mars prochain.

C. A. LEBLANC, Sherif.
Bureau du Sherif, Montréal, 8 octobre 1873. 3655 3
[Première publication, 11 octobre 1873.]

FIERI FACIAS.

Montréal, à savoir : } LA COMPAGNIE DE DEPOT
No. 1663. } LET DE PRET DU CANADA.
corps politique dûment incorporé par acte public du parlement de la ci-devant province du Canada, et ayant sa principale place d'affaires pour la province de Québec, dans la cité de Montréal. Demand-resse ; contre les terres et tenements de CHARLES CHOULETTE, cultivateur, de la paroisse de Saint-Polycarpe, dans le comté de Soulanges, district de Montréal. Défendeur.

Ce lopin de terre sis et situé dans la paroisse de Saint-Polycarpe, dans le comté de Soulanges, composé du lot numéro quarante-huit et la moitié du lot numéro quarante-sept, sur le côté sud de la Rivière à Delisle, contenant quatre arpents et demi de front sur vingt-deux arpents de profondeur, plus ou moins ; borne en front par la dite Rivière à Delisle, en arrière par la ligne de la concession Sainte-Catherine, d'un côté par Antoine Pharaud, et de l'autre côté par Antoine Cholette—avec une maison en bois, granges, étable et autres bâties sus-érigées.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale de la dite paroisse de Saint-Polycarpe, le TRENTIÈME jour de MARS prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le deuxième jour d'avril prochain.

C. A. LEBLANC, Sherif.
Bureau du Sherif, Montréal, 25 novembre 1873. 4377 2
[Première publication, 29 novembre 1873.]

Ventes par le Shérif—Québec.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES ET HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Registrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du sousigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : } JOSEPH BLAIS, de la paroisse
No. 1152. } de Sainte-Croix, dans le district de Québec, cultivateur ; contre PLACIDE BLAIS, de la paroisse de Saint-Flavien, dans le district de Québec, cultivateur, à savoir :

1. Un lopin de terre sis et situé en la paroisse de Saint-Flavien, dans la seigneurie des Dames Religieuses des Ursulines de Québec, contenant un arpent et demi de front, sur quinze arpents de profondeur, le plus ou moins ; borne au nord-est à la route du Bois de l'Ail, au sud-ouest à Damase Bernard, tenant d'un côté au nord à Isidore Bibeau représentant Antoine Mofette, et de l'autre côté au sud à Pierre Bedard—circumstances et dépendances.

2. Un lopin de terre situé au même lieu, contenant un arpent de front sur dix-huit arpents de profondeur, plus ou moins ; borné au nord à la route du Bois de l'Ail, et au sud à Jean-Baptiste Côté, au nord-est à la seigneurie Le Gardeur, au sud-ouest à Barthélemi Bedard représentant Pierre Bedard—avec ensemble les bâties dessus érigées, circonstances et dépendances.

Pour être vendus à la porte de l'église de la dite

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the TWELFTH day of FEBRUARY next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the thirtieth day of March next.

C. A. LEBLANC, Sherif.
Sheriff's Office, Montreal, 8th October, 1873. 3656
[First published, 11th October, 1873.]

FIERI FACIAS.

Montréal, to wit : } THE TRUST AND LOAN
No. 1663. } COMPANY OF CANADA,
a body politic and corporate duly incorporated by a public act of Parliament of the late province of Canada, and having their principal place of business for the province of Quebec in the city of Montreal. Plaintiffs ; against the lands and tenements of CHARLES CHOULETTE, of the parish of Saint-Polycarpe, in the county of Soulanges, district of Montreal, farmer, Defendant.

That certain lot of land situate, lying and being in the parish of Saint Polycarpe, in the county of Soulanges composed of the lot number forty-eight and one half of the lot number forty-seven, on the south side of Rivière à Delisle, containing four arpents and a half in front, by twenty two arpents in depth, more or less, bounded in front by the Rivière à Delisle aforesaid, in rear by the line of the concession Sainte Catherine, on one side by Antoine Pharaud, and on the other side by Antoine Cholette—with a wooden dwelling house, barns, stable and other buildings thereon erected.

To be sold at the door of the parochial church of the said parish of Saint Polycarpe, on the THIRTY-FIRST day of MARCH next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable the second day of April next.

C. A. LEBLANC, Sherif.
Sheriff's Office, Montreal, 25th November, 1873. 4378
[First published, 29th November, 1873.]

Sheriff's Sales—Quebec.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the under-mentioned LANDS AND TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin de distraire, afin d'annuler, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

Québec, to wit : } JOSEPH BLAIS, of the parish of
No. 1152. } Saint-Croix, in the district of Québec, farmer ; against PLACIDE BLAIS, of the parish of Saint-Flavien, in the district of Québec, farmer, to wit :

1. A lot of land situate and being in the parish of Saint-Flavien, in the seignory of Les Dames Religieuses des Ursulines de Québec, containing one arpent and a half in front, by fifteen arpents of depth, more or less ; bounded on the north-east, by the Bois de l'Ail road, on the south-west, by Damase Bernard, on one side, to the north by Isidore Bibeau, representing Antoine Mofette, and on the other side, to the south, by Pierre Bedard appurtenances and dependencies.

2. A lot of land situate at the same place, containing one arpent in front, by eighteen arpents in depth, more or less ; bound on the north by the Bois de l'Ail road, south by Jean-Baptiste Côté, north-east by the Le Gardeur seignory, south-west by Barthélemi Bedard representing Pierre Bedard—together with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the parochial church door of the par-

paroisse de Saint-Flavien, le DOUZIEME jour de MAI prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le vingt-cinquième jour de mai prochain.

C. ALLEYN, Shérif.
 Québec, 7 janvier 1874.
 [Première publication, 10 janvier 1874.] 103

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : } WILLIAM RUSSELL, de la
 No. 1090. } cité de Québec, pilote ;
 contre HONORE BARBEAU, de la paroisse de l'Ancienne-Lorette, cordonnier, à savoir :

Un emplacement situé en la paroisse de Saint-Roch de Québec, sur le côté nord de la rue Saint-Joseph, contenant trente-deux pieds de front sur cinquante pieds de profondeur, le tout plus ou moins, borné au sud à la dite rue Saint-Joseph, au nord à un nommé Anderson ou représentants, d'un côté à l'est à Charles Lortie ou ses représentants, et d'autre côté à l'ouest, aux représentants de Dame Veuve Martin Paquet, avec ensemble une maison en pierre à deux étages dessus construites, circonstances et dépendances. Le dit emplacement étant le lot (No. 1002) donné sur le plan du quartier Saint-Roch de la cité de Québec, et au livre de référence d'icelui faite par le commissaire des terres de la couronne.

Pour être vendus à mon bureau, en la cité de Québec, le ONZIEME jour de MAI prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le vingtième jour de mai prochain.

C. ALLEYN, Shérif.
 Québec, 7 janvier 1874.
 [Première publication, 10 janvier 1874.] 105

FIERI FACIAS.

Cour du Recorder.

Québec, à savoir : } LA CORPORATION DE LA
 No. 1194. } CITE DE QUEBEC; contre
 CHARLES DUBUC, de la paroisse de Saint-Raymond, à savoir :

Un emplacement situé en la cité de Québec, rue Saint-Joseph, quartier Saint-Jean, mesurant trente pieds de front, sur cinquante-quatre pieds de profondeur, plus ou moins, formant une superficie de onze cent cinquante-deux pieds, borné en front vers le nord à la rue Saint-Joseph, en arrière vers le sud aux héritiers J. Bte. St. Amand, d'un côté vers l'est aux héritiers St. Amand, et de l'autre côté vers l'ouest partie à Dame veuve Edouard Dion, et partie par David Roy—avec une maison en pierre à deux étages dessus construite, circonstances et dépendances. Le dit emplacement étant le lot (No. 3503), donné sur le plan du quartier Saint-Jean, de la cité de Québec, et au livre de référence d'icelui, fait par le Commissaire des Terres de la Couronne.

Pour être vendu à mon bureau, en la cité de Québec, le TREIZIEME jour de FEVRIER prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le troisième jour de mars prochain.

C. ALLEYN, Shérif.
 Québec, 8 octobre 1873.
 [Première publication, 11 octobre 1873.] 3639 2

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : } ELIZA ANN EVANS, de la
 No. 44. } cité de Québec, épouse séparée de biens par contrat de mariage de Joseph Bouchette, de la cité de Québec, arpenteur général, et le dit Joseph Bouchette, pour assister et autoriser sa dite épouse ; contre MICHAEL McAVOY, fils, marchand tailleur, Joseph Nérée Hamelin, teneur de livres, et Michaël McAvoy, père, marchand tailleur, tous de la cité de Québec, à savoir :

Un certain lot de terre sis et situé en la paroisse de Saint-Roch de Québec, côté sud de la rue Desfossés, contenant environ trente-quatre pieds et cinq pouces de front sur cinquante-deux de profondeur, mesure anglaise ; borné en front, au nord, par la dite rue Desfossés, et en arrière, vers le sud, par les représentants de Charles Noreau et autres, d'un côté, vers le nord-est, par Antime Labrecque, et de l'autre côté, vers le sud-ouest, par Vincent Tessier dit Laplante ou représentants—avec la maison en brique, le hangar et autres bâtisses sus-érigées, circonstances et dépendances. Le dit emplacement étant désigné comme le lot No 1583 sur le plan du quartier Jacques-Cartier, de la cité de Québec, et le livre de référence d'icelui, fait par le Commissaire des Terres de la Couronne.

ish of Saint-Flavien aforesaid, on the TWELFTH day of MAY next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twenty-fifth day of May next.

C. ALLEYN, Sheriff.
 Quebec, 7th January, 1874.
 [First published, 10th January, 1874.] 104

FIERI FACIAS.

Quebec, to wit : } WILLIAM RUSSELL, pilot, of
 No. 1090. } the city of Quebec ; against
 HONORE BARBEAU, of the parish of l'Ancienne Lorette, shoemaker, to wit :

An emplacement situate in the parish of Saint Roch de Québec, on the north side o. Saint Joseph street, containing thirty-two feet in front, by fifty feet in depth, more or less ; bounded in front to the south by Saint Joseph street aforesaid, in rear to the north by one Anderson or representatives, on one side to the east by Charles Lortie or representatives, and on the other side to the west by Mrs. Widow Paquet—with a two story stone house thereon erected, appurtenances and dependencies. Said lot being (No. 1002) given upon the plan for Saint Roch's ward of the city of Québec, and the book of reference thereto made by the Commissioner of Crown Lands.

To be sold at my office, in the city of Québec, on the ELEVENTH day of MAY next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the twentieth day of May next.

C. ALLEYN, Sheriff.
 Quebec, 7th January, 1874.
 [First published, 10th January, 1874.] 106

FIERI FACIAS.

Recorder's Court.

Quebec, to wit : } THE CORPORATION OF THE
 No. 1194. } CITY OF QUEBEC; against
 CHARLES DUBUC, of the parish of Saint Raymond, to wit :

An emplacement situate in the city of Québec, Saint John's ward, Saint Joseph street, containing thirty feet in front, by fifty-four feet in depth, more or less, forming a superficial extent of eleven hundred and fifty-two feet ; bounded in front to the north by Saint Joseph street, in rear to the south by the heirs of J. Bte. St. Amand, on one side to the heirs St. Amand, and on the other side to the west partly by Mrs. widow Edouard Dion, and partly by David Roy—with a two storey stone house thereon erected, appurtenances and dependencies. The said lot being number (3503), given upon the plan for Saint John's ward, of the city of Québec, and the book of reference thereto made by the Commissioner of Crown Lands.

To be sold at my office, in the city of Québec, the THIRTEENTH day of FEBRUARY next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the third day of March next.

C. ALLEYN, Sheriff.
 Quebec, 8th October, 1873.
 [First published, 11th October, 1873.] 3640

FIERI FACIAS.

Quebec, to wit : } ELIZA ANN EVANS, of the city
 No. 44. } of Quebec, wife séparée de biens by marriage contract of Joseph Bouchette, of the city of Quebec, surveyor general, and the said Joseph Bouchette to assist and authorize his said wife ; against MICHAEL McAVOY, junior, merchant tailor, Joseph Nérée Hamelin, book-keeper, and Michael McAvoy, senior, merchant tailor, all of the city of Québec, to wit :

A certain lot of ground situate and being in the parish of Saint Roch of Québec, on the south line of Desfossés street, containing about thirty-four feet and five inches in front by fifty-two feet in depth, english measure ; bounded in front towards the north by said Desfossés street, and in rear towards the south by the representatives Charles Noreau and others, on one side towards the north-east by Antime Labrecque, and on the other side towards the south-west by Vincent Tessier dit Laplante or his representatives—together with the brick house, hangar and other buildings thereon erected, circumstances and dependencies. The said emplacement being the lot (No. 1583) given upon the plan of Jacques Cartier ward, of the city of Québec, and the book of reference thereto made by the commissioner of Crown Lands.

Pour être vendu à mon bureau, en la cité de Québec, le TREIZIEME jour de FEVRIER prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le vingt-cinquième jour de février prochain.

C. ALLEYN,
Québec, 6 octobre 1873. Sherif.
[Première publication, 11 octobre 1873.] 3641 3

To be sold at my office, in the city of Québec, on the THIRTEENTH day of FEBRUARY next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty-fifth day of February next.

C. ALLEYN,
Québec, 6th October, 1873. Sheriff.
[First published, 11th October, 1873.] 3642

Ventes par le Shérif.—St. François.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et aux lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Registrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit, dans le comté de Stanstead, à Coaticook.

Saint-François, à savoir : } JOHN F. HORNTON, com-
No 622. } mercant du village de
Coaticook, dans le dit circuit, Demandeur; contre
les terres et tenements de DANIEL YOUNG, cultiva-
teur du canton de Barford, dans le dit circuit, Défend-
teur, à savoir :

La moitié nord du lot numéro onze, dans le septième rang du dit canton de Barford, contenant cent acres de terre, avec l'allocation ordinaire pour les chemins publics, et une partie de la moitié sud du dit lot numéro onze dans le dit septième rang de Barford, contenant trente-sept acres de terre plus ou moins, bornées, à l'est, par une partie du même lot, maintenant possédée et occupée par un nommé Harlow Thomas; au sud, par le lot numéro onze, dans le sixième rang de Barford; à l'ouest par le lot numéro douze dans le dit septième rang de Barford, et au nord, par la dite moitié nord du dit lot numéro onze dans le dit septième rang de Barford, avec les bâtisses érigées et les améliorations faites sur les dites étendues de terre, circonstances et dépendances.

Pour être vendues au bureau du registrateur de la division d'enregistrement de Coaticook, dans le dit village de Coaticook, le DOUZIEME jour de MAI prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trentième jour de mai prochain.

G. F. BOWEN.

Bureau du Shérif, Sherbrooke, 5 janvier, 1874. Sherif. 95
[Première publication, 10 janvier 1874.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit—District de Saint-François.

Saint-François, à savoir : } HENRY AYLMEYER, de la
No. 41. } cité de Bath, dans cette
partie du Royaume-Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande, appelée Angleterre, major général dans l'artillerie royale de Sa Majesté, Demandeur; contre la compagnie dite "THE MILL VALE BARK EXTRACT COMPANY," corps politique et incorporé ayant sa principale place d'affaires dans le canton de Melbourne, dans le district de Saint-François, Défenderesse, à savoir :

Tous les droits, titres et privilèges et intérêts de la dite Défenderesse, par et en vertu du bail emphytéotique en date du dixième jour de juillet dix-huit cent soixante-douze, consenti par l'honorable Henry Aylmer fils, et Henry L. Aylmer, écuyer, à la dite Défenderesse, passé devant Lewis A. Hart, notaire public, à Montréal, lesquels droits elle a sur cette certaine étendue de terre située dans le dit canton de Melbourne, étant partie du lot numéro dix-sept dans le septième rang des lots situés dans le dit canton, contenant un acre et trois-quarts en superficie, bornée en front par

Sheriff's Sales.—St. Francis.

PUBLIC NOTICE is hereby given, that the under mentioned LANDS and TENEMENTS have been sized and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, or afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

From the Circuit Court in and for the County of Stanstead, at Coaticook.

Saint Francis, to wit : } JOHN F. THORNTON, of the
No. 622. } village of Coaticook, in the
said circuit, trader, Plaintiff; against the lands and
tenements of DANIEL YOUNG, of the township of
Barford, in the said circuit, farmer, Defendant, to wit :

The north half of the lot number eleven, in the seventh range of the said township of Barford, containing one hundred acres of land with the usual allowance for highways, and a part of the south half of said lot number eleven, in said seventh range of Barford, containing thirty-seven acres of land, more or less; bounded on the east by a part of the same lot, now owned and occupied by one Harlow Thomas, on the south by lot number eleven, in the sixth range of Barford, on the west by lot number twelve in said seventh range of Barford, and on the north by said north half of said lot number eleven, in said seventh range of Barford—with the buildings and improvements on the said parcels of land erected and made, and the appurtenances thereto belonging.

To be sold at the registry office of the registration division of Coaticook, in the said village of Coaticook, on the TWELTH day of MAY next, at eleven o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the thirtieth day of May next.

G. F. BOWEN,

Sheriff's Office, Sherbrooke, 5th January, 1874. Sheriff. 96
[First published, 10th January, 1874.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

From the Circuit Court for the district of St. Francis.
Saint Francis, to wit : } HENRY AYLMEYER, of the
No. 41. } city of Bath, in that

part of the United Kingdom of Great Britain and Ireland, called England, major general in Her Majesty's Royal Artillery, Plaintiff; against THE MILL VALE BARK EXTRACT COMPANY, a body politic and corporate, having its principal office and place of business in the township of Melbourne, in the district of Saint Francis, Defendants, to wit :

All the right, title and interest of the said defendants, under and in virtue of the emphyteutic lease, dated the tenth day of July one thousand eight hundred and seventy-two, from the honorable Henry Aylmer, junior, and Henry L. Aylmer, esquire, to the said Defendants, passed before Lewis A. Hart, notary public, at Montreal, in and to that certain tract or parcel of land, situate in the said township of Melbourne, being part of the lot number seventeen, in the seventh range of lots in the said township, containing one and three fourths acres in superficies, bounded in front by the Salmon Creek, in rear and on

Simon Creek, en arrière et des deux côtés par Robert Duff ou ses représentants, et aussi toutes les bâties usagées, aussi les machines et meubles à demeure fixe appartenant à la défendresse, et nécessaires pour manufacturer l'extrait d'écorce de pruche.

Pour être vendus au bureau du registraire de la division d'enregistrement du comté de Richmond, dans le village de Richmond, dans le dit district, le TRENTIÈME jour de MARS prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trentième jour d'avril prochain.

G. F. BOWEN,

Bureau du Shérif, Sherbrooke, 24 novembre, 1873. 4347 2
[Première publication, 29 novembre, 1873.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit—District de Saint-François.

Saint-François, à savoir: } **NAZAIRE GOSSELIN**, No. 827. } cultivateur, du canton de Windsor, dans le district de Saint-François, Demandeur; contre les terres et tenements de DAMASE GOSSELIN, cultivateur, ci-devant du canton de Windsor, dans le dit district, et maintenant absent dans les Etats-Unis d'Amérique, Défendeur, à savoir:

Partie du lot numéro vingt-six, dans le quinzième rang des lots situés dans le dit canton de Windsor, ayant deux acres de front, sur toute la profondeur du lot, borné d'un côté par la terre d'un nommé Ball, et de l'autre côté par la terre du demandeur, à une extrémité par la rivière Saint-François, et à l'autre extrémité par la ligne entre le quatrième et quinzième rang et contenant cinquante acres de terre, plus ou moins—avec les améliorations faites.

Pour être vendue au bureau du registraire de la division d'enregistrement du comté de Richmond, dans le village de Richmond, dans le dit district, le TRENTIÈME jour de MARS prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le huitième jour d'avril prochain.

G. F. BOWEN,

Bureau du Shérif, Sherbrooke, 24 novembre 1873. 4349 2
[Première publication, 29 novembre 1873.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit pour le district de Saint-François.

Saint-François, à savoir: } **WILLIAM B. IVES**, No. 849. } de la ville de Sherbrooke, dans le district de Saint-François, avocat, Demandeur; contre les terres et tenements de PARKER W. NAGLE, du canton de Orford, dans le district de Saint-François, cultivateur, et MATHEW BURNS, de East Famboro, dans la province d'Ontario, Défendeurs, à savoir: comme appartenant au dit Mathew Burns.

Cette lisière ou étendue de terre connue et désignée comme étant le cent acres ouest du lot numéro dix-sept, dans le cinquième rang des lots du dit canton d'Orford.

Pour être vendue au bureau d'enregistrement pour la division d'enregistrement de Sherbrooke, dans la ville de Sherbrooke susdit, le DOUZIÈME jour de FEVRIER prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-sixième jour de février prochain.

G. F. BOWEN,

Bureau du Shérif, Sherbrooke, 9 octobre 1873. 3673 3
[Première publication, 11 octobre 1873.]

FIERI FACIAS.

Superior Court.

Saint-François, à savoir: } **LABANQUE DES CANTONS DE L'EST**, No. 48. } corps politique incorporé, ayant sa principale place d'affaires en la ville de Sherbrooke, dans le dit district. Demanderesse: contre les terres et tenements de HAMILTON GIBERSON, du canton de Barnston, dans le dit district, commerçant, et autres. Défendeurs, à savoir: comme appartenant au dit Hamilton Giberson.

Premièrement.—Une certaine partie ou portion du lot numéro dix-sept, dans le premier rang des lots du canton de Barford, dans le dit district, borné et décrit comme suit: commençant à trente-cinq perches au

both sides by Robert Duff or his representatives—and also all the buildings thereon erected, and also the machinery and fixtures belonging to the Defendants therein, necessary for the purposes of manufacturing hemlock bark extract.

To be sold at the registry office of the registration division of the county of Richmond, in the village of Richmond, in said district, on the THIRTIETH day of MARCH next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said Writ returnable on the thirtieth day of April next.

G. F. BOWEN,

Sheriff's Office, Sherbrooke, 24th November, 1873. 4348
[First published, 24th November 1873.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

From the Circuit Court, for the District of Saint Francis, Saint-François, to wit: } NAZAIRE GOSSELIN, of No. 827. } the township of Windsor, in the district of Saint Francis, farmer, Plaintiff; against the lands and tenements of DAMASE GOSSELIN, heretofore of the said township of Windsor, in the said district, farmer, and now absent in the United States of America, Defendant, to wit:

Part of the lot number twenty-six in the fifteenth range of lots in the said township of Windsor, being two acres in front by the whole depth of the lot: bounded on one side by the land of one Ball, and on the other side by the land of the plaintiff, on one end by the river Saint Francis, and on the other by the line between the fourteenth and fifteenth ranges, and containing fifty acres of land, more or less,—with the improvements thereon.

To be sold at the registry office of the registration division of the county of Richmond, in the village of Richmond, in said district, on the THIRTIETH day of MARCH next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the eighth day of April next.

G. F. BOWEN,

Sheriff's Office, Sherbrooke, 24th November, 1873. 4350
[First published, 29th November, 1873.]

FIERI FACIAS DE TERRIS

From the Circuit Court for the district of Saint Francis.

Saint Francis, to wit: } **WILLIAM B. IVES**, No. 849. } the town of Sherbrooke, in the district of Saint Francis, advocate, Plaintiff; against the lands and tenements of PARKER W. NAGLE, of the township of Orford, in the district of Saint Francis, farmer, and MATHEW BURNS, of East Famboro, in the province of Ontario, Defendants, to wit: as belonging to the said Mathew Burns.

That certain tract or parcel of land known and distinguished as the west hundred acres of the lot number seventeen, in the fifth range of lots in the said township of Orford.

To be sold at the registry office of the registration division of Sherbrooke, in the town of Sherbrooke aforesaid, on the TWELFTH day of FEBRUARY next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said Writ returnable on the twenty-sixth day of February next.

G. F. BOWEN

Sheriff's Office, Sherbrooke, 9th October, 1873. 3674
[First published, 11th October, 1873.]

FIERI FACIAS.

Superior Court.

Saint Francis, to wit: } **THE EASTERN TOWNSHIPS BANK**, a body politic and corporate, having their chief place of business, at the town of Sherbrooke, in said district, Plaintiff's; against the lands and tenements of HAMILTON GIBERSON, of the township of Barnston, in said district, trader, and others, Defendants, to wit: as belonging to the said Hamilton Giberson.

Firstly.—A certain part or portion of the lot number seventeen in the first range of lots in the township of Barford, in said district, bounded and described as follows: commencing thirty-five rods north of the

nord de la ligne de la province, courant au nord sur la ligne est du dit lot jusqu'à onze perches des chemins de la frontière et de Coaticook, de là courant à l'ouest, trente-deux perches, jusqu'à un point qui se trouve à neuf perches des dits chemins, de là courant au nord jusqu'aux dits chemins, de là courant à l'ouest du côté sud du dit chemin, de là suivant la rive est de la rivière jusqu'à un point qui est à trente-cinq perches de la dite ligne de la province, de là courant vers l'est au point de départ, contenant soixante acres de terre, plus ou moins—avec les bâties sus érigées et tout ce qui y appartient.

Secondement.—Une certaine partie du dit lot numéro dix-sept, dans le premier rang de Barford, décrit comme suit : Etant deux acres de terre situés au côté sud du chemin de Coaticook et de la frontière, commençant à la ligne est du dit lot, et courant vers l'ouest trente-deux perches le long du côté sud du dit chemin, de là vers le sud, neuf perches, de là vers l'est jusqu'à la ligne est du dit lot, à un point qui se trouve à onze perches au sud du dit chemin, de là vers le nord au point de départ—avec toutes et chacune des bâties sus érigées et tout ce qui y appartient.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement pour la division d'enregistrement de Coaticook, dans le village de Coaticook, dans le dit district, le TREIZIEME jour de FEVRIER prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le dix-neuvième jour de février prochain.

G. F. BOWEN,

Bureau du Shérif, Sherbrooke, 8 octobre 1873. 3661 3
[Première publication, 11 octobre 1873.]

Ventes par le Shérif.—Terrebonne

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieu respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le législateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, et autres oppositions à la vente, excepté dans le cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du sousigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente, les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du bref.

FIERI FACIAS.

De la cour de circuit pour le district de Terrebonne.
Province de Québec, } JOSEPH LEFEBVRE DE
District de Terrebonne, } BELLEFEUILLE,
à savoir : No. 65. } ecuyer, de Saint-Eustache,
dans le district de Terrebonne, et autres, Demandeurs :
vs. FERRIS McMULLIN, cultivateur, de l'augmentation
de la seigneurie des Mille Isles district de Terrebonne, Défendeur.

Une terre située dans la côte St. Eustache est, dans l'augmentation de la seigneurie des Mille Isles, dans le dit district, tenant devant au chemin de front de la dite côte, derrière au chemin de front de la côte St. Joseph, d'un côté à John Phelan, ou représentant, et de l'autre côté à John Kennedy, ou représentant, sans bâties.

Pour être vendue à la porte de l'église anglicane de la seigneurie des Mille Isles, district de Terrebonne le VINGT-TROISIEME jour de MAI prochain, à ONZE heures et demie de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le premier jour de juin prochain (1874)

Z. ROUSSILLE,

Bureau du Shérif, Ste. Scholastique, 3 janvier 1874. 99
[Première publication, 10 janvier 1874.]

FIERI FACIAS.

De la Cour de Circuit pour le District de Terrebonne.
Province de Québec, } JOSEPH LEFEBVRE DE
District de Terrebonne, } BELLEFEUILLE,
à savoir : No. 66. } ecuyer, de Saint-Eustache,

Provincial line, running north on the east line of the said lot, up to eleven rods of the boundary and Coaticook roads, thence running westerly thirty-two rods to a point nine rods from the said roads, thence running north to the said roads, thence running westerly on the south side of the said road, thence following the east bank of the river, to a point thirty-five rods from the said Provincial line, thence running easterly to the place of beginning, containing sixty acres of land, more or less—with the buildings and appurtenances thereunto belonging.

Secondly—A certain other part or portion of said lot number seventeen, in the first range of Barford, described as follows : being two acres of land on the south side of the Coaticook and Boundary road, commencing at the east line of said lot, thence running westerly along the south side of said road, thirty-two rods, thence southerly nine rods, thence easterly to the east line of said lot, to a point eleven rods south of said road, thence northerly to the place of beginning—with all and every the buildings and appurtenances thereunto belonging.

To be sold at the registry office of the registration division of Coaticook, in the village of Coaticook, in said district, on the THIRTEENTH day of FEBRUARY next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the nineteenth day of February next.

G. F. BOWEN,

Sheriff's Office, Sherbrooke, 8th October, 1873. 3662
[First published, 11th October, 1873.]

Sheriff's Sales.—Terrebonne.

PUBLIC NOTICE is hereby given, that the under-mentioned LANDS and TENEMENTS have been seized and will be sold at the respective times and places as mentioned below. All persons having claims on the same, which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions afin d'annuler, afin de distraire or afin de charge, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of the sale; oppositions afin de conserver may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

From the Circuit Court for the District of Terrebonne.
Province of Québec, } JOSEPH LEFEBVRE DE
District of Terrebonne, } BELLEFEUILLE, es-
to wit : No. 65. } quire, of Saint Eustache,
in the district of Terrebonne, and others, Plaintiffs,
against FERRIS McMULLIN, farmer, of the gore of
the seigniorie of Mille Isles, district of Terrebonne, Defendant.

A lot situate in the Côte Saint Eustache East, in the gore of the seigniorie of Mille Isles, in the said district, bounded in front by the front road of the said Côte in rear by the front road of the Côte Saint-Joseph, on one side by John Phelan or representative, and on the other side by John Kennedy or representative—no buildings.

To be sold at the english church door of the seigniorie of Mille Isles, district of Terrebonne, on the TWENTY-THIRD day of MAY next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the first day of June next.

Z. ROUSSILLE,

Sheriff's Office, Sainte Scholastique, 3rd January, 1874. 100
[First published, 10th January, 1874.]

FIERI FACIAS.

From the Circuit Court for the District of Terrebonne.
Province of Québec, } JOSEPH LEFEBVRE DE
District of Terrebonne, } BELLEFEUILLE, es-
To wit : No. 66. } quire, of Saint-Eustache, in

dans le district de Terrebonne, et autres, Demandeurs ; vs. JOHN McCLINSHEA, cultivateur de l'augmentation de la seigneurie des Mille Isles, district de Terrebonne, Défendeur.

Une terre située dans l'augmentation de la seigneurie des Mille Isles, dans la côte Saint-Eustache ouest, dans le dit district, tenant devant au chemin de front de la dite côte, derrière au rang de Sainte-Marguerite, d'un côté à Félix Kennedy, ou représentant, et de l'autre côté au no. 299 du cadastre de la dite seigneurie, désignée au dit cadastre sous le no. 300, occupée ci-devant par la veuve Félix Murphy—avec une maison, et une étable dessus construites.

Pour être vendue à la porte de l'église anglicane de la seigneurie des Mille Isles, district de Terrebonne, le VINGT-TROISIÈME jour de MAI prochain, à ONZE heures de l'avant-midi.

Le dit bref rapportable le premier jour de juin prochain.

Z. ROUSSILLE.

Bureau du Shérif, Shérif.
Sainte-Scholastique, 3 janvier, 1874.
[Première publication, 10 janvier, 1874.] 101

the district of Terrebonne, and others, Plaintiffs ; vs. JOHN McCLINSHEA, farmer, of the gore of the seignior of Mille Isles, district of Terrebonne, Defendant.

A land situate in the côte Saint Eustache West, in the gore of the seignior of Mille Isles, in the said district ; bounded in front by the front road of the said côte, in rear by the Sainte Marguerite range, on one side by Felix Kennedy or representatives, and on the other side by No. 299 on the cadastre of the said seignior, described on the said cadastre as No. 300, heretofore occupied by Mrs. widow Félix Murphy or her representatives—with a house and stable thereon erected.

To be sold at the anglican church door of the seignior of Mille Isles, district of Terrebonne, on the TWENTY-THIRD day of MAY next, at ELEVEN of the clock in the forenoon. Said writ returnable the first day of June next.

Z. ROUSSILLE,

Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Sainte Scholastique, 3rd January, 1874. 102
[First published, 10th January, 1874.]

Vente par le Shérif.—Trois-Rivières

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les **ATERRES** et **HÉRITAGES** sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du sous-séigneur avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Trois-Rivières, à savoir : } **OVIDE TOUSIGNANT**,
No. 266. } Ecuyer, Demandeur ;
contre **SIFROID PEPIN**, fils d'Ignace, Défendeur, savoir :

Une terre sise et située en la paroisse de Saint-Pierre les Becquets, sur le premier rang de la dite paroisse, d'environ un arpent et demi de front sur quarante arpents de profondeur ; bornée en front au fleuve Saint-Laurent, et se terminant en profondeur au deuxième rang, joignant d'un côté au sud-ouest, partie à Frédéric Marchand, et partie à Iyves Moras, et de l'autre côté au nord-est à Solime Pepin ; l'immeuble ci-dessus désigné est connu et distingué par le numéro quatre-vingt-tix-huit du cadastre officiel du comté de Nicolet, pour la paroisse de Saint-Pierre Lesbecquets—avec la moitié des bâtisses construites tant sur la dite terre que sur l'arpent et demi de terre appartenant au dit Solime Pepin, et joignant au nord-est la dite terre sus-désignée, circonstances et dépendances. A distraire de la dite terre, au bout de sa dite profondeur (du côté sud-ouest), un arpent et demi de front sur environ cinq arpents de profondeur appartenant à Dominique Grimard.

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse Saint-Pierre les Becquets, le TREIZIÈME jour de FEVRIER prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le vingtième jour de février prochain.

SÈVÈRE DUMOULIN,

Bureau du Shérif, Shérif.
Trois-Rivières, 8 octobre 1873. 3653 3
[Première publication, 11 octobre 1873.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Trois-Rivières, à savoir : } **AUGUSTE LARUE**,
No. 40. } Ecuyer, bourgeois, de
la cité de Trois-Rivières, Demandeur, contre **JOSEPH GRONDIN**, cultivateur, et dame **MARIE COURTEAU**, son épouse, tous deux demeurant en la paroisse de Saint-Maurice, Défendeurs, savoir :

Sheriff's Sales.—Three Rivers.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the under-mentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same, which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire* or *afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Three-Rivers, to wit : } **OVIDE TOUSIGNANT**,
No. 266. } Esquire, Plaintiff ; against
SIFROID PEPIN, son of Ignace, Defendant, to wit :

A land situate and being in the parish of Saint Pierre les Becquets, on the first range of the said parish, of about one arpent and a half in front by forty arpents in depth, bounded in front by the river Saint Lawrence, and ending in rear at the second range, bounded on one side, to the south-west partly by Frédéric Marchand, and partly by Iyves Moras, and on the other side, to the north-east by Solime Pepin ; the immovable hereinabove described is known and distinguished as number ninety-eight on the official cadastre of the county of Nicolet, for the parish of Saint Pierre Lesbecquets—with the half of the buildings erected both on the said land and on the arpent and a half belonging to the said Solime Pepin, and bounded on the north-east the said land herein above described—circumstances and dependencies. Reserving from said land at the end of its said depth (on the south-west side) one arpent and a half in front by about five arpents in depth belonging to Dominique Grimard.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint Pierre les Becquets, on the THIRTEENTH day of FEBRUARY next, at TEN o'clock in the forenoon. The said Writ returnable the twentieth day of February next.

SÈVÈRE DUMOULIN,

Sheriff's Office, Sheriff.
Three Rivers, 8th October, 1873. 3654.
[First published, 11th October, 1873.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Three-Rivers, to wit : } **AUGUSTE LARUE**, es-
No. 40. } quire, gentleman, of the
city of Three-Rivers, Plaintiff ; against **JOSEPH GRONDIN**, farmer, and dame **MARIE COURTEAU**, his wife, both residing in the parish of Saint-Maurice, Defendants, to wit :

Une terre sise et située en la paroisse Saint-Maurice, dans le rang Saint-Félix (côté nord-ouest), d'un arpent de front sur trente-et-un arpents de profondeur, plus ou moins, bornée en front au chemin de la Reine et se terminant en profondeur aux terres du rang Saint-Flavien, (côté sud-est) joignant d'un côté au nord-est à Antoine Grondin, et de l'autre côté au sud-ouest à Auguste Larue, écuyer, ou son représentant—avec une maison dessus construite, circonstances et dépendances.

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse Saint-Maurice, le VINGT-QUATRIÈME jour de MARS prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le premier jour d'avril prochain.

SEVERE DUMOULIN,

Bureau du Shérif. Shérif.
Trois-Rivières, 14 novembre, 1873. 4217 2
[Première publication, 22 novembre 1873.]

A land situate and being in the parish of Saint Maurice, in the Saint Félix range (south-west side), of one arpent in front, by thirty-one arpent in depth, more or less, bounded in front by the Queen's road, and ending in rear at the lands of the Saint Flavien range (south-east side), bounded on one side to the north-east by Antoine Grondin, and on the other side to the south-west by Auguste Larue, esquire, or his representative—with a house thereon erected, appurtenances and dependencies.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint Maurice, on the TWENTY-FOURTH day of MARCH next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the first day of April next.

SEVERE DUMOULIN,

Sheriff's Office, Sheriff.
Three-Rivers, 14th November, 1873. 4218
[First published, 22nd November, 1873.]

PROVINCE DE QUÉBEC.
MUNICIPALITÉ DE COMTE No. 2, COMTE DE CHICOUTIMI.

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par Elie Saint Hilaire, secrétaire-trésorier, que les terrains ci-dessous mentionnés, seront vendus à l'enchère publique, dans la salle des séances du conseil municipal de ce comté, dans la paroisse de Saint-Louis de Metabetchouan, le PREMIER LUNDI de MARS prochain, à DIX heures de l'avant-midi, à défaut du paiement des taxes municipales et scolaires auxquelles ils sont affectés, ainsi que des frais et dépens encourus.

PROVINCE OF QUEBEC.
MUNICIPALITY OF COUNTY No. 2, OF THE CHICOUTIMI COUNTY.

PUBLIC NOTICE is hereby given by Elie Saint Hilaire, secretary-treasurer, that the lands undermentioned will be sold to the highest outbidder, in the session's room of the municipal council of this county, in the parish of Saint Louis of Metabetchouan, on the FIRST MONDAY of MARCH next, at TEN o'clock in the forenoon, if the amount due thereon for municipal and school taxes is not paid with charges and expenses incurred.

Designation des biens-fonds. Designation of Lands.			Propriétaires. Owners.	Montant dû pour taxes municipales et scolaires. Amount due for municipal and school taxes.
Township.	Rang. Range.	Numéro des lots Number of lots.		
Ashuapmouchouan	Deuxième.—Second....	24	Joseph Maheux.....	\$ cts. 20 84
"	Troisième.—Third.....	24	Nicolas Marois.....	2 84
"	"	29	Henri Côté.....	2 73
"	"	33 & 34	Ambroise Tremblay.....	6 13
"	"	36	Inconnus—Unknown...	2 73
"	"	37	Louis Thibault.....	2 73
"	Quatrième.—Fourth....	35 & 37	Inconnus—Unknown...	5 46
"	Cinquième.—Fifth.....	25	Victor Fréchette.....	5 45
"	"	27	J. Bte. Savard.....	7 89
"	"	29	Pierre Minguy.....	5 45
"	Sixième.—Sixth.....	26	J. Bte. Arteau.....	5 45
"	"	27	Victor Arteau.....	7 85
"	"	29	Frs Boisvert.....	5 45
"	"	30	Belleau Gignac.....	7 55
"	"	36 & 37	Michel Moisan.....	95
"	"	38	Dérussel.....	60
"	"	39 & 40	Urbain Laverdière.....	95
Demeules	Premier.—First.....	25 & 26	Elzéar Tremblay.....	14 54
"	Deuxième.—Second....	15	Marcel Girard.....	1 83
"	"	8	Vital Tremblay.....	1 70
"	"	10	Abel Ouellet.....	1 61
"	"	25 & 26	Inconnus—Unknown...	98
"	"	16, 17 & 18	Etienne Tremblay.....	3 59
"	Troisième.—Third.....	16, 17 & 18		
"	"	8	John Alain.....	1 72
Parant	Premier.—First.....	10	Barthol. Tremblay.....	95
"	"	12	Achille Moreau.....	72
"	"	16, 19 & 20	Inconnus—Unknown...	1 41
"	"	21	Israël Boivin.....	72
"	"	23	Didier Tremblay.....	72

(Signé,) E. SAINT HILAIRE,
Sec.-Trés. C. Cté.

Bureau du Secrétaire-Trésorier,
Saint-Prime, ce 2ème jour de janvier 1874.

Vraie Copie,
E. SAINT HILAIRE, Sec.-Trés. C. Cté. 83

(Signed,) E. SAINT HILAIRE,
Sec.-Treas. C. C.

Secretary-Treasurer's Office,
Saint Prime, this 2nd January, 1874.

True Copy,
E. SAINT HILAIRE, Sec.-Treas. C. C. 84

2. One lot of land situated on the Cote Sainte-Marguerite, known as lot no. eight, containing about ninety

huit, contenant à peu près quatre-vingt-quinze arpents en superficie, plus ou moins : borné en front par les terres de la Côte Saint-Angélique, à l'est par la propriété de John Morrow, à l'ouest par la propriété de William Dawson et en arrière par la ligne seigneuriale—sans bâtisses, propriétaire, non résident et inconnu.

Montant dû..... \$0 64

3. Un lot de terre sis et situé sur le côté est de la Côte Saint-Eustache, connu et désigné comme le lot numéro dix-sept, de la contenance d'à peu près quatre-vingt-trois arpents en superficie, plus ou moins : borné en front par le chemin de front, d'un côté par le terrain de William Blanchfield, de l'autre côté par le terrain de M^{re} Welsh, et en arrière, par les terres de la Côte Saint-Joseph—sans bâtisses, propriétaire non résident et inconnu.

Montant dû..... \$0 61

4. Un lot de terre sis et situé, sur le côté ouest de la Côte Saint-Eustache, connu et désigné comme le lot numéro dix-huit, de la contenance d'à peu près quatre-vingt-trois arpents en superficie, plus ou moins : borné en front par le chemin de base, d'un côté par le lot numéro dix-sept, et de l'autre côté par le lot numéro dix-neuf, et en arrière par les terres de la Côte Saint-Marguerite—avec bâtisses, propriétaire non résident et inconnu.

Montant dû..... \$6 40

GAVIN J. WALKER,

Secrétaire-Trésorier de la
Municipalité du comté d'Argenteuil.

La Chute, 2 janvier 1874. 121

BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL DU COMTE DE BROME.

Je donne par les présentes avis public que les terres ci-dessous mentionnées seront vendues par encan public, au bureau du conseil de comté, dans le village de Knowlton, dans le canton de Brôme, dans le dit comté de Brôme, LUNDI, le DEUXIEME jour du mois de MARS prochain, à DIX heures de l'avant-midi, à défaut du paiement des taxes pour lesquels les dits lots sont redevables, ainsi que des frais encourus.

Municipalité du canton de Brôme.—Municipality of the township of Brome.

Rang.	Lot.	Acres.	Description.	Nom du propriétaire.	Montant dû sur chaque lot.
Range.	Lot.	Acres.	Description.	Name of owner.	Amount due on each lot.
3	4	100	E. $\frac{1}{2}$	Thomas Burns.....	\$ 6 32
2	2	100	E. $\frac{1}{2}$	Succession de Nye	20 50
5	4	1 $\frac{1}{2}$		Estate of Nye.....	9 00
				Carpenter Sweet.....	

Décrit comme suit à savoir : Partie du lot numéro quatre dans le cinquième rang des lots dans le canton de Brôme, bornée d'un côté, vers le nord, par le vieux chemin Magog, à l'ouest et au sud, par la rive opposée de la rivière, à la marque de la marée haute, et courant est jusqu'à l'endroit le plus étroit.

Described as follows, to wit : Part of lot number four in the fifth range of lots in the township of Brome, bounded on one side toward the north, by the old Magog road, on the west and south by the opposite banks of the river at high water mark, and running easterly to the narrowest point.

Municipalité du canton de Sutton.—Municipality of the township of Sutton.

2	27	200		Thomas Nye	\$13 65
5	25	200		S. B. Brock	3 08
6	18	100	S. $\frac{1}{2}$	X. Vincelette	1 18
6	24	200		J. Lefebvre	21 21
6	27	200		C. J. Dunlop	9 33
7	28	200		J. Sargent	2 96
8	22	100	S. $\frac{1}{2}$	J. M. Lefebvre	5 50
8	23	100	S. $\frac{1}{2}$	J. M. Lefebvre	5 50
9	24	120	N. End.	G. W. Smith	5 20
9	24	80	S. End.	Adolphe Langevin	4 30
9	25	200		C. J. Dunlop	10 72
9	27	200		J. Lefebvre	5 70
10	24	100	S. $\frac{1}{2}$	Octave Drouin	3 60
10	28	100	S. $\frac{1}{2}$	William Crawford	9 00

Municipalité du canton de Potton.—Municipality of the township of Potton.

6	15	50	S. W. $\frac{1}{2}$	G. F. Bourn	4 66
10	10	214	North.	Succession de Boston	13 35
10	13	50	S. East.	Boston Estate	2 44
4	28	200		Succession de Herbert	8 60
10	11	240	East.	Herbert Estate	34 70
10	24	20	North.	Lameaux Mador	1 45
				Morris L.	
				Basford Willard	

A. H. CHANDLER,
Secrétaire-Trésorier,
Comté de Brôme.

Brôme, 5 janvier 1874.

123

A. H. CHANDLER,
Secretary-Treasurer,
County of Brome.

Brome, 5th January, 1874.

124

five arpents more or less, bounded on front by the lands of Côte Saint-Angélique, on the east side by the property of John Morrow, on the west side by the property of William Dawson, and on the rear by the seigniorial line—without buildings, non resident, proprietor unknown.

Amount due..... \$0 64

3. One lot of land situated on the east side of the Double Côte Saint-Eustache, known as lot no. seventeen, containing about eighty-three arpents more or less, bounded on front by the front road, on one side by the property of Martin Blanchetfield, on other side by the property of Mrs. Welsh, and on the rear by the lands of the Côte Saint-Joseph—without buildings, non resident, proprietor unknown.

Amount due..... \$0 61

4. One lot of land situated on the west side of the Côte Saint-Eustache, known as lot no. 18, containing about eighty-three arpents more or less, bounded on front by the front road, on one side by lot no. seventeen, on the other side by lot no. nineteen, and on the rear by the lands of the Côte Saint-Marguerite—with buildings thereon, non resident, proprietor unknown.

Amount due..... \$6 40

GAVIN J. WALKER,

Secretary-Treasurer of the
Municipality of the county of Argenteuil.
La Chute, 2nd January, 1874. 122

OFFICE OF THE MUNICIPAL COUNCIL OF THE COUNTY OF BROME.

I do hereby give public notice that the lands herein-after mentioned will be sold by public auction, at the County House, in the village of Knowlton, in the township of Brome, in the said county of Brome, on MONDAY, the second day of MARCH next, at TEN of the clock in the forenoon, in default of payment of the taxes for which they are liable and the costs incurred.

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que les terres ci-dessous mentionnées seront vendues par encan public, dans la chambre du conseil, au village de Bryson, dans le comté de Pontiac, LUNDI, le SECONDE jour de MARS prochain, à DIX heures de l'avant-midi, pour les cotisations et frais dus par les municipalités ci-dessous mentionnées, sur les différents lots ci-dessous décrits, si les montants dus sur les dits lots ne sont pas payés avec les frais, au moins deux jours avant le temps fixé pour la vente.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the lands hereinafter mentioned will be sold, by public auction, at the council hall, in the village of Bryson, in the county of Pontiac, on MONDAY, the SECOND day of MARCH next, at TEN of the clock in the forenoon, for the assessments and charges due to the municipalities hereinafter mentioned, upon the several lots hereinafter described, unless the same be paid with costs, at least two days before the above day.

Nom de municipalité. Name of municipality.	Nom sur le taxe roll. Name on assessment Roll.	Rang. Range.	Lot.	Etendue. Extent.	Montant. Amount.
Onslow.....	Philemon Wright.....	3	S. $\frac{1}{2}$ 13	100 acres.	\$ cts.
do	do	3	S. $\frac{1}{2}$ 14	100 do	0 84
do	do	4	S. W. part 20	80 do	0 84
do	do	5	Part 14	135 do	2 50
do	do	5	Part 15	150 do	4 00
do	do	5	Part 17	165 do	4 00
do	do	5	Part N. $\frac{1}{2}$ 18	50 do	6 60
do	do	5	Part 19	150 do	3 33
do	do	4	N. $\frac{1}{2}$ 17	100 do	6 60
do	Widow Scott.....	4	24	200 do	2 50
do	do	4	Part 25	180 do	4 59
do	do	4	Part 27	175 do	4 59
do	do	4	Part 28	160 do	4 59
do	Heirs of Alphonse Wright.....	5	Part 22	180 do	4 18
do	do	5	Part 24	165 do	4 18
do	do	5	Part 25	125 do	4 18
do	do	5	Part S. $\frac{1}{2}$ 26	80 do	1 84
do	George Redmore.....	5	N. $\frac{1}{2}$ 27	100 do	5 08
do	Irvine Allen.....	6	S. $\frac{1}{2}$ 4	100 do	3 25
do	Thos. A. Stayner	7	N. $\frac{1}{2}$ 7	100 do	2 08
do	Patrick Haneway	10	N. $\frac{1}{2}$ 7	100 do	3 20
do	Celestie Laframboise.....	10	Part 23	180 do	1 67
do	do	10	25	200 do	1 67
do	do	10	S. $\frac{1}{2}$ 26	100 do	0 84
do	do	10	27	200 do	1 67
do	do	10	28	200 do	1 33
do	do	11	S. $\frac{1}{2}$ 24	100 do	0 84
do	do	11	Part S. $\frac{1}{2}$ 25	65 do	0 84
do	do	12	N. $\frac{1}{2}$ 14	100 do	0 84
do	do	12	16	200 do	1 67
do	do	12	17	200 do	1 67
do	do	12	S. $\frac{1}{2}$ 18	100 do	0 84
do	do	12	S. $\frac{1}{2}$ 19	100 do	0 84
do	do	12	S. $\frac{1}{2}$ 21	100 do	0 84
do	do	13	N. $\frac{1}{2}$ 20	100 do	0 84
do	do	13	N. $\frac{1}{2}$ 21	100 do	0 84
do	do	13	N. $\frac{1}{2}$ 22	100 do	0 84
do	do	13	N. $\frac{1}{2}$ 23	100 do	0 84
do	do	13	S. $\frac{1}{2}$ 24	100 do	0 84
do	do	13	S. $\frac{1}{2}$ 25	100 do	0 84
Clarendon.....	George Davies.....	2	Part S. $\frac{1}{2}$ 13		6 62
do	Clark Grout.....	7	S. $\frac{1}{2}$ 27-28	200 do	11 75
do	Oliver Ingram.....	7	N. $\frac{1}{2}$ 28	100 do	5 30
do	John Barton	10	S. $\frac{1}{2}$ 2	100 do	4 59
do	James Shaw	10	S. $\frac{1}{2}$ 10	50 do	2 40
do	Ralph Hodgins.....	10	S. $\frac{1}{2}$ 9	50 do	2 40
do	James Hodgins.....	10	Part 10	50 do	2 40
do	R. H. Klock.....	10	S. E. $\frac{1}{2}$ 23	100 do	5 05
do	James Lathem.....	11	E. $\frac{1}{2}$ 10	100 do	7 00
do	John Wheelihan.....	11	S. $\frac{1}{2}$ 3	100 do	1 90
do	Samuel McDowell.....	11	S. $\frac{1}{2}$ 25	100 do	4 83
do	John McDowell.....	11	N. $\frac{1}{2}$ 25	100 do	4 83
do	Jos. Murphy	3	Part 21	1 acre.	8 14
do	Chas. Dagg.....	13	F. $\frac{1}{2}$ 8	100 acres.	4 75
do	Jane Cluire	12	S. $\frac{1}{2}$ 15	100 do	5 55
do	Golson & Lamb.....	12	N. $\frac{1}{2}$ 4 & 5	200 do	8 73
do	Alex. Corrigan.....	13	W. $\frac{1}{2}$ 3 & 4	200 do	3 00
do	Ralph Grout	12	S. E. $\frac{1}{2}$ 27	100 do	2 80
do	John Hogan	13	N. $\frac{1}{2}$ 28	100 do	3 73
do	Robt. Montgomery..	1	S. $\frac{1}{2}$ 16	100 do	8 25
do	Ann Craig.....	1	S. $\frac{1}{2}$ 17	100 do	6 90
do	G. W. Usborne.....	1	S. $\frac{1}{2}$ 18, 19, 20	300 do	13 68
do	James McCorniston ..	2	S. $\frac{1}{2}$ 9	50 do	6 66
do	Walton Smith.....	1	S. $\frac{1}{2}$ 21	100 do	9 72
do	do	2	S. $\frac{1}{2}$ 23	100 do	9 72
do	Robert Stanley.....	9	17	188 do	12 45
do	Wm. Prendergast	10	Part S. $\frac{1}{2}$ 25, 26	150 do	25 18
Waltham	S. A. Huntington.....	A	4		25 74
Chichester	Wm. Montgomery.....	2	2 & 3	400 do	15 40
do	Estate Jas. Heenan	8	27 & 28	400 do	16 85

Nom de municipalité. Name of Municipality.	Nom sur le taxe roll. Name on assessment Roll.	Rang. Range.	Lot.	Etendue. Extent.	Montant. Amount.
Chichester.....	Michael Brennan.....	3	38	200 acres.	\$ 05
Litchfield.....	James Walker.....	7	28, 25, 26, 27	700 do	12 00
do.....	do.....	8	17	200 do	6 41
do.....	do.....	8	18	100 do	3 46
do.....	do.....	8	19	200 do	6 41
do.....	do.....	8	26	100 do	3 22
do.....	do.....	9	7, 8, 9	600 do	19 25
do.....	do.....	9	12	200 do	5 75
do.....	do.....	9	14 & 15	200 do	3 88
do.....	do.....	9	18	100 do	5 25
do.....	do.....	9	16, 17	200 do	10 50
do.....	do.....	9	19, 20, 21	600 do	16 75
do.....	do.....	9	22, 23, 24	600 do	17 05
do.....	do.....	10	3, 4, 5	600 do	20 25
do.....	do.....	10	6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13	1600 do	52 00
do.....	do.....	10	15, 16, 17, 18, 19, 20, 21	1400 do	49 66
do.....	do.....	10	22, 24, 23, 24	600 do	20 91
do.....	do.....	11	16, 17, 18	600 do	20 91
do.....	do.....	11	26, 27	200 do	6 97
do.....	do.....	9	3, 4, 5	600 do	19 25
do.....	do.....	6	6	200 do	26 25
do.....	do.....	8	16	200 do	10 91
Calumet Island.....	Thos. McNigh.....	2	N. 1/2 4	100 do	5 40
do.....	Louis Martel.....	5	13 & 22	200 do	7 50

JAS. THOS. PATTISON,
Secrétaire-Trésorier Comté de Pontiac.
Secretary Treasurer Co. Pontiac.

Bryson, 2nd January, 1874.
Office of the Mun. Council, County of Pontiac.

111-112

PROVINCE DE QUÉBEC.

MUNICIPALITÉ DU COMTÉ DE QUÉBEC.

Je donne avis public par ces présentes que les emplacements ou lots de terres ci-après mentionnés seront vendus par encan public, à la chambre du conseil du comté de Québec, en la paroisse de Charlesbourg, dans le dit comté de Québec, LUNDI, le DEUXIEME jour de MARS prochain, à DIX heures de l'avant-midi, pour les cotisations et charges dues à la municipalité ci-après mentionnées sur les divers lots ci-après désignés, à moins qu'elles ne soient payées au moins deux jours avant le jour ci-dessus.

Municipalité de la paroisse de Saint-Sauveur de Québec.

1. Hughs Teaffy, cultivateur. Numéro du plan officiel de la municipalité 1060. Terrain vacant, superficie pieds anglais 3814. Borné au nord par la rue Saint-Valier, en arrière par Basile Bergeron, d'un côté, à l'ouest, par George Madden, de l'autre côté, à l'est, par Pierre Elie Gingras, rue Saint-Valier.

Montant dû..... \$ 9 05 cts.

2. Héritiers Henry Hamelin. Rue Saint-Valier. Numéro du plan officiel 1171 et partie du lot 1173. Borné au nord par la rue Saint-Valier, en arrière par le numéro 1172, à l'ouest par Garret Kindelan, à l'est par George Paquet. Terrains vacants.

Montant dû..... \$ 2 50 cts.

3. Charles Langlois, avocat. Rue Saint-Valier. Numéro du plan officiel 2106. Terrain vacant seul à vendre, superficie en pieds anglais 377986. Borné au sud par la rue Saint-Valier et Jean Sansfaçon, à l'est par les Dames de l'Hôpital du Sacré-Cœur de Jésus, à l'ouest les concessions des Dames Ursulines, au nord par la rivière Saint-Charles.

Montant dû..... \$35 25 cts.

4. Succession John Colback. Numéro du plan officiel 390. Terrain vacant, superficie pieds anglais 2702. Borné au nord par la rue Colomb, au sud-ouest par la rue Signay, au sud-est par Jacques Gilbert, au nord-est par Félix Marois.

Montant dû..... \$ 8 83 cts.

5. Bélonie Tardif. Rue Jacques-Cartier. Numéro du plan officiel 772. 1/2 lot, maison en bois. Borné au sud par rue Jacques-Cartier, en arrière par Alexandre Vaillancourt, à l'est par Jean-Baptiste Villeneuve, à l'ouest par Ignace Simard, superficie pieds anglais 1376.

Montant dû..... \$ 4 52 1/2 cts.

6. Théophile Lemieux, menuisier. Numéros du plan officiel 662 et 663 un lot et demi, superficie pieds an-

PROVINCE OF QUEBEC.

MUNICIPALITY OF THE COUNTY OF QUEBEC.

I do hereby give public notice that the emplacements or lots of land hereafter mentioned, will be sold by public auction at the council room of the county of Quebec, of the parish of Charlesbourg, in the said county of Quebec, on MONDAY, the SECOND day of MARCH next, at TEN o'clock in the forenoon, for the assessments and charges due to the municipality hereinafter mentioned upon the several lots described, unless the same be paid with costs at least two days before the above day.

Municipality of the parish of St. Sauveur of Quebec.

1. Hughs Teaffy, farmer. Number of official plan of the municipality 1060. Vacant lot, superficies english measure 3814. Bounded by the north St. Valier street, in rear by Basile Bergeron, on one side at west by George Madden, on the other side to the east by Pierre Elie Gingras, St. Valier street.

Amount due..... \$ 9 05 cts.

2. Heirs of Henry Hamelin, St. Valier street. Number of the official plan 1171 and part of the lot 1173. Bounded by the north by St. Valier street, in rear by the number 1172, at west by Garret Kinderlan, at east by George Paquet, a vacant lot.

Amount due..... \$ 2 50 cts.

3. Charles Langlois, advocate, St. Valier street. Number of the official plan 2106. Vacant lot, superficies english measure 377986. Bounded to the south by St. Valier street and Jean Sansfaçon, at the east by the Dames de l'Hôpital du Sacré-Cœur de Jésus, at west by the concessions des Dames Ursulines, to the north by the river St. Charles.

Amount due..... \$35 25 cts.

4. Estate of John Colback. Number of the official plan 390. Vacant lot, superficies english measure 2702. Bounded to the north by Colomb street, to the south west by Signay street, at the south east by Jacques Gilbert, to the north east by Félix Marois.

Amount due..... \$ 8 83 cts.

5. Bélonie Tardif, laborer, Jacques Cartier street. Number of the official plan 772, half a lot without building. Bounded at south by Jacques-Cartier street, in rear by Alexandre Vaillancourt at east by Jean Bap. Villeneuve, at west by Ignace Simard, superficies english measure 1376.

Amount due..... \$ 4 52 1/2 cts.

6 Théophile Lemieux, joiner. Number of the official plan 662-663, a lot and a half, superficies english

gala 4082. Borne au nord par rue Colomb, en arrière par numéros 661, 664 et 665 du plan officiel, concessions de la rue Hamel, à l'est par Jacques Falardeau, à l'ouest par Léon Fricot, maison en bois.

Montant dû..... \$ 7 57½ cts.

7. Michel Bourdeau, perlassier. Numéros du plan officiel 493, 494, 498. Maison et hangar en bois, superficie pieds anglais 7815. Borné au sud par rue Hershell, en arrière par Jacques Dion, Jean Dion, veuve Olivier Labbé, Joseph Hardy et Jean-Baptiste Dompierre, à l'ouest par rue Wolfe, à l'est Jos. H. Beaudoin.

Montant dû..... \$15 54½ cts.

8. George Drolet, hôtelier. Numéro du plan officiel 321. Maison en bois, superficie pieds anglais 2280. Borne au nord par rue Demers, en arrière partie par le numéro du plan 326 et partie par numéro 327, à l'est par succession David Paradis, à l'ouest par veuve Paul Ratte dit Conseiller.

Montant dû..... \$12 05 cts.

HONORE DORION,
Secrétaire-trésorier du conseil
municipal du comté de Québec.
Charlesbourg, 5 janvier 1874. 75

BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA SECONDE DIVISION DU COMTE DE RIMOUSKI.

Je donne par les présentes AVIS PUBLIC que les terres ci-dessous mentionnées seront vendues par encan public, à Saint-Jérôme de Matane, LUNDI, le DEUXIEME jour de MARS prochain, à DIX heures du matin, en la salle ordinaire de ce conseil, pour cotisations et charges dues à la municipalité ci-dessous mentionnée, sur les terres plus bas désignées, à moins qu'elles ne soient payées avec les frais au moins deux jours avant le jour ci-dessus indiqué.

1. Une terre de deux arpents de front sur quarante arpents de profondeur, située au grand détour de la rivière Matane, bornée à l'est à la dite rivière Matane, à l'ouest au bout de la dite profondeur, au nord à Théodore Keoble, et au sud à la terre ci-après désignée—sans bâtisse, appartenant à George Potvin, non occupée.

Taxes dues..... \$2 48

2. Une autre terre de deux arpents de front sur quarante arpents de profondeur, située au même endroit du grand détour de la rivière Matane, contenant deux arpents de front sur quarante arpents de profondeur; bornée à l'est à la rivière Matane, à l'ouest au bout de la dite profondeur, au nord à la terre ci-dessus désignée, au sud à Edouard Lacroix, écuyer—sans bâtisse, appartenant à Madame veuve Benjamin Racey ou Thomas Racey, non occupée.

Taxes dues..... \$2 36

3. Une autre terre située au même lieu du grand détour de la rivière Matane, contenant deux arpents de front sur quarante arpents de profondeur; bornée au nord-ouest à la rivière Matane, au sud-est au bout de la dite profondeur, au nord-est à Marcel Bernier, et au sud-ouest à Cléophas Bernier—sans bâtisse, appartenant à Joseph Sirois, point d'effets saisissables.

Taxes dues..... \$4 83

4. Une autre terre de deux arpents de front sur quarante arpents de profondeur, située au même lieu du grand détour de la rivière Matane; bornée au nord-ouest à la dite rivière Matane, au sud-est au bout de la dite profondeur, au nord-est à Cléophas Bernier, et au sud-ouest à F. A. Blanchette—avec les bâtisses sus construites, appartenant au dit Joseph Sirois, pas d'effets saisissables.

Taxes dues..... \$15 42

A. E. GUAY,
S. T. C. M. S. D. C. R.
Saint-Jérôme de Matane, 2 janvier 1874. 77

measure 4082. Bounded to the north by Colomb street, in rear by the number 661-664 and 665, of the official plan, concessions of Hamel street, at east by Jacques Falardeau, at west by Leon Fricot, without building.

Amount due..... \$ 7 57½ cts.

7. Michel Bourdeau, pearl ash maker. Number of the official plan 493, 494, 498, without building, superficies english measure 7815. Bounded by the south by Hershell street, in rear by Jacques Dion, Jean Dion, veuve Olivier Labbé, Joseph Hardy and Jean Bte. Dompierre, at west by Wolfe street, at east by Joseph H. Beaudoin.

Amount due..... \$ 15 54½

8. George Drolet, inn keeper. Number of the official plan 321, without building, superficies english measure 2280. Bounded to the north by Omers street, in rear by the part of number of the plan 326 and part by the number 327, at east by succession of David Paradis, at west by the widow of Paul Ratte said consiliors

Amount due..... \$ 12 05 cts.

HONORE DORION,
Secretary-Treasurer of the Municipal
Council of the County of Quebec,
Charlesbourg, 5th January 1874. 76

OFFICE OF THE MUNICIPAL COUNCIL OF THE SECOND DIVISION OF THE COUNTY OF RIMOUSKI.

I hereby give PUBLIC NOTICE, that the lands hereinafter mentioned will be sold by public auction at Saint-Jérôme de Matane, in the ordinary hall of this council, on MONDAY, the SECOND day of MARCH next, at TEN o'clock in the forenoon, for the assessments and charges due to the municipality hereinafter mentioned, upon the lots hereinafter described, unless the same be paid with costs at least, two days before the above day, costs and charges included.

1. A land of two arpents in front, by forty arpents in depth, situate at Grand Détour of the River Matane, bounded on the east, to the said River Matane, on the west by the extremity of the said depth, on the north by Théodore Keoble, and on the south to the land hereinafter described—without buildings, belonging to George Potvin, not occupied.

Taxes due..... \$2 48

2. Another land of two arpents in front, by forty arpents in depth, situate at the same place of Grand Détour of River Matane, containing two arpents in front, by forty arpents in depth, bounded on the east, by the said River Matane, on the west by the extremity of the said depth, on the north by the land hereinafter described, on the south by Edouard Lacroix, esquire—without buildings, belonging to Madame widow Benjamin Racey or Thomas Racey, not occupied.

Taxes due..... \$2 36

3. Another land situate in the same place of Grand Détour of the River Matane, containing two arpents in front, by forty arpents in depth, bounded on the north-west by the River Matane, on the south-east by the extremity of the said depth, on the north-east by Marcel Bernier, and on the south-west by Cléophas Bernier—without buildings, belonging to Joseph Sirois, no moveable seizable.

Taxes due..... \$4 83

4. Another land of two arpents in front, by forty arpents in depth, situate in the same place of Grand Détour of the River Matane, bounded on the north-west to the said River Matane, on the south-east by the extremity of the said depth, on the north-east by Cléophas Bernier, and on the south-west by F. X. Blanchet—with the buildings thereon erected, belonging to the said Joseph Sirois, no moveable seizable.

Taxes due..... \$15 42

A. E. GUAY,
S. T. C. M. S. D. C. R.
Saint-Jérôme de Matane, 2nd January, 1874. 78

BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL DU COMTE DE MONTMAGNY.

Saint-Thomas, 2 janvier 1874.

Je donne par les présentes avis public que les terres ci-dessous mentionnées seront vendues par encan public, à Saint-Thomas dans la salle du dit conseil, au lieu ordinaire des séances, le premier LUNDI du mois de MARS prochain, à DIX heures du matin, pour les cotisations et charges dues à la municipalité ci-dessous mentionnées sur les terrains ci-après désignés, à défaut du paiement des taxes auxquelles ils sont affectés et des frais encourus, savoir :

OFFICE OF THE MUNICIPAL COUNCIL OF THE COUNTY OF MONTMAGNY.

Saint Thomas, 2nd January, 1874.

I do hereby give public notice that the lands hereinafter mentioned will be sold by public auction, at Saint Thomas, in the Council Hall, where the ordinary sittings of the said council are held, on the first MONDAY of the month of MARCH next, at TEN o'clock in the forenoon, for the taxes and charges due to the municipalities hereinafter mentioned, upon the several lots hereinafter described, unless the same be paid with costs incurred, to wit:

 Municipalité de la paroisse Saint-Paul de Montminy.
 Municipality of the parish of Saint Paul de Montminy.

Propriétaire, non résident. Proprietor, non resident.	Partie du township. Part of township	Partie du lot. Part of lot.	Lot.	Rang. Range.	Etendue en acres. Extent in acres.	Montant des taxes. Amount of taxes.
Théodore Cloutier	Est.—East.	Tout.—Whole.	9	1	100 (sans bâtisses.) (no buildings.)	\$ 1 23
Antoine Vallée	do	do	25	3	100 do	0 39
Charles Gaudreau	do	do	22	3	100 do	0 39
Louis Boulet	do	½ S. Ouest — S. West.	13	3	30 do	6 98
Vve. Eugène Chouinard	do	Tout.—Whole.	7	5	100 do	1 34
Achille Blais	do	do	21	4	100 do	0 78
Nazaire Collin	do	do	18	4	100 do	0 70
Germain Gaumont	do	do	17	4	100 do	0 74
Pierre Rossé	do	do	19	4	100 do	0 82
Paul Dagneau	do	La moitié en longueur des lots.—Half of lots length- wise.	28, 29	4	82 (avec bâtisses.) (with buildings)	2 78

Tenant par le sud au chemin de front du 3ème rang, par le nord à Cyprien Tanguay—avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Les droits du gouvernement réservés.

 T. S. VALLÉE,
 Secrétaire-Trésorier,
 C. M. C. de Montmagny.

69

Bounded on the south by the front road of the 3rd range, north by Cyprien Tanguay—with buildings thereon erected, appurtenances and dependencies.

Government rights reserved.

 T. S. VALLÉE,
 Secretary-Treasurer,
 M. C. C. of Montmagny.

79

PROVINCE DE QUEBEC, MUNICIPALITÉ DU COMTE DE HUNTINGDON.

Avis public est par les présentes donné que LUNDI, le SECOND jour de MARS prochain (1874), seront vendus à l'enchère publique, au lieu où le conseil de ce comte tient ses sessions, dans le County Building, dans le village de Huntingdon, dans le dit comte, à DIX heures du matin, les terrains ci-après désignés, pour défaut de paiement des taxes municipales et scolaire auxquels ils sont affectés et de frais encourus

PROVINCE OF QUEBEC, MUNICIPALITY OF THE COUNTY OF HUNTINGDON.

Public notice is hereby given that on MONDAY, the SECOND day of MARCH next (1874), will be sold by public auction, at the place where the sessions of the council of said county are held, in the County Building, in the village of Huntingdon, in said county, at TEN of the clock in the forenoon, the lots of land hereinafter described, in default of payment of the municipal and school taxes for which they are liable with costs incurred.

Canton de Franklin.—Township of Franklin

Noms. Names.	Numéro du lot. Number of lot.	Rang. Range.	Montant dû à la municipalité du canton de Franklin. Amount due to the municipality of the township of Franklin.	Montant dû aux commissaires d'école. Amount due to the school commissioners.	Total.
X. Bergevin	21	8 Jamestown.	\$ 3 02		\$ 3 02
J. B. Oumet	22	8 do	3 00		3 00
Saml Barrington	30 acres of 27	8 do	0 89		0 89
A. Martin	20 acres of 27	8 do	0 60		0 60
M. Denham	½ of 48	2 Hinchinbrook.	1 05	\$ 1 70	2 75
Canton de Elgin.—Township of Elgin.					
Michael Jobin	Part of 20	2 do	\$ 0 98		0 98
William White	do 20	2 do	0 69		0 69
John Walker	do 32	5 do	1 73		1 73

ROBERT HYNDMAN,

 Secrétaire-Trésorier du Conseil Municipal du comté de Huntingdon.
 Secretary-Treasurer of the Municipal Council of the county of Huntingdon.

Huntingdon, 2 janvier 1874.

Huntingdon, 2nd January, 1874.

167-8

**Province de Québec,
 Municipalité du comté de Bagot.
 BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL DU COMTE DE BAGOT.**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par Flavien Dupont, soussigné, assistant secrétaire-trésorier de la municipalité du comté de Bagot, que les terrains ci-dessous mentionnés seront vendus à l'enchère publique, en la paroisse de St. Liboire, dans la cour du comté, au lieu où le conseil municipal du comté de Bagot tient ses sessions, LUNDI, le DEUXIEME jour

**Province of Quebec,
 Municipality of the county of Bagot.
 OFFICE OF THE MUNICIPAL COUNCIL OF THE COUNTY OF BAGOT.**

PUBLIC NOTICE is hereby given by the undersigned, Flavien Dupont, assistant secretary-treasurer of the municipality of the county of Bagot, that the lands hereinafter mentioned will be sold by public auction, in the parish of St. Liboire, in the county court, at the place where the sessions of the municipal council of the county of Bagot are held, on MONDAY, the SECOND day of the month of MARCH next, at TEN

du mois de MARS prochain (1874), à DIX heures du matin, pour les cotisations et charges dues aux municipalités ci-dessous mentionnées, sur les divers lots plus bas désignés à défaut du paiement des taxes auxquelles ils sont affectés et des frais encourus.

Municipalité locale de la paroisse de St. André d'Acton.

Désignation de tous les terrains situés dans la municipalité du comté de Bagot, à raison desquels il est dû des taxes municipales ou scolaires.

Noms des propriétaires tels qu'indiqués au rôle d'évaluation.

Rang	No. du lot	Montant des taxes.
		\$ cts.
5me rang	No. 16 Honorable L. V. Sicotte	42 23
5me rang	No. 19 Honorable L. V. Sicotte	48 25
5me rang	No. 20 Honorable L. V. Sicotte	42 23
5me rang	No. 21 Honorable L. V. Sicotte	32 68
5me rang	No. 38 Théodule Beauchamp	217 53

Municipalité locale de la paroisse de St. Liboire.

Un terrain au nom d'Olivier Maillé, situé dans le neuvième rang de la paroisse de St. Liboire, contenant vingt-six arpents en superficie, plus ou moins, tenant devant au chemin du dit rang, derrière aux terres de St. Valerien de Milton, d'un côté à Jules Grenache et de l'autre côté à Joseph Fontaine. \$7 98.

F. DUPONT,

Assistant Secrétaire-Trésorier,

de la municipalité du comté de Bagot.

St. Liboire, 5 janvier 1874.

125

BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL DU COMTE DE LEVIS.

2 janvier 1874.

Je donne par le présent avis public que les terres ci-dessous mentionnées seront vendues par encan public à Saint-Romuald, dans la salle du conseil, au lieu ordinaire des réunions, LUNDI, le DEUXIEME jour du mois de MARS prochain, à DIX heures de l'avant-midi, pour les cotisations et charges dues aux municipalités ci-dessous mentionnées, sur les divers lots plus bas désignés, à moins qu'elles ne soient payées avec les frais au moins deux jours avant le jour ci-dessus indiqué.

1. No. 158. Une terre située au second rang de la paroisse de Saint-Nicolas, contenant un arpent et cinq perches de large, plus ou moins, sur la profondeur qu'il peut y avoir depuis le cordon qui divise les terres du premier d'avec le second rang, à aller jusqu'à la rivière Rouard, borné à l'est, à F. X. Dubois, à l'ouest à Sauveur Grenier, au nord aux terres du premier rang, et au sud à la rivière Rouard. La dite terre appartenant à Anthime Aubain, journalier, non résident.

Montant dû..... \$1 64

2. No. 350. Une terre située au quatrième rang de la paroisse de Saint-Nicolas, contenant trois arpents et seize pieds de large, sur cinquante arpents de profondeur, plus ou moins, bornée à l'est par Léon Simoneau, à l'ouest à Félix G. Harbour et à la terre des héritiers Harbour, et à la terre des héritiers Huot, au nord aux terres du troisième rang, et au sud au bout de la dite profondeur, circonstances et dépendances. La dite terre appartenant aux héritiers de feu Louis Grégoire.

Montant dû..... \$6 90

3. Un lot de terre situé en la paroisse de Saint-Etienne de Lauzon, concession Sainte-Anne, sous le numéro (522), contenant deux arpents, neuf perches et quinze pieds de largeur, sur trente arpents de profondeur, borné à l'est par le numéro (523), à l'ouest par le lot numéro (521), et vers le nord par la rivière Beauvillage, et vers le sud par les terres non concédées, circonstances et dépendances. La dite terre appartenant à Julien Dubois, non résident.

Montant dû..... \$2 00

4. Un lot de terre situé en la paroisse de Saint-Etienne de Lauzon, en la concession Sainte-Anne, sous le numéro (523), contenant trois arpents de front, sur trente arpents de profondeur, borné à l'est par le lot numéro (522), et à l'ouest par le lot numéro (524), et vers le nord par la rivière Beauvillage, et vers le sud par les terres non concédées appartenant à Julien Dubois, non résident.

Montant dû..... \$1 90

5. Un lot de terre situé en la paroisse de Saint-Etienne de Lauzon, en la concession Sainte-Anne, sous

o'clock in the forenoon, for the assessments and charges due to the municipalities hereinafter mentioned, upon the several lots hereinafter described, in default of payment of the taxes for which they are liable and the costs incurred.

Local municipality of the parish of St. André d'Acton.

Description of all the lands situated in the municipality of the county of Bagot on account of which municipal or school taxes are due.

Name of the owner mentioned in the valuation roll.

Range	No. of the lot.	Amount of taxes.
		\$ cts.
5th range	No. 16 Honorable L. V. Sicotte	42 23
5th range	No. 19 Honorable L. V. Sicotte	48 25
5th range	No. 20 Honorable L. V. Sicotte	42 23
5th range	No. 21 Honorable L. V. Sicotte	32 68
5th range	No. 38 Théodule Beauchamp	217 53

Local municipality of the parish of St. Liboire.

A lot of land in the name of Olivier Maillé, situated in the ninth range of the parish of St. Liboire, containing twenty-six arpents in extent, more or less, joining in front, the road of the sixth range, in rear the lands of St. Valerien de Milton, on one side Jules Grenache, and on the other side Jos. Fontaine. \$9.78.

F. DUPONT,

Assistant Secretary-Treasurer,

of the municipality of the county of Bagot.

St. Liboire, 5th January 1874.

126

OFFICE OF THE MUNICIPAL COUNCIL OF THE COUNTY OF LEVIS.

2nd January 1874.

I do hereby give public notice that the lands hereinafter mentioned will be sold by public auction at St. Romuald, in the public Hall, on the FIRST MONDAY of the month of MARCH next, at TEN o'clock in the forenoon, for the assessment and charges due to the municipalities hereinafter mentioned, upon the lots hereinafter described, unless the same be paid with costs at least two days before the above day.

1. No. 158. A land situate in the second range of the parish of St. Nicolas, containing one arpent and five perches in width, more or less, by the depth there may be from the division line between the first and second ranges to the river Rouard, bounded on the east by F. X. Dubois, on the west by Sauveur Grenier, north by the lands of the first range and south by the river Rouard, said land belonging to Anthime Aubain, laborer, not resident.

Amount due..... \$1 64

2. No. 350. A land situate in the fourth range of the parish of St. Nicolas, containing three arpents sixteen feet in width by fifty arpents in depth more or less, bounded on the east by Léon Simoneau, west by Felix G. Harbour, and the property of the heirs Huot, north by the lands of the third range, south by the end of the said depth, appurtenances and dependencies. Said land belonging to the heirs of the late Louis Grégoire.

Amount due..... \$6 90

3. A lot of land situate in the parish of St. Etienne de Lauzon, Ste Anne concession, under number (522) containing two arpents nine perches and fifteen feet in width, by thirty arpents in depth, bounded on the east by number (523), west by number (521) north by the river Beauvillage, south by the unconceded lands, circumstances and dependencies. Said land belonging to Julien Dubois, non resident

Amount due..... \$2 00

4. A lot of land situate in the parish of St. Etienne de Lauzon, in the Ste. Anne concession, being number (523), containing three arpents in front by thirty arpents in depth, bounded on the east by lot number (522), west by lot number (524), north by the river Beauvillage and south by the unconceded lands, belonging to Julien Dubois, non resident.

Amount due..... \$1 90

5. A lot of land situate in the parish of St. Etienne de Lauzon, in the Ste. Anne concession, being number

le numéro (514), contenant trois arpents de front, sur trente arpents de profondeur, borné à l'est par le dit numéro (515), et à l'ouest par le lot numéro (513), et vers le nord par la rivière Beauvillage, et vers le sud par les terres non concédées, appartenant aux héritiers Martin, non résidant.

Montant dû \$3 10

6. Un lot de terre situé en la paroisse de Saint-Etienne de Lauzon, portant le nom de cinquième rang de Saint-Nicolas, sous le numéro (396), contenant un arpent et cinq perches de front, sur trente arpents de profondeur, borné à l'est par Narcisse Dubois, et à l'ouest par Louis Fréchette, vers le nord par les terres du quatrième rang de Saint-Nicolas, et vers le sud par les terres du sixième rang, appartenant aux héritiers Douglass, non résidants.

Montant dû \$1 23

M. N. DAMIEN LEGARE

Secrétaire-Trésorier du Conseil

113

Municipal du Comté de Lévis.

BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL DU COMTE DE TERREBONNE.

St. Jérôme, le deuxième jour du mois de janvier, mil huit cent soixante et quatorze.

Je donne, par les présentes, avis public, que les terres ci-après mentionnées seront vendues par encan public, au bur au du conseil municipal du comté de Terrebonne, dans le village de St. Jérôme, LUNDI, le deuxième jour du mois de MARS prochain, à dix heures de l'avant-midi, pour les cotisations et charges dues aux municipalités ci-après mentionnées, sur les divers lots ci-après désignés, à moins qu'elles ne soient payées, avec les frais, au moins deux jours avant le jour ci-dessus.

Dans la municipalité de la paroisse de St. Sauveur :

Un emplacement, situé au village, d'un demi arpent de front sur un arpent de profondeur; tenant par devant au chemin public, derrière à Elie Desjardins, d'un côté à Jean-Baptiste Guenette, et de l'autre côté à Elie Desjardins et Joachim Danis, avec une maison, écurie et autres bâties dessus construites:

Taxes municipales et scolaires \$ 7 64

Une terre 3 x 20, côté S. E. St. Godfroid, no. 411 du cadastre, et no. 45 du terrier:

Taxes municipales \$ 2 20

Une terre 3 x 20, côté S. E. Ste. Elmiro no. 356 du cadastre, et no. 38 du terrier:

Taxes municipales et scolaires \$ 8 88

Une terre 3 x 20, côté S. E. St. Gabriel, no. 185 du cadastre, et no. 35 du terrier:

Taxes municipales \$ 2 25

Un morceau de terre, situé en la côte nord ouest de St. Lambert, de dix-huit arpents en superficie; tenant devant au chemin public, derrière à Jean-Baptiste Deslaurier, d'un côté à Stanislas Aubry, de l'autre côté à Jean-Baptiste Deslaurier, avec une maison, écurie dessus construites:

Taxes municipales et scolaires \$ 3 03

Une terre 3 x 20, côté S. E. Ste. Elmiro, no. 357 du cadastre et no. 39 du terrier:

Taxes municipales \$ 4 88

Une terre 3 x 20, côté S. E. Ste. Elmiro, no. 363 du cadastre, et no. 45 du terrier:

Taxes municipales et scolaires \$ 9 72

Une terre 3 x 20, côté N. O. St. Godfroi, no. 402 du cadastre, et no. 36 du terrier:

Taxes municipales \$ 2 47

Une terre 3 x 20, côté S. E. St. Godfroi, no. 416 du cadastre, et no. 50 du terrier:

Taxes municipales et scolaires \$ 5 57

Un demi lot dans le 8me. rang du township d'Abercrombie, de 70 arpents en superficie, no. 3:

Taxes municipales et scolaires \$ 7 20

Un demi lot dans le 8me. rang du township d'Abercrombie, de 70 arpents en superficie, no. 7.

Taxes municipales \$ 1 96

Dans la municipalité de la paroisse de Ste. Thérèse de Blainville:

Un terrain, situé dans la grande ligne, portant no. 21; Benjamin Dion:

Taxes municipales et scolaires \$ 2 68

Un terrain, situé dans la grande ligne, portant no. 50; Jean-Baptiste Laporte.

Taxes municipales et scolaires \$ 3 05

Un terrain, situé dans la côte St. Louis, portant no. 67; Antoine Courtemanche.

Taxes municipales et scolaires \$ 2 16

451, containing three arpents in front by thirty arpents in depth, bounded on the east by lot number 515, west by lot number 513, north by the river Beauvillage and south by the unconceded lots belonging to the heirs Martin, non resident.

Amount due \$ 3.10

6. A lot of land situate in the parish of St. Etienne de Lauzon, being known as the fifth rang of St. Nicolas under number (396), containing one arpent and five perches in front by thirty arpents in depth, bounded on the east by Narcisse Dubois, and west by Louis Fréchette, north by the lands of the fourth range of St. Nicolas, and south by the lands of the sixth range, belonging to the heirs Douglass, non resident.

Amount due \$ 1.23

M. N. D. LEGARE

Secretary-Treasurer of the Municipal

114

Council of the County of Lévis.

OFFICE OF THE MUNICIPAL COUNCIL OF THE COUNTY OF TERREBONNE.

Saint-Jérôme, 2nd January, 1874.

I. do hereby give PUBLIC NOTICE, that the lands hereinafter mentioned, will be sold by public auction, at the office of the municipal council of the county of Terrebonne, in the village of Saint-Jérôme, on MONDAY, the second day of MARCH next, at TEN of the clock in the forenoon, for the assessments and charges due to the municipalities hereinafter mentioned, upon the several lots hereinafter described, unless the same be paid, at least two days before the above day:

In the municipality of the Parish of Saint-Sauveur:

An emplacement, in the village, half an arpent by one; bounded in front, by the public road, in rear by Elie Desjardins, on one side, by Jean-Baptiste Guenette, on the other side, by Elie Desjardins and Joachim Danis—with buildings thereon erected.

Municipal and school taxes \$ 7 64

A land 3 x 20, côté S. E. Saint-Godfroid, No. 411, of the cadastre, and No. 45 of the Terrier.

Municipal taxes \$ 2 20

A land 3 x 20, côté S. E. Sainte-Elmiro, No. 356 of the cadastre, and No. 38 of the Terrier.

Municipal and school taxes \$ 8 88

A land 3 x 20, côté S. E. Saint-Gabriel, No. 185 of the cadastre, and No. 35 of the Terrier.

Municipal taxes \$ 2 25

A parcel of lands situated in côte north-west of Saint-Lambert, containing eighteen arpents in superficies: bounded in front, by the public road, in rear by Jean-Baptiste Deslaurier, on one side, by Stanislas Aubry, on the other side, Jean-Baptiste Deslaurier—with house, stable thereon erected.

A land 3 x 20, côté S. E. Sainte-Elmiro, No. 357 of the cadastre, and No. 39 of the Terrier.

Municipal taxes \$ 4 88

A land 3 x 20, côté S. E. Sainte-Elmiro, No. 363 of the cadastre, and No. 45 of the Terrier.

Municipal and school taxes \$ 9 72

A land 3 x 20, côté N. W. Saint-Godfroi, No. 402 of the cadastre, and No. 36 of the Terrier.

Municipal taxes \$ 2 47

A land 3 x 20, côté S. E. Saint-Godfroi, No. 416 of the cadastre, and No. 50 of the Terrier.

Municipal and school taxes \$ 5 57

The half of lot No. 3, in the 8th range of the township of Abercrombie, 70 arpents in superficies:

Municipal and school taxes \$ 7 20

The half of lot No. 7, in the 8th range of the township of Abercrombie, 70 arpents in superficies:

Municipal taxes \$ 1 96

In the Municipality of the Parish of Sainte-Thérèse de Blainville.

A lot, situated in the Grande Ligne, bearing No. 21, Benjamin Dion.

Municipal and school taxes \$ 2 68

A lot, situated in the Grande Ligne, bearing No. 50, Jean-Baptiste Laporte.

Municipal and school taxes \$ 3 05

A lot, situated in côte Saint-Louis, bearing No. 67, Antoine Courtemanche.

Municipal and school taxes \$ 2 16

Un terrain, situé dans la grande ligne, portant no. 61; Casimir Ouimet:

Taxes municipales et scolaires..... \$ 4 84

Un terrain, situé dans la côte sud, portant no. 34; Héritiers Sauche:

* Taxes municipales et scolaires..... \$ 10 46
Dans la Municipalité du Village de Sainte-Thérèse de Blainville.

Un terrain ou emplacement situé sur la grande rue du dit village, contenant le terrain renfermé dans les limites, devant le côté sud de la grande rue, d'un côté vers l'ouest, et derrière, par la rivière aux Chiens, et de l'autre côté, le terrain de Joseph Valiquette.

Taxes municipales et scolaires..... \$ 2 85

Un terrain ou emplacement situé sur la rue Saint-Joseph, dans le dit village, contenant le terrain renfermé dans les limites, devant le côté ouest de la rue Saint-Joseph, derrière le terrain de Jean Brunette, entre les terrains d'un côté, vers le nord, de veuve Dupereau, de l'autre côté, vers le sud, de Alexis Clouthier.

Taxes municipales et scolaires..... \$1 19

Dans la municipalité de la paroisse de Sainte-Sophie.

Le lot No. 10, situé au nord de la rivière Abercrombie, borné en front par la dite rivière, d'un côté, par Patrick Scully, de l'autre côté par le No. 11, en arrière par les terres du township de Kilkenny.

Taxes municipales et scolaires..... \$5 98½

Le lot No. 11, situé au nord de la rivière Abercrombie, borné en front par la dite rivière, d'un côté par le No. 10, de l'autre côté par William Sims, en arrière par les terres du township de Kilkenny.

Taxes municipales et scolaires..... \$5 98½

Le lot No. 10, situé dans la première concession de New-Paisly, borné en front par la rivière aux Castors, d'un côté, par Calixte Roy, de l'autre côté par William Traversi, en arrière par les terres des continuations de Sainte-Anne des Plaines, connue comme étant la terre de Patrick Ohara.

Taxes municipales et scolaires..... \$32 23½

JULES EDOUARD PREVOST,
 Secrétaire-Trésorier du Conseil
 Municipal de Terrebonne.

165

A lot, situated in Grande Ligne, bearing No. 61, Casimir Ouimet.

Municipal and school taxes..... \$ 4 84

A lot, situated in the côte sud bearing No. 34, Heirs Sauche.

Municipal and school taxes \$10 46
In the Municipality of the village of Ste. Thérèse de Blainville.

An emplacement, situated on the Grande Rue, of the said village, containing the land as hereafter; bounded in front by the south side of the Grand rue, on the west side, and in rear by the Rivière aux Chiens, on the other side, by Joseph Valiquette.

Municipal and school taxes..... \$ 2 85.

An emplacement, situated on street St. Joseph, in the said village, containing the land as hereafter bounded: in front by the west side of St. Joseph street, in rear by Jean Brunette, on the north side by Widow Depereau, on the south side by Alexis Clouthier.

Municipal and school taxes..... \$ 1 19.

In the Municipality of the Parish of Ste. Sophie.

Lot not 10, situated on the north side of the river Abercrombie, bounded in front by the said river and on the one side by Patrick Scully, on the other side by no. 11, and on the rear by the lands of the township of Kilkenny.

Municipal and school taxes..... \$ 5 98½.

Lot No. 11, situated on the north side of the Abercrombie river; bounded in front by the said river, on the one side by No. 10, on the other side, by William Sims, and on the rear by the lands of the township of Kilkenny.

Municipal and school taxes..... \$ 5 98½

Lot No. 10, situated in the first concession of New-Paisly, bounded on the front by the river aux Castors, on the one side by Calixte Roy, or the other side by William Traversi, on the rear by the lands of continuations of Sainte-Anne des Plaines, known as Patrick Ohara lot.

Municipal and school taxes..... \$32 23½

JULES EDOUARD PREVOST,
 Secretary Treasurer of the Municipal
 Council of the county of Terrebonne.

166